

**Institut d'ethnologie**  
Faculté des lettres et des sciences humaines  
Rue Saint-Nicolas 4  
CH-2000 Neuchâtel  
<http://www.unine.ch/ethno>

Manon Margaux AEBISCHER  
Chemin de la Vaux 12h  
1163 Etoy  
+4179.707.89.56  
manon.aebischer@unine.ch

Manon Margaux AEBISCHER

« Imaginons tous ensemble la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités* »

**Les enjeux de la démocratie participative dans l'organisation d'une démarche collaborative**

Mémoire de master en sciences sociales - pilier anthropologie – spécialisation de l'action sociale et environnementale

Directeur du mémoire : M. Jérémie Forney

Membre du jury : M. Alexandre Camus

Date de soutenance : 30 août



## Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement la fondation qui m'a ouvert les portes. Sans votre accueil, ce mémoire n'existerait tout simplement pas. Je remercie également toutes les personnes interviewées, qui ont accepté de prendre du temps pour me partager leur point de vue.

Une pensée toute particulière à Loris. Ta patience et ton écoute inconditionnelles ont été indispensables au rendu de ce travail. Sans elles, j'aurais probablement arrêté mon master. Tu as apporté la force dont j'avais besoin pour tenir. Tu t'es senti impuissant, et pourtant, tu as tout fait.

Merci à Caroline, qui m'a également accordé une profonde écoute. Ton expérience quasi similaire du mémoire a permis de faire écho à mes difficultés. Je me sentais moins seule, et du même coup, comprise.

Merci à ma famille, sans laquelle je n'aurais pas tenu non plus. Vous n'avez cessé de m'encourager. Je vous remercie d'avoir toujours eu confiance en moi.

Merci à mes relecteurs et relectrices. Sans vous, il aurait été impossible de produire ce document. Je pense à Loris, Caroline, Natacha et Clémence. Merci aussi à Gab et Solenne. Sans que vous ayez eu besoin de lire le document, vos connaissances en sciences sociales, en anthropologie et dans le mémoire m'ont permis d'orienter mon travail. Vos conseils me serviront pour toujours. Merci éternellement.

Un immense merci à mes ami·e·s qui ont compris mes absences et qui se sont toujours rendu·e·s disponibles pour me soutenir. Je pense à tous ceux et celles déjà citées, mais aussi à Camille, Estelle et Tania.

Lucas, Camille, Maman, Papa, Abuela, Loris, Caroline, Natacha, Gab, Solenne, Camille, Estelle et Tania, je vous aime.

Mes remerciements sincères à Alexandre Camus, qui a accepté d'être le juré de mon mémoire.

Et pour finir, je remercie mon professeur, Jérémie Forney, pour nos échanges et ses relectures. Vous avez sorti « le miroir » me permettant de me confronter à mes doutes et mes besoins de validation. Vous l'avez fait subtilement et efficacement.

## Résumé

*Ce mémoire s'intéresse à un projet de construction de la fondation Esp'Asse. Cette fondation œuvre depuis plus de 20 ans dans l'entraide sociale et à la promotion de l'art sur le territoire nyonnais, en louant des locaux au prix de revient aux artistes et aux associations. Depuis janvier 2022, la fondation se prépare à construire un nouveau bâtiment sur son site. Le nom choisi pour ce bâtiment : la Maison des innovations sociales et des solidarités (la MISS). Pour réfléchir à la forme que prendra cette maison et aux activités qui s'y dérouleront, la fondation a décidé d'organiser une démarche collaborative de septembre à décembre 2022. Diverses personnes ont été invitées à y participer.*

*Depuis plusieurs années, les démarches collaboratives connaissent une certaine popularité dans les politiques urbaines. Leurs émergences reposent sur un principe fort : intégrer les personnes usagères dans les processus de réflexion et de décision. L'objectif est ainsi de faire participer les citoyen-ne-s en ne considérant plus le ou la chercheur-eus ou le ou la porteur-euse de projets comme les uniques expert-e-s. Le vécu devient un savoir indispensable à la conceptualisation du projet. Cependant, les contraintes liées au développement de projets ont empêché cette intégration, engendrant un paradoxe. Bien que les membres de la fondation manifestent une réelle volonté de favoriser la participation des usager-ère-s dans le débat, au nom de la démocratie, dans les faits très peu d'entre eux-elles ont participé à la démarche collaborative.*

*Dans ce travail, je me questionne sur l'absence des usager-ère-s à la démarche collaborative, en me demandant **comment se fait-il que dans un projet d'innovation sociale prônant la démocratie participative, les usager-ère-s soient absent-e-s du processus ?** C'est au travers d'une observation participante ponctuelle s'étalant sur une durée de cinq mois que je me suis entretenue avec des membres de la fondation et des participant-e-s à la démarche collaborative. Ces entretiens et mes observations m'ont permis de comprendre le choix du dispositif de démarche collaborative et d'identifier les raisons qui ont restreint la participation des usager-ère-s. L'attention accordée à la recherche de partenaires pour financer le projet, explique cette absence.*



## Table des matières

<b>Introduction générale</b>	<b>10</b>
<b>PREMIERE PARTIE</b>	<b>16</b>
<b>Chapitre 1 : Revue de la littérature</b>	<b>16</b>
a. <i>Un terrain, des notions à définir</i>	16
b. <i>L'innovation sociale</i>	17
c. <i>L'outil de la démarche collaborative</i>	23
d. <i>Qu'entend-t-on par « usager » ?</i>	25
<b>Chapitre 2 : Contextualisation du sujet</b>	<b>28</b>
a. <i>Une révolution</i>	28
b. <i>La Maison des Innovations sociales et des Solidarités (MISS)</i>	29
c. <i>L'organisation de la démarche collaborative</i>	34
d. <i>Chiffres</i>	38
<b>Chapitre 3 : Méthodologie</b>	<b>44</b>
a. <i>Le je</i>	44
b. <i>Choix du sujet ; sortir de l'idéalisation</i>	44
c. <i>Position de chercheuse</i>	46
d. <i>Récolte des données</i>	47
e. <i>Codage et Analyse des données</i>	50
<b>DEUXIEME PARTIE</b>	<b>51</b>
<b>Chapitre 4 : Les limites de la démarche collaborative</b>	<b>52</b>
a. <i>Idéologie de la mixité sociale</i>	52
b. <i>Les risques de l'innovation sociale</i>	60
c. <i>Le combat de légitimité</i>	63
<b>Chapitre 5 : La recherche de partenaires place l'utilisateur en marge de la collaboration</b>	<b>68</b>
a. <i>La recherche de partenaires</i>	68
b. <i>L'utilisateur en marge</i>	71
<b>Chapitre 6: La démarche collaborative comme outil de la « valuation » de l'agencement marchand</b>	<b>77</b>
1. <i>La passivation des biens</i>	78
2. <i>L'activation d'agences calculatrices</i>	78
3. <i>L'organisation des rencontres marchandes</i>	81

4. <i>Les attachements marchands</i>	82
<b>Conclusion générale</b>	<b>86</b>
<b>Limites et difficultés personnelles</b>	<b>89</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>91</b>
<b>Annexes</b>	<b>95</b>
<b>Déclaration sur l'honneur</b>	<b>102</b>



## Introduction générale

*« Pour arriver à la fondation Esp'Asse j'ai pris le train direction Nyon. En sortant du train sur voie 1 (en provenance de Lausanne), j'ai longé les voies de chemin de fer côté sud de la gare, en direction de Lausanne. Une centaine de mètres plus loin, après avoir dépassé la Coop Pronto, un chemin discret se dessine devant moi, juste au contour de la rue. Je me trouve au croisement des deux rues des marchandises. Cet accès piéton longe toujours les voies, on m'indique de le prendre. Avant d'entrer dans la forêt, le chemin borde l'entreprise Generali Assurances. Je la reconnais par son logo. Elle loge dans un bâtiment vitré. En marchant à côté, je vois un employé sortir des toilettes, s'admirant dans le miroir. Il retrouvera certainement sa place de travail auprès des autres dans quelques secondes. Je les aperçois assis à leur bureau. Une fois arrivé dans le bosquet, je poursuis ma marche tout droit au son des oiseaux et de l'eau qui ruisselle. La rivière en dessous de moi se prénomme l'Asse. Un nom populaire à Nyon, qui lui vaut une bonne partie de sa réputation. Il est notamment bien connu des visiteurs du Paléo Festival situé sur la plaine de l'Asse. C'est d'ailleurs pour cela que je connais son nom. Une cinquantaine de mètres plus tard, je me trouve en face d'un passage piéton contrôlé par un feu. Brutalement, je sors des arbres pour arriver sur une route bien circulante. Je ne prends pas le passage piéton et tourne directement à gauche où je suis le trottoir sous le passage à voies. À la sortie du tunnel, la lumière éclaire un bâtiment qui domine sur ma gauche, c'est la « Tourelle » me dira-t-on plus tard. Cette tour fraîchement rénovée surplombe les autres constructions autour. Je suis arrivée sur le site d'Esp'Asse, à l'adresse Route de l'Etraz 20» (Notes du journal de terrain, 14 septembre 2022 lors de ma première visite d'Esp'Asse).*

La fondation Esp'Asse a acquis les six bâtiments de la parcelle de la route de l'Etraz 20 en 2001. Elle les a achetés pour permettre à l'association Pro-Jet de poursuivre ses activités. Celle-ci nécessitait de nouveaux espaces pour pérenniser le *Semestre de motivation de La Côte* (SEMOLAC). Le Semestre de Motivation est une mesure régionale d'insertion professionnelle ayant pour but d'orienter et préparer les jeunes adultes dans leur entrée dans le monde de la formation ou du travail.<sup>1</sup>

Mais la surface achetée était supérieure aux besoins de Pro-Jet. Pour encourager le tissu culturel et associatif de Nyon, la fondation a décidé, alors, de rendre accessible les espaces restants à

---

<sup>1</sup> Cette mesure s'adresse à des jeunes entre 15 et 25 ans inscrit·e·s à l'assurance chômage ou à la recherche d'un apprentissage. (Document du Canton de Vaud, Semestre de motivation (SEMO), 2022. [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/formation/orientation/fichiers\\_pdf/filieres\\_infos/Fil\\_Info\\_SEMO.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/filieres_infos/Fil_Info_SEMO.pdf) [consulté le 16 avril 2023]).

L'association avait besoin de plus de superficie pour assurer les activités des quatre secteurs (forestier, secrétariat, restauration et menuiserie), des deux pôles (réseau et atelier) et des deux ateliers (pédagogique et de techniques de recherche d'emploi). (Site de l'Association Pro-Jet. Section *Nos mesures*. 2019. <https://association-projet.ch/nos-mesures/#semolac> [consulté le 3 mai 2023]).

des artistes et associations d'entraide socio-professionnelles, en louant des bureaux et des ateliers au prix de revient. La cohabitation de ces différents acteurs a valu pour l'association à créer un quartier « socio-culturel ». L'abréviation Esp'Asse, nom donné à la fondation lors de sa rebaptisation en 2002, a résulté de la création d'un espace socio-professionnel sur un terrain proche de l'Asse.

Un jour, un membre de la fondation me lance en entretien : « *l'innovation sociale c'est d'être propriétaire d'un quartier comme celui-là, alors qu'il devrait appartenir à UBS ou Generali* ». Sa situation et le mélange socio-professionnel feraient, en effet, d'Esp'Asse un « *quartier unique* ». Actuellement, environ vingt associations et une trentaine d'artistes louent une place. Depuis le début de l'année 2022, la fondation a fait un virage dans son organisation et sa gestion. En effet, le projet du nouveau bâtiment au nord de la parcelle a bousculé le modèle jusque-là basé sur la simple location d'espaces. Dans cette nouvelle construction, la fondation souhaite créer un pôle d'innovation sociale.

L'innovation sociale je n'en avais jusque-là jamais entendu parler. Apparemment, c'était une approche de plus en plus répandue dans le domaine des sciences sociales et ailleurs, si bien que même une fondation privée s'était emparée de son usage. J'étudiais pourtant les sciences sociales. Pour mieux comprendre le mouvement, j'ai donc choisi de faire du projet de la MISS, l'objet de ma recherche de travail de master.

L'innovation sociale est tout d'abord une notion. C'est une idéologie qui aspire au changement social, s'affichant parfois comme la « grande promesse » (Sibille, 2016), qui permettrait de trouver les solutions face aux crises sociales. Elle apporterait « une vision transformatrice du changement » (LYS, 2022), en insufflant de nouvelles « valeurs pour la société » (Softweb, 2022), s'édifiant ainsi « contre la crise financière » (Déclaration du Président de la Commission européenne). L'escalade des promesses défile à l'évocation de l'innovation sociale. C'est d'ailleurs les espoirs que nourrissaient l'innovation sociale qui m'avait attiré à l'étudier.

Au-delà des aspirations idéologiques, le concept s'accompagne d'une mise en application qui repose sur de nombreux principes. Ainsi, l'innovation sociale s'impose aussi comme une pratique. « L'innovation sociale, c'est une approche de résolution des problèmes qui s'inspire du monde de la technologie, mais qui se distingue par la recherche d'impact social » (Haute école de travail social de Lausanne, 2023). Sa pratique est dirigée vers la résolution de problèmes sociaux, envisagés de manière large. Le terme social dans « innovation sociale »

regroupe selon Sibille plusieurs éléments. Le mot social, tout d'abord, renvoie à « des catégories de publics spécifiques visés. On dira que l'innovation est sociale lorsqu'elle s'adresse à des publics pauvres, exclus, ou fragiles » (2015, p.40). Le premier but de l'innovation sociale est donc de s'adresser aux publics en difficulté.

Le second élément dont parle Sibille est que le mot « social » est orienté vers une amélioration des conditions de vie des individus sociaux. Dans cette considération, les mesures entreprises pour protéger l'environnement sont aussi intégrées à la mission de l'innovation sociale. En améliorant l'environnement, on améliore le bien-être de l'individu.

Finalement, le dernier élément dont nous parle Sibille est celui de la mise en œuvre pratique de l'innovation sociale. « Le « *comment on fait* » compte souvent autant que ce que l'on fait » (idem). C'est-à-dire que l'innovation sociale s'attache à transformer les systèmes de gouvernance et d'organisation dans le but de les rendre plus à l'écoute des besoins et attentes des acteurs sociaux. En résumé, cette perspective invite à considérer l'innovation sociale, comme une pratique adressée à des publics spécifiques, ayant pour objectif la modification d'une situation vers son amélioration, tout en questionnant le mode de fonctionnement, de gouvernance et d'organisation de sa pratique même.

Je me suis aperçue durant mes premières lectures que les deux niveaux de l'innovation sociale, l'idéologie et la pratique, recouvraient un champ extrêmement large. Pour cette raison, j'ai décidé de me focaliser sur un aspect fondamental du mouvement, celui de la démocratie.

La démocratie sur laquelle se fonde l'innovation sociale repose sur des critiques au sujet de l'accès et de la production de la connaissance. En effet, longtemps il a été considéré dans la sphère scientifique, qu'uniquement les savant·e·s détenaient les capacités de produire la connaissance. Le savoir était celui de la science uniquement. L'expérience n'était ainsi pas considérée comme un savoir utile à la production de la connaissance. Toutefois, cette vision a été critiquée. Dans le but de démocratiser la connaissance, la science et la politique ont pris des mesures pour encourager les personnes « profanes » à participer à cette production. « Les nouvelles relations entre science et société, [ont mis] en valeur la pluralité des formes de connaissance » (Juan et Laville, 2020, p.9).

La démocratie telle que décrite ici, est considérée, à la fois, comme une conviction qui définit l'innovation sociale, et comme une règle de sa pratique. Le principe de démocratie se repère donc dans le discours de l'innovation sociale et dans son application sur le terrain.

Pour établir la démocratie, l'innovation sociale emprunte des outils et des logiques très diverses, et parfois très complexes. Les acteurs qui décident d'innover, les « innovateurs », ne sont d'ailleurs pas toujours d'accord sur la légitimité à accorder aux différentes méthodes et approches, tant leurs épistémologies varient.

La démarche collaborative est l'un de ces outils. Le but de cet outil est d'inclure la diversité des points de vue par la concertation et l'identification d'objectifs communs. Ces outils de délibération où toutes les expertises sont considérées comme égales visent la démocratisation du savoir. Dans ce climat, toute personne peut être « experte » d'un sujet. C'est dans la suite de ces réflexions et par le désir de réintroduire l'égalité que l'outil de la démarche collaborative a été développé. Il sert à la construction de ce que les politiques publiques appellent aujourd'hui, la démocratie participative.

Pour finir, si au départ le concept d'innovation sociale a été développé dans la sphère des hautes écoles, aujourd'hui les acteurs tant institutionnels (l'État), qu'associatifs et privés (entreprises et fondations) se sont largement réapproprié la notion et ses pratiques. Le projet de la MISS en est un exemple.

En résumé, comprendre ce que recouvrait, dans son ensemble, la notion d'innovation sociale était une entreprise très compliquée, voire impossible. Ce n'est pas ce que j'ai choisi de faire dans ce document. Comme je l'ai mentionné, je me suis focalisée sur la participation des usager·ère·s dans le processus de réflexion du projet de la *Maison des Innovations Sociales et des Solidarités*, en posant la question suivante : comment se fait-il que dans le projet de la *Maison des Innovations Sociales et des Solidarités*, s'inscrivant dans une perspective d'innovation sociale, les personnes usagères sont quasiment absentes du processus de démarche collaborative ? Pour répondre à ma problématique, j'ai d'abord interrogé le nom attribué à la *Maison*. Que signifie le terme d'innovation sociale ? Et qu'implique-t-il ? Ensuite, je me suis demandé pour quelles raisons la fondation avait choisi d'organiser une démarche collaborative ?

De nombreuses études en sociologie et en anthropologie se sont intéressées à la participation des citoyen·ne·s et usager·ère·s dans les dispositifs de délibération dans lesquels s'inscrit la démarche collaborative de la fondation. Certaines études issues d'une « sociologie critique » (Gourgues, 2020) ont démontré, au sujet de ces dispositifs, leur faible capacité à véritablement intégrer les apports de ces publics dans le développement des projets. D'autres, se sont

davantage intéressées à comparer les dispositifs entre eux ou selon le contexte dans lequel ils avaient été utilisés. Pour ma part, j'ai préféré me concentrer sur les raisons qui expliquent la non-participation des usager·ère·s, en montrant que le contexte institutionnel contraint les porteur·euse·s de projet à mettre en priorité la recherche de légitimité et de financement avant celle de la participation des personnes usagères. Mon travail se situe donc entre les deux types d'études.

Afin de répondre aux questions énoncées, j'ai structuré mon travail en deux grandes parties. La première partie est divisée en trois chapitres. *Le chapitre 1 : Revue de la littérature* présente les concepts utiles à la compréhension de l'analyse. Je prends le temps de revenir sur la notion d'innovation sociale, de démarche collaborative et d'usager. Ensuite, et dans le but de contextualiser l'objet de ma recherche, je parle de la fondation en décrivant le cheminement qui l'amène au développement du projet de la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités* et du choix d'organiser une démarche collaborative. Enfin, je termine cette première partie en présentant ma méthodologie.

En ce qui concerne la deuxième partie, elle est le cœur de mon développement. *Le chapitre 4 : Les limites de la démarche collaborative*, éclaire les barrières qui ont entravé la bonne volonté de la fondation d'inclure les usager·ère·s dans la démarche collaborative. *Le chapitre 5* qui suit, montre que le souci financier a obligé la fondation à utiliser la démarche collaborative de manière stratégique. Pour finir, le chapitre qui clôt ce document montre en quoi j'associe la configuration de la démarche collaborative à un agencement marchand. Je me suis basée sur la théorie du sociologue Michel Callon pour avancer ce parallèle. J'espère que ce choix de structure permettra de mieux comprendre pourquoi l'innovation sociale met l'usager·ère au centre de ses réflexions, d'une part, et de l'autre, d'expliquer en quoi il s'avère compliqué de le faire dans la pratique.

Enfin, mon travail a un intérêt pour les personnes qui souhaitent comprendre les difficultés que les acteurs rencontrent lorsqu'ils développent des projets d'innovation sociale. Comme je l'évoquerai plus tard, l'innovation sociale impose par son discours et sa pratique de nombreux principes. Dans le développement d'un projet, les enjeux de financement et de légitimité sont inhérents et peuvent freiner les ambitions du projet. Cela a été le cas pour la fondation. C'est pourquoi, il est primordial pour les organes de recherche et les politiques de considérer ces difficultés et d'accompagner les porteur·euse·s de projet dans ce domaine, d'une part. Et d'autre part, que les innovateurs s'informent et fassent en sorte de suivre les dynamiques d'innovation

sociale dont son principe de démocratie. La préparation et l'anticipation de ces difficultés est la garantie d'une meilleure conduite de projet.

# PREMIERE PARTIE

## Chapitre 1 : Revue de la littérature

### a. Un terrain, des notions à définir

Ce travail d'apparence ordonné se résume en de perpétuelles incompréhensions. C'est sur celles-ci que se fonde ma recherche. En effet, mon terrain a été une expérience déroutante et a exigé un apprentissage continu. Cela a commencé dès mon arrivée sur le terrain, à propos du langage employé par mes interlocuteur·trice·s. Pour illustrer cette difficulté, prenons les notes de mon journal de bord lors de ma première participation à une réunion du groupe de copilotage (« copil ») chargé de réfléchir au projet de la MISS.

*« Je suis arrivée à la réunion avec 5 minutes de retard. Je découvre en entrant une grande pièce. L'occupation d'une immense table ovale en son centre la rend, néanmoins, plus étroite. Chacun est déjà assis autour de la table. À mon arrivée, ils lèvent tous la tête en même temps et me regardent sans dire un mot. Gênée, je prends une chaise et m'assois le plus silencieusement et discrètement possible. La directrice me présente brièvement. Je souris et ne dis rien. Quelques secondes plus tard, par maladresse, je laisse tomber ma gourde par terre. Le son métallique résonne et interrompt celui qui avait repris la discussion. Je m'excuse. Il me sourit. Je réalise que je ne connais pas son nom. Je n'en connais que deux sur six d'ailleurs. Cette pensée intensifie mon malaise. La discussion se poursuit, j'écoute partiellement tant je suis perturbée parce que je ne sais pas quelle place occuper dans les interactions. À un moment donné, quelqu'un semble avoir fait une blague, et tout le monde rigole. Moi je ne rigole pas. Je n'ai pas discerné le caractère humoristique de la remarque. Pourtant, les mots qui se sont succédés, je les ai bien compris, je parle la même langue. Encore plus gênée, je reste droite ne laissant rien paraître. Les échanges continuent ».*

*Je noterai plus loin : « je ne suis pas sûre d'avoir compris le contenu de la discussion. Je crois même que je n'ai rien compris du tout » (Notes du journal de terrain, 26 septembre 2022).*

Dans un texte parlant de l'humour dans la publicité, Soulages (2006) dit que par une visée stratégique commerciale, les entreprises utilisent l'humour dans le but de construire « une communauté discursive d'appartenance ». C'est le mot appartenance qui m'intéresse ici. Pour des raisons qui m'étaient encore inconnues, une communauté d'appartenance liait mes interlocuteur·trice·s entre eux·elles. Le langage étant le premier signe d'une référence commune. Je n'avais apparemment pas le même sens commun qu'eux·elles, et c'était là, la première fois que je le remarquais.

*« L'anthropologue évolue dans le registre de la communication banale, « il épouse les formes du dialogue ordinaire » (Althabe, 1990, p.126), il rencontre les acteurs locaux en situation quotidienne, dans le monde de leur « attitude naturelle » (Schutz, 1987). Or, de nombreux propos ou actes du registre de la communication banale où l'anthropologue est partie prenante relèvent de sa curiosité professionnelle, c'est-à-dire concernent directement ou indirectement son thème de recherche » (Olivier de Sardan, 2008, p.52).*

Je savais que les échanges étaient déterminants dans le cadre de ma recherche, sachant tout comme l'énoncent Beaud et Weber, que « la compréhension du « langage indigène » est au centre de l'enquête ethnographique » (2014, p.51). J'ai alors commencé mon terrain par-là, notant tous les termes qui m'échappaient et tentaient ainsi de les replacer dans le contexte d'usage afin de mieux comprendre le cadre de référence. Cela a débuté avec la notion d'innovation sociale.

## b. L'innovation sociale

« On va construire un pôle d'innovation sociale ! »

annonçait la direction de la fondation le jour du lancement de la démarche collaborative. Jusque-là je n'avais jamais utilisé la notion d'innovation dans mon langage courant. De ce fait, je ne l'avais jamais défini. Toutefois, à sa première évocation lors de ma visite à Esp'Asse, j'ai entrevu une définition. J'ai pensé au film « Joy », tiré d'une histoire vraie (O'Russel, 2015). Dans ce film, Jennifer Lawrence y incarne Joy, une mère célibataire durant les années 1980. Lorsqu'au cours d'un apéritif, un verre se renverse et se casse au sol, lui vient alors une idée. Comment faire en sorte de ramasser le liquide au sol tout en balayant les débris ? Se questionne-t-elle. Après plusieurs tentatives, elle finit par inventer le balai-serpillière auto-essorant. Une création qui a rencontré un fort succès aux États-Unis durant ces années-là. Voilà ironiquement ce qui m'est apparu lorsque je tentais de définir le terme d'innovation. Cette réflexion m'a dirigée vers une définition simple que j'ai traduite en ces mots : l'innovation signifie l'aboutissement d'une nouvelle idée. Cette perception supposait que l'innovation était la finalité d'un processus, son résultat, tout comme la production d'un nouvel article. Le balai-serpillière en était l'exemple même. Pourtant, il était clair que sa signification ne se limitait pas à ma définition, elle allait bien au-delà d'un simple résultat.

*« Ce qui est ressorti de cette période, c'est déjà qu'il y avait un gros manque d'outils. Enfin, quelqu'un qui voulait faire de l'entrepreneuriat social à l'époque,*

*l'écosystème n'était pas du tout favorable, même le mot entrepreneuriat social j'ai dû l'expliquer pendant quelques temps. Maintenant c'est complètement bon, mais, pendant pas mal de temps la moitié du boulot c'était déjà d'expliquer ce que c'était. C'était aussi le cas avec innovation sociale. On m'a même dit : tu devrais arrêter d'utiliser ce mot-là personne ne le comprend. Donc y a vraiment eu un travail presque de lobbying, c'est pas le bon mot parce que, mais didactique » (Itw, Fondatrice d'une entreprise d'accompagnement dans le domaine de l'innovation sociale).*

La fondatrice situe ce besoin d'expliquer la notion au moment de la création de son entreprise dans les années 2010. Constatant un manque d'outils et de mécanismes de soutien mis en place par les autorités publiques, elle a créé une entreprise d'accompagnement pour les porteur·euse·s de projets aux idées innovantes. Pour elle, désormais, le mot est établi. De mon point de vue, la notion demeure encore floue aujourd'hui. L'innovation sociale, un mot « fourre-tout », « qui veut tout et rien dire », « grandiloquent », « un néologisme » ce sont les termes qui ont été associés à la notion d'innovation sociale par certain·e·s de mes interlocuteur·trice·s. En effet, le terme est mobilisé par des théories très différentes et dans une multitude de pratiques. Son usage fait référence à des méthodologies et des champs de recherche également très diversifiés. C'est pourquoi cette polysémie la rend très abstraite. Pour ces différentes raisons, il me semblait important de revenir sur sa signification.

En revanche, et pour répondre à ma problématique, je me suis retreint à trois principes chers de l'innovation sociale qui expliquent en quoi l'usager·ère est au centre des préoccupations. Ce sont les principes de la *nouveauté*, du *changement social* et de la *valeur démocratique*. Ces trois principes émergent de la combinaison de mes lectures théoriques et de mes données de terrain, faisant de ceux-ci, a priori, des principes forts. Je commence par le principe de la *nouveauté*.

#### La nouveauté mais pas que

Dans l'ouvrage *Les défis de l'innovation sociale*, les auteurs définissent l'innovation dans le champ de l'action sociale comme une :

*« pratique qui permet d'apporter un questionnement nouveau, une réponse nouvelle, ou de reprendre en charge différemment un besoin social existant ou émergent » (Paravano et De la Bretesche cités dans ANAS-FNARS, 2001, p.11).*

Cependant, et comme l'explique Brigitte Bouquet, la définition de l'innovation sociale

*« oscille entre une définition dure – produire de l'inédit, du jamais vu – et une définition plus molle qui reflète la diversité des situations » (Bouquet citée dans ANAS-FNARS, 2001, p.25).*

Cette deuxième définition permet d'élargir le concept d'innovation. Innover c'est aussi, en quelque sorte, faire du neuf, c'est-à-dire par exemple de modifier une pratique existante ou transposer un modèle social en l'adaptant à un autre contexte géographique et/ou politique. Le colloque du 10 février 2023 organisé à Olten par la Haute école de travail social du Nord de la Suisse (FHNW) en témoigne. Elle avait pour titre : *Innovation sociale 2023 : un copier-coller ?*. Cette conférence avait pour but de montrer les moyens d'adapter et traduire dans de nouveaux contextes, des modèles d'intervention et d'accompagnement déjà fonctionnels.

*« Sans cesse confronté à de nouvelles problématiques, le travail social doit mettre en place des offres destinées à celles et ceux dont les conditions de vie sont à la fois complexes, difficiles et marquées par la discrimination et l'exclusion, ou développer les offres existantes. L'innovation recherchée ne peut pas se limiter à de nouvelles approches que l'on aurait élaborées soi-même. Elle peut également résulter de la reprise d'approches, d'offres et de concepts innovants qui ont fait leurs preuves ailleurs »<sup>2</sup>.*

En effet, Bouquet ajoute, que l'émergence de la nouveauté ne se produit jamais sans un passé « ce n'est pas une création ex-nihilo » (idem) dit-elle.

De plus, la notion d'innovation n'est pas synonyme de progrès ou d'invention. Norbert Alter précise,

*« [...] Le passage de l'invention à l'innovation n'a donc rien de mécanique, d'immédiat et de linéaire. Il représente le début d'une histoire qui fait échec à l'absurde. Les acteurs ne se mobilisent que progressivement : lorsqu'ils parviennent à apporter un sens à l'invention initiale. Sans ce cheminement de l'une à l'autre, l'innovation n'existe pas ; et l'invention reste un dogme » (Alter cité dans ANAS-FNARS, 2001, p.23).*

Par cet aperçu, nous comprenons que le mot innovation suppose d'amener de la nouveauté, tout en ne l'obligeant pas à créer de l'« inédit » ou du « jamais vu ». La nouveauté peut se rencontrer dans la réadaptation d'un projet concluant vers un contexte nouveau. De plus, l'innovation en

---

<sup>2</sup> Site internet du colloque <https://soziale-innovation-fhnw.ch/tagung/#fr> [consulté le 3 mars 2023].

est une, seulement si les acteurs s'approprient l'invention à son origine. La nouveauté est ainsi dépendante des acteurs. Si elle est acceptée, elle devient une innovation.

### Changement social

Le projet d'innovation repose également sur un autre impératif que celui de la nouveauté, il doit « répondre à des problèmes de société ». La visée de cet objectif est fortement inspirée du champ de recherche appelé *la recherche-action*. L'émergence de ce courant est attribuée à Lewin dans sa théorie de l'*Action Research* en 1946, qui :

*« voulait que la science sociale soit capable de résoudre des problèmes sociaux dans des situations concrètes (ex : intervention militaire, conflits intergroupes, préjugés envers les minorités) et introduire des changements durables » (Roy et Prévost, 2013, p.131).*

La combinaison de la recherche avec l'action, symbolisée par le trait d'union « remet directement en question la dissociation que l'on faisait habituellement entre la théorie et la pratique puisqu'en recherche-action, la théorie supporte l'action ou encore émerge de l'action. La théorie permet ainsi de comprendre et d'agir sur les problèmes réels que l'on rencontre concrètement sur le terrain » (idem, p.129). La recherche-action tout comme l'innovation sociale ont donc un impératif clair : elles doivent apporter des solutions à des problèmes concrets. Tout comme Lewin le dit : « la recherche qui ne produit que des livres ne suffit pas ». (Lewin, 1946, p.144). Il ne s'agit donc pas uniquement d'émettre de nouvelles idées, l'innovation sociale souhaite avoir un impact positif et trouver des solutions à l'égard des problèmes environnementaux et/sociaux auxquels notre humanité fait face, qu'ils soient actuels ou futurs. La définition de l'innovation sociale est ainsi étroitement liée à celle de changement social.

Dans l'objectif de changement, les acteurs qui décident d'innover, adoptent une posture de « déviance relative » vis-à-vis de l'ordre établi. « L'acteur est dans une position de déviance, dans la mesure où l'activité d'innover s'accompagne toujours d'une transgression partielle ou totale à l'égard d'une norme » (ANAS-FNARS, 2001, p.26). Ce passage semble obligatoire pour atteindre un changement social.

La volonté de changement social et de déviance relative sont exprimées par la directrice de la fondation lorsqu'elle dit vouloir créer un « nouveau monde ». Afin d'améliorer un monde « qui

ne va pas » exprime-t-elle, l'innovation sociale semble être une solution. En proposant de nouvelles idées, la société aurait une chance de transformer le monde. Cette posture sous-entend que les modèles actuellement proposés ne satisfont pas les acteurs. Tel que l'évoque la directrice, les réponses envisagées pour « sauver le monde » à partir du développement des technologies ne la convainquent pas. Pour elle, le changement social doit s'opérer dans les échanges qu'entretiennent les individus entre eux, supposant qu'en l'état les échanges sont insatisfaisants car il y a des « murs » qui séparent les personnes entre elles. Ces murs ne permettraient pas l'établissement d'une réelle démocratie, supposant que la réelle démocratie est celle où chacun.e aurait une place. Le désir de changement social va de pair avec l'instauration d'une démocratie dite « réelle ».

### La démocratie

Le souci démocratique de l'innovation sociale vise à intégrer les personnes usagères dans le processus de recherche. Ce principe s'appuie sur une critique à l'égard de l'« élitisme de la connaissance » qui a été, en partie, éclairée par certains physiciens contemporains. Jusqu'aux éclairages de ces physiciens, un cloisonnement existait entre le « sujet connaissant » d'un côté, capable par son expertise d'établir les lois de la connaissance, et le « sujet ignorant » dépourvu de capacités analytiques, mais sur lequel néanmoins reposait la recherche. Cette approche classique accordait la primauté de la connaissance à l'expertise « savante » au détriment de l'expérience, qui était considérée comme une source de connaissance non fiable et non valide (Laville et Salmon, 2022). Caricaturalement, les seules personnes qui avaient le pouvoir de produire du savoir étaient les personnes qui avaient suivies des études. Les autres, étaient considérées comme des profanes qui ne pouvaient rien apporter à la recherche.

*« À la suite de Bohr et d'Heisenberg, l'un et l'autre prix Nobel de physique, on comprend que dans le domaine de la connaissance de l'atome, il n'est plus possible de penser les phénomènes en dehors de l'homme, comme l'avait envisagé la science classique. Heisenberg écrit : « Les sciences de la nature présupposent toujours l'homme et, comme l'a dit Bohr, nous devons nous rendre compte que nous ne sommes pas spectateurs mais acteurs dans le théâtre de la vie » (Heisenberg, 2000, p.127). Ces conceptions, en ébranlant l'un des postulats majeurs de la science classique, fissurent tout l'édifice, particulièrement la séparation du sujet connaissant et de l'objet à connaître. On pense désormais leur interaction au sein du processus de connaissance » (Laville et Salmon, 2022, p.66).*

Tout comme l'atome devait être compris en interaction avec l'homme par les physicien·ne·s, la société devait être comprise au travers des individus qui l'expérimentaient par les chercheur·euse·s en sciences sociales. Voilà ce qu'ébranlaient Bohr et Heisenberg dans leurs découvertes. Ce tournant a permis de :

*« réévaluer les modes d'objectivation qui [réduisaient] les populations ou les personnes accompagnées à l'état « d'objet à connaître » par un « sujet connaissant » situé dans une position de surplomb. Ce dernier détient alors seul la légitimité de définir les problèmes et de formuler des solutions dans le cadre d'actions dont il est le principal agent. La coupure du sujet et de l'objet appliquée à l'intervention sociale annihile l'utilisateur en tant que sujet » (idem, p.54).*

Les épistémologies féministes et postcoloniales ont particulièrement investi ce débat. En introduisant le concept « d'injustice épistémique » (Juan et Laville, 2020), les épistémologies féministes et postcoloniales ont souligné l'inégalité dans la prise en considération des savoirs de certains groupes dans le débat public. En raison de représentations collectives dominantes certains groupes sociaux se retrouvaient en bas de la hiérarchie de la production de la science, voire écartés. Ces débats ont mené à considérer les citoyen·ne·s et usager·ère·s comme des « chercheurs occasionnels » (Les chercheurs ignorants, 2015). Dans le but de sortir de l'élitisme de la connaissance, il était désormais nécessaire d'inclure les chercheurs occasionnels dans la production de cette connaissance.

Un autre argument était en faveur de ce décroisement. Le savoir de l'utilisateur·ère apportait une dimension pratique à la connaissance. Le texte de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation précise à ce sujet que l'innovation fondée sur la science doit « en particulier [être] orientée vers les applications »<sup>3</sup> vécue, parfois, comme une pression par les scientifiques.

*« Y a une pression politique de dire mais: vous faites de la recherche, mais... à quoi bon? Pour quelles applications? C'est une pression très forte, politique et publique » (Itw, Responsable de projet scientifique dans une haute école).*

Pour suivre ces pensées, il fallait donc les faire participer aux recherches.

*« Si l'on prend au sérieux le décret de 2017, c'est un programme de travail extrêmement ambitieux que le législateur suggère. S'engager dans des*

---

<sup>3</sup> LERI, art.2 Définition, alinéa b.

*interventions avec les publics et non plus sur les publics conduit à se défaire de théories élitistes de la connaissance, pour s'ouvrir à des conceptions démocratiques sans lesquelles le terme de participation n'a aucun sens » (Les chercheurs ignorants, 2015, p.47).*

La participation des personnes usagères dans les projets de recherche apparaissait dès lors comme une suite logique aux conceptions démocratiques. Afin de permettre la participation de la population dans le processus de recherche, différents moyens ont été développés. L'un de ces outils est celui de la démarche collaborative.

### c. L'outil de la démarche collaborative

L'histoire indique que la construction de la connaissance où les chercheurs occasionnels ont contribué à la réalisation de la recherche avec le-la scientifique n'est pas tout à fait nouvelle. Il y a environ un siècle, John Dewey proposait déjà de confier au public la charge de conduire « l'enquête ». Plus récemment, Callon, Lascoumes et Barthe ont participé à l'émergence de ce qu'ils nomment les « forums hybrides ». Ces forums sont définis comme le :

*« résultat d'une mise en discussion, parfois conflictuelle, des arguments de chercheurs et d'experts, d'une part et de citoyens ou usagers concernés, d'autre part » (cités dans ANAS-FNARS, 2001, p.13).*

La valorisation et la production de ces espaces dits « forums hybrides » participeraient à la création d'une démocratie « représentative », comptant sur un collectif hétérogène dans le processus de recherche. La démocratie est représentative dans la mesure où les savoirs de tous les expert·e·s (scientifiques et usager·ère·s) sont représentés. Dans l'exemple de Callon sur l'enfouissement de déchets nucléaires dans la région de Bresse, le forum hybride engageait ce qu'il dit être des porte-paroles de groupes hétérogènes. « On y trouve à la fois des experts, des hommes politiques, des techniciens et des profanes [...] » (idem, p.14). Dans cette perspective, le travail collectif était indispensable. Et ce collectif devait être représenté par des personnes aux statuts et aux fonctions différentes. La proposition de Callon, Lascoumes et Barthe de forums hybrides, qu'ils définissent comme des espaces publics qui permettent l'émergence de débats et de controverses, ressemblent à ce que les politiques publiques et les institutions de recherche nomment, aujourd'hui, les démarches collaboratives et participatives.

Le développement de l’outil de la démarche collaborative s’inscrit donc dans le long débat des recherches en sciences humaines et sociales sur la production de la connaissance. La démarche collaborative est un outil qui encourage la participation des acteurs sociaux dans les décisions politiques et les recherches scientifiques en visant deux objectifs que j’ai indirectement évoqués précédemment. Le premier : ouvrir des espaces d’échange afin de prendre en compte l’avis des citoyen·ne·s. Le deuxième : faire en sorte que la recherche réponde à des problèmes pratiques.

Aujourd’hui, nous observons de plus en plus d’autorités locales en Suisse, qui se sont emparées de cette revendication démocratique notamment dans leurs politiques urbaines. C’est le cas par exemple de Vevey et Lausanne. La première, compte trois projets de réaménagement cette année 2023<sup>4</sup>. Lausanne, également, « place la participation au cœur de son action »<sup>5</sup>. Cette année elle dénombre trente démarches participatives<sup>6</sup>. De ce point de vue, « la participation est supposée favoriser l’émergence de politiques plus réactives aux besoins des citoyens-usagers et renforcer tant sa légitimité que son efficacité » (Mazeaud, Gourgues et Nonjon, 2022, p.922). Sous l’impulsion des autorités politiques et de recherches, les acteurs privés se sont également emparés de ces dispositifs (Mazeaud et Nonjon cités dans Gourgues, 2020).

Grâce aux dispositifs de démocratie participative il semblerait que la boucle se ferme. Grâce à eux, l’avis des citoyen·ne·s est reconnu, et grâce à leur contribution on permet l’établissement de solutions pour des problèmes concrets. Les démarches participatives et collaboratives poursuivraient donc l’établissement des « trois caractéristiques clés de la recherche-action » (Roy et Prévost, 2013). En premier lieu, tout comme la première caractéristique de la recherche-action, la démarche participative ou collaborative espère par différents moyens inclure les acteurs concernés **dans** la recherche. Ces derniers devenant alors des acteurs actifs. Deuxièmement, les démarches visent à changer les choses tout comme la recherche-action. Et finalement, l’outil vise une réflexion cyclique où les hypothèses se modifient et se réadaptent en fonction des contributions du collectif hétérogène par un processus ouvert, dit hypothético-déductif.

---

<sup>4</sup> Ce sont des exemples d’appel à la participation des « usagers ». Un appel qui vient des politiques locales veveysannes représentées par le Service de l’urbanisme et de la mobilité. <https://demain.vevey.ch/> [consulté le 1<sup>er</sup> mai 2023].

<sup>5</sup> Page du fil d’actualité du site internet de la ville de Lausanne [https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu\\_id=69980](https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=69980) [consulté le 20 juin 2023]

<sup>6</sup> Page de la cohésion sociale du site internet de la ville de Lausanne <https://www.lausanne.ch/portrait/cohesion-sociale/participation.html> [consulté le 20 juin 2023].

Comme l'innovation sociale partage l'objectif voulant démocratiser la connaissance, elle fonde sa pratique également sur ces dispositifs. L'entreprise de la recherche-action et les démarches participatives et collaboratives imprègnent donc fortement le mouvement de l'innovation sociale. Elles en sont le vecteur. L'institutionnalisation de centres spécialisés dans les recherches participatives au profit de l'innovation sociale confirme ce positionnement<sup>7</sup>.

Toutefois, les démarches collaboratives et participatives sont loin d'instruire une pratique homogène. Les motivations de leur mobilisation sont très diverses et les méthodes auxquelles elles ont recours varient fortement. Le contexte de la recherche et les acteurs qui mettent en place une démarche collaborative déterminent ces choix. Le résultat de la démarche dépendant donc entièrement de ces éléments. En définitive, c'est en fonction des choix et du contexte de la recherche que l'expertise d'usage est plus ou moins intégrée.

#### d. Qu'entend-t-on par « usager » ?

Le terme d'usager découle de toutes ces critiques à l'égard de la science et du développement des outils de démocratie participative. Les notions de « chercheur occasionnel » et « profane » sont à l'origine du développement de la catégorie d'usager. Aujourd'hui, à la place d'usager certain·e·s chercheur·euse·s préfèrent le concept d'« expert d'usage » (Heijboer 2022, Rullac, 2018). Il permet de considérer l'usager·ère comme un·e expert·e de son domaine. Son savoir est « issu de l'expérience vécue » (Rullac, 2021). On parle alors d'« expertise d'usage » pour qualifier les savoirs des personnes usagères.

*« L'expertise est un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être théoriques et pratiques incarnés par une personne, nommée expert, supposée avoir des connaissances et compétences spécifiques à un problème donné. L'expert l'est donc par rapport à un sujet et par rapport à d'autres personnes : pairs, scientifiques ou profanes. Il n'existe pas d'expertise en soi, mais des experts qui se prévalent d'une certaine place dans l'échelle des connaissances et des compétences sur un sujet » (Heijboer, 2022, p.151).*

Si l'on se concentre uniquement sur les politiques urbaines (puisque le projet de la MISS est principalement encadré par ces politiques), le terme d'usager définit les citoyen·ne·s et

---

<sup>7</sup> le ColLaboratoire et la Villanova de l'université de Lausanne, l'institut d'innovation sociale et publique à la Haute école de gestion de Fribourg, la plateforme LIVES social Innovation de la HES-SO dans les domaines de la santé et du travail social en sont quelques exemples.

habitant·e·s qui font usage d'un lieu. Ces publics sont intégrés dans les processus de réflexion et de décision des projets urbains dans la mesure où les modifications prévues de l'espace les concernent. Par exemple dans la construction d'un nouveau bâtiment, les personnes concernées sont celles qui logeaient précédemment dans ce bâtiment et seront relogés après les travaux, ou si c'est un quartier tout entier<sup>8</sup>, les habitant·e·s alentours. Les personnes concernées par ces différents types de modifications (construction, rénovation, aménagement, etc.) sont invitées à prendre part aux réflexions avec les professionnel·le·s mandatés, pour apporter leur expertise à propos de thématiques très diverses, comme la santé, la culture ou le logement, par exemple.

Le terme d'usager se réfère aussi au domaine juridique. L'usager est une personne qui a un droit réel d'usage.

Dans le cas de la fondation, les usager·ère·s sont les personnes qui louent un local à Esp'Asse, les personnes qui participent aux activités organisées par les locataires, les personnes qui bénéficient de l'aide d'une structure associative logée à Esp'asse. Utilisateur·trice·s et usager·ère·s sont pris comme synonymes dans le cadre de la démarche, tout comme, l'usager·ère et le·la bénéficiaire ne sont pas différencié·e·s. Le·la citoyen·ne, l'habitant·e et le·la passant·e ont le droit d'usage en ce qui concerne les espaces extérieurs d'Esp'Asse, tandis que le·la locataire et le·la bénéficiaire de prestations des locataires, ont un droit d'usage des infrastructures extérieures et intérieures, comprenant la future *Maison des Innovations sociales et des Solidarités*. L'expertise de chacun de ces profils, se trouve dans leurs connaissances et expériences du site d'Esp'Asse. Leur vécu du lieu est une donnée indispensable pour réfléchir à la construction d'un nouveau bâtiment afin qu'elle corresponde à leurs usages, puisque ce seront eux·elles, qui participeront à la vie de la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités*. En résumé, l'usager·ère peut être un·e citoyen·ne, un·e habitant·e, un·e passant·e, un·e locataire ou un·e bénéficiaire dans le cas de la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités*.

J'ai repris ces terminologies et les ai défini dans la liste ci-dessous. Ces définitions ont émergé de la conjugaison entre mon terrain et la théorie, elles ne s'appliquent donc qu'à ce document. Cette liste me permet de clarifier les ambiguïtés pour le reste de la lecture.

---

<sup>8</sup> L'exemple du quartier de la Plaine-Du-Loup à Lausanne.

## Terminologies

**Invité.e** : personne qui a été invitée à la démarche collaborative, sans qu'elle y ait forcément participé.

**Participant.e** : personne qui a pris part à une, deux ou trois séances de la démarche collaborative.

**Locataire** : personne qui a une activité indépendante ou une personne employée d'une institution, qui loue un local à la fondation Esp'Asse.

**Bénéficiaire** : personne qui bénéficie d'un accompagnement, d'une aide, d'un soutien ou d'une mesure par une institution locataire ou personne qui vient à des cours, des conférences ou des ateliers organisés par des locataires. Une personne bénéficiaire peut, également, être une personne qui est de passage à Esp'Asse sans participer aux activités ou bénéficier de prestations des structures locataires (par exemple, un parent qui amène son enfant aux cours de Judo, un écolier qui traverse la future passerelle). Ces personnes seront considérées, dans le document, comme **bénéficiaires indirect.e-s** des infrastructures qu'offrent Esp'Asse.

**Usager·ère ou utilisateur·trice**: personne locataire et/ou bénéficiaire.

## Chapitre 2 : Contextualisation du sujet

Afin de comprendre le contexte sur lequel se fonde mon analyse aux prochains chapitres, je présente le projet de la *Maison des Innovations Sociales et des Solidarités*. Je commence par expliquer ce qui mène la fondation à développer le projet, en précisant que c'est par un basculement épistémologique de la fondation et une modification du plan de quartier d'Esp'Asse que la définition du projet vers la *Maison des Innovation sociales et des Solidarités* a été entrepris. Ensuite, j'explique comment la démarche collaborative a été organisée et je présente quelques chiffres. Ces précisions permettent de mieux comprendre sur quoi repose la critique développée dans la suite du document.

### a. Une révolution

Si la fondation depuis 2002 semble s'être maintenue sur le même modèle de location d'espace, la perception qu'une révolution s'opère ces dernières années est énoncée à plusieurs reprises lors de mes discussions avec les membres de la fondation.

*« Ce que notre Fondation a vécu ces deux dernières années est gigantesque. Nous sommes passés d'un chiffre d'affaires de CHF 750'000.- à CHF 1'300'000.-. La Fondation s'est également dotée d'un véritable Bureau de direction, avec une directrice à sa tête et trois employés, tous à mi-temps » (Itw, Chargé de projet à la fondation Esp'Asse).*

En effet, la fondation connaît depuis les trois dernières années un fort développement. D'ailleurs, quand j'ai visité le site de la fondation pour la première fois en septembre 2022, de gros travaux étaient en cours. La « Tourelle » venait d'être inaugurée (2021) et le bâtiment le plus imposant en était aux rénovations. Il a accueilli ses premiers locataires en février 2023. Au-delà des travaux importants, la fondation a décidé en janvier 2022 de créer un bureau de direction pour réorganiser la gestion d'Esp'Asse en raison du départ de l'ancien directeur et cofondateur. Pour le remplacer, une nouvelle directrice a été engagée. Anciennement dans le Conseil de la fondation et longtemps municipale à la ville, elle connaît bien l'organisation. De plus, et afin de renforcer le bureau de direction composé de la secrétaire et de la directrice, l'un des employés chargé de la communication d'Esp'Asse a augmenté son taux et a rejoint l'équipe de la direction, qui est désormais constitué de trois employés. La gestion et l'organisation administrative de la fondation sont gérées par le Conseil de fondation et le Bureau de direction. Le développement de la fondation et l'engagement de la directrice ont fortement influencé l'orientation du projet. En effet, le choix (que je préciserai ci-dessous) d'attribuer la nouvelle

bâtisse à l'innovation sociale est dû aux sensibilités de la directrice nouvellement engagée et des relations qu'elle entretient avec la ville.

### b. *La Maison des Innovations sociales et des Solidarités (MISS)*

#### Plan 1 : Le plan de quartier d'Esp'Asse



L'illustration ci-dessus s'appuie sur le schéma du plan de quartier Etraz-Sud<sup>9</sup>. Ce dernier a été validé par la municipalité de Nyon et adopté en septembre 2017. Un plan de quartier permet la « planification cohérente de l'urbanisation d'un secteur »<sup>10</sup>. Le site comprend six constructions principales. En arrivant à Esp'Asse le 14 septembre, je n'avais pas compris que l'ensemble des bâtiments appartenait à la seule entité d'Esp'Asse. C'est en discutant avec les membres de la fondation et en prenant connaissance du plan de quartier que je l'ai réalisé. La parcelle Etraz-Sud s'étale sur une surface de 14'288m<sup>2</sup> dont la fondation est l'unique propriétaire.

Le plan de quartier délimite le plan d'affectation de la fondation en trois zones. La plus grande est une zone mixte (habitation de moyenne densité, activités socio-culturelles, artisanales et tertiaires). Elle constitue plus du  $\frac{3}{4}$  de la surface. Les deux autres situées au sud et à l'ouest du

<sup>9</sup> Plan de Quartier Etraz-Sud 2017, Commune de Nyon, Canton de Vaud.

<sup>10</sup> Service du territoire, ville de Nyon, présentation du 20 septembre 2022 à l'occasion du premier jour de la démarche collaborative.

plan, sont une zone de verdure et une aire forestière. La rivière de l'Asse ferme le contour ouest du périmètre de la fondation. Le plan de quartier a été déposé au Service de l'urbanisme de Nyon du 26 novembre au 25 décembre 2016 afin de réévaluer les parcelles. Les objectifs de cette réévaluation étaient de :

- « *Requalifier et densifier un ancien site industriel bien desservi par les transports publics en assurant une bonne intégration du quartier dans le contexte environnant ;*
- *Développer un programme mixte (logements, activités socio-culturelles, artisanales et tertiaires, etc.) ;*
- *Créer une liaison de mobilité douce, publique et de qualité, en continuité avec le réseau existant ;*
- *Maîtriser l'accessibilité du site et le stationnement pour les transports motorisés ;*
- *Préserver les qualités environnementales et paysagère du site »<sup>11</sup>.*

Pour la fondation le principal objectif de cette requalification était de permettre le développement de ses activités par l'agrandissement de la zone mixte. C'est ce qui lui permet cette grande ouverture à propos de ce que pourrait contenir la MISS. La ville a trouvé un intérêt également dans cette réévaluation du plan de quartier. Elle a profité de l'occasion pour inscrire dans le règlement du plan de quartier l'obligation de construire une liaison de mobilité douce. L'idée par cette liaison est de relier deux quartiers du nord de la ville. Au-delà de son inscription dans le règlement du plan de quartier, la construction de la liaison de mobilité douce est incluse dans le projet d'agglomération fédéral de 4<sup>ème</sup> génération. C'est un programme d'agglomération à l'échelle nationale dans lequel sont édictées les mesures à suivre concernant la planification du territoire. Les communes peuvent bénéficier de financements dans le cas où leurs projets s'inscrivent dans les mesures du programme. Afin de bénéficier de ces fonds fédéraux, la ville doit bâtir le passage de mobilité douce avant la fin de l'année 2027.

Bien que ce soit toujours le cas dans les planifications urbanistiques, le plan de quartier a lié la ville et la fondation entre elles dans une étroite collaboration. Puisque la ville a prévu de construire une passerelle de mobilité douce traversant le quartier d'Esp'Asse et que la fondation envisage de construire un nouveau bâtiment sur la parcelle nord du site, l'idée est de faire passer la parcelle sur le bâtiment de la fondation. Un projet qui oblige la coordination et fixe le début des constructions à 2027 (comme la ville est dépendante des fonds fédéraux pour financer le

---

<sup>11</sup> Plan de Quartier Etraz-Sud Règlement, art.2 Buts, 2017, Commune de Nyon, Canton de Vaud.

passage de mobilité douce). En résumé, le plan de quartier Etraz-sud officialisé en 2017, a autorisé la fondation à construire sur sa zone mixte au nord, actuellement occupée par un parking. C'est à cet endroit que la fondation envisage de construire la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités*. (Vous pouvez le repérer par un carré non-hachuré, c'est le seul, tout en haut de la zone orange sur le plan).

Au moment de s'emparer du projet au début de l'année 2022, les membres de la fondation se sont posé deux questions :

- Comment allons-nous faire pour financer le projet ?
- Que voulons-nous faire du bâtiment ? (puisque'il est en zone mixte, les possibilités sont plus nombreuses).

Les grands investissements qu'ont exigé les dernières rénovations sur le site d'Esp'Asse ne permettaient plus à la fondation de faire un emprunt à la banque, elle devait obligatoirement s'associer pour dégager les fonds nécessaires à cette construction. Comme elle avait trop de dettes, elle ne pouvait emprunter qu'à la condition de faire un cautionnement. Tout comme le principe de garant pour un loyer, il est nécessaire pour le cautionnement bancaire, qu'un « cautionneur » s'engage à rembourser le crédit immobilier dans le cas où la fondation n'aurait plus les fonds pour le faire. Il peut être un organisme financier, une institution ou une personne physique.

En partie parce qu'ils étaient liés par le plan de quartier Etraz-Sud en raison de l'introduction du droit de construire une passerelle de mobilité douce sur le terrain de la fondation, la ville apparaissait comme le premier cautionneur potentiel. Toutefois, la ville ne s'était pas encore positionnée comme tel lors de ma recherche.

En revanche, au moment de mon terrain, la ville et la fondation collaboraient sur le projet au travers d'un partage de connaissances au sein du groupe "copil" (que je détaillerai davantage ensuite). Je l'ai compris, lorsque j'ai assisté à la première séance de copilotage le 26 septembre 2022 où le délégué à l'économie à la ville de Nyon et son stagiaire, étaient présents. Tant du côté de la ville que de la fondation, elles ont trouvé dans ce premier partenariat la possibilité de défendre certains de leurs intérêts propres et communs dans le choix de déterminer l'orientation de la nouvelle construction.

*« Avec [le syndic] on a pour ambition d'essayer d'encourager ou de faciliter le déploiement de projets qui soutiennent l'innovation à Nyon. Innovation ça veut tout*

*et rien dire, hein, mais on s'est posé ça comme base. Nyon n'est pas du tout sur la carte de l'innovation romande, il se passe beaucoup de choses à Genève, à Lausanne, à Renens ou à Yverdon, etc. Nyon, c'est le black-out, enfin il se passe rien ou alors c'est très mal communiqué. Ce n'est pas une tête d'innovation économique. Et pis on s'est dit, bon on ne va pas concurrencer l'epfl, ce n'est pas là que ça se joue, par contre ce serait intéressant pour le renouvellement du tissu économique et pour jouer aussi notre carte dans l'émergence de nouvelles idées, de nouveaux produits, de nouveaux services, qu'on facilite un peu l'innovation à Nyon. Mais on s'est dit on va le faire en fonction d'opportunités. Donc, on a eu plusieurs trucs. [présente deux premières opportunités qu'ils ont identifiées pour l'innovation à Nyon]. Et pis, dernière opportunité que l'on a identifiée, c'était la fondation Esp'Asse. [...]*

*Du coup, on a été boire un café avec [la directrice], on a discuté, je lui ai dit : est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser Esp'Asse pour faire avancer un site d'innovation? Non, ce n'est pas la vocation, elle m'a répondu. Parce que quand on entend une innovation de manière classique, c'est plutôt technologique. Non c'est pas la vocation d'Esp'Asse de faire un lieu technologique, elle me dit. Oui ok t'as raison. Mais la question de l'innovation, ça la titille aussi en tant qu'ancienne politicienne, le principe d'arriver avec de nouvelles idées, de poser les conditions cadres pour faire émerger de nouvelles idées qui peuvent répondre à des problèmes de société, de santé publique, de précarité, d'environnement, etc. De fil en aiguille, on a un peu réfléchi et on s'est dit mais y a tout un pan de l'innovation qui est à vocation sociale. Et à notre connaissance de l'époque, c'était très peu encore exploité, travaillé, recherché. Il y avait une sorte d'émulsion autour de ce thème, mais sans qu'il y ait beaucoup de structures qui soient encore en place pour la favoriser. Et on s'est dit, pourquoi pas faire un centre d'innovation sociale sur les terres de la fondation. Elle y a assez vite adhéré. Voilà c'est un peu comme ça que c'est parti » (Itw, Délégué à l'économie à la commune de Nyon).*

Le souhait d'orienter le projet de la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités* vers l'innovation sociale a démarré d'une discussion entre la ville et la fondation. Par cette collaboration, la ville a trouvé une opportunité supplémentaire de promouvoir l'innovation sur son territoire, quant à la fondation, elle a entrevu dans cette négociation un cautionneur potentiel et la possibilité de poursuivre sa mission sociale. Le compromis a donc été trouvé : le bâtiment sera dédié à l'innovation sociale. Dans leurs recherches pour comprendre ce que voulait dire "faire de l'innovation sociale", la ville et la fondation sont tombées sur un appel à projet de *Innovation Booster*, institué par InnoSuisse. InnoSuisse est l'agence fédérale qui encourage les initiatives d'innovation en Suisse. Cet appel leur permettait d'inscrire le projet dans le champ de l'innovation sociale et de bénéficier d'une subvention pour le démarrage du projet.

L'appel à projet du cycle d'innovation 2022 imposait la thématique suivante : *formes flexibles d'habitat et de soutien pour les seniors*.

Afin de mieux appréhender la demande de cet appel à projet, et comme tant la ville que la fondation n'étaient pas spécialistes du domaine, elles ont contacté l'un des responsables de projet scientifique à la HES-SO, aussi collaborateur au centre LIVES Social Innovation et interlocuteur principal de l'*Innovation Booster* d'InnoSuisse, pour qu'il les aide. Intéressé par le projet au nom de l'institution qu'il représentait, il s'est engagé dans les réflexions et les a aidées à déposer une demande. Pour s'aligner à la thématique, la fondation a proposé dans son dossier de faire cohabiter, dans une même bâtisse, à la fois des logements pour les seniors et un centre de recherche pour l'innovation sociale. Dans leur proposition, et comme argument afin de mieux anticiper les besoins des seniors, la fondation a décidé d'organiser une démarche collaborative.

Tout comme le suggère l'innovation sociale, le terme de collaboratif pour la fondation statuait une égalité entre tous et une gouvernance partagée. C'est pour cette raison que la directrice a préféré le terme de collaboratif au lieu de participatif.

L'association pour la promotion de l'innovation sociale, mandatée pour coordonner l'*Innovation Booster*, a décidé de soutenir le projet d'Esp'Asse pour la phase de testing et d'idéation et découverte<sup>12</sup>. La fondation a reçu, pour cela, un montant de 15'000 francs, qu'elle a dédié à l'organisation de la démarche collaborative.

### Le groupe de copilotage

Afin d'assurer la coordination du projet de la MISS, un groupe de copilotage a été créé, abrégé en « copil ». Le choix de ce nom a été tiré de la théorie de la recherche-action qui structure les dispositifs de démarche collaborative.

*« Dans le cadre des RAC que je mène, un Comité de Pilotage (COPIL) est créé pour devenir le noyau de la démarche. Le COPIL construit, mène et régule le dispositif. Il est composé des membres de la direction, des coordinateurs des séminaires de recherche et des orientateurs. Les membres de la direction ne siègent pas dans le COPIL au nom de leurs statuts mais de leurs fonctions, afin de favoriser l'intégration de la RAC dans le dispositif. Les coordinateurs sont des professionnels de l'institution qui acceptent de prendre la charge de coordonner les séminaires de recherche déclinés par la RAC. Enfin, les orientateurs sont des chercheurs*

---

<sup>12</sup> Page du site internet de l'Association pour la promotion de l'innovation sociale où il présente les idées des projets retenus pour l'année 2022. <https://www.innovationsociale.ch/idees-de-projet> [consulté le 26 décembre 2023].

*professionnels, extérieurs à l'institution, pour accompagner au développement de la RAC, au moins en binômes voire en trinômes » (Rullac, 2018, p.46).*

La directrice de la fondation, le chargé de communication et de projets de la fondation, le délégué à l'économie de Nyon, son stagiaire, le responsable de projet scientifique à la HES-SO ont fait partie du groupe copil de l'été 2022 à fin janvier 2023. Pour l'organisation de la démarche collaborative, la fondation a fait appel à la fondatrice d'une entreprise d'accompagnement des porteur·euse·s de projet en innovation sociale. Celle-ci s'est chargée d'organiser et d'animer la démarche collaborative qui s'est tenue à Esp'Asse. Elle a également fait partie du groupe copil de l'été 2022 à fin janvier 2023. Pour ma part, j'ai pu participé à toutes les réunions du groupe du 26 septembre 2022 au 17 janvier 2023 dans le cadre de mon terrain de mémoire. D'autres personnes, sollicitées par le groupe, ont également pris part aux discussions de manière ponctuelle.

### c. L'organisation de la démarche collaborative

Comme je l'ai dit plus haut, les démarches collaboratives peuvent prendre des formes d'organisation et de déroulement tout à fait différentes. Pour mieux comprendre son mécanisme, j'ai décrit ici le déroulement de celle qui a été menée à Esp'Asse. La démarche collaborative s'est déroulée durant trois demi-journées, le 20 septembre, le 4 novembre et le 2 décembre. Elle s'est tenue dans l'ancien bric-à-brac (magasin d'objet de seconde main) de l'association Pro-Jet à l'entrée du site d'Esp'Asse. Plus de 300 personnes ont été invitées à la démarche collaborative. 68 personnes étaient présentes le premier jour, 37 le deuxième jour et 36 le troisième jour.

#### « 4 mondes »

À la préparation de la démarche collaborative, la fondation a choisi de catégoriser les invité·e·s selon quatre « monde » distincts en fonction de leur position dans le projet de la MISS: le monde des politiques, le monde des professionnels, le monde des académiciens et le monde des utilisateurs dits également le monde politique, le monde professionnel, le monde académique et le monde de l'usage. Lors des trois séances de la démarche collaborative, les personnes ont reçu un badge sur lequel était inscrit leur nom et prénom. En haut à droite du badge était collé également un rond de couleur. Celui-ci désignait le monde auquel les personnes appartenaient. Un rond bleu pour le monde politique, un rond rouge pour le monde professionnel, un rond jaune pour le monde académique et un rond vert pour le monde de l'usage.

La première fois que j’ai entendu parler de ces mondes dans le contexte de la fondation, c’est lorsque j’ai reçu l’email d’invitation au lancement de la démarche collaborative au mois de septembre 2022. « Des spécialistes de quatre mondes différents sont invités : le monde des professionnels, celui des utilisateurs du site, celui des politiques et, enfin, celui des hautes écoles ». La directrice de la fondation m’avait antérieurement demandé par message lors de mon inscription à la démarche collaborative « comment dois-je te décrire, par ta fonction, ton employeur, ou autre ? » Je lui avais répondu : « tu peux simplement mettre étudiante en anthropologie à l’université de Neuchâtel ». J’ai découvert après coup, que ma description avait déterminé ma place au sein du monde académique.

Photo 1 : badge à pincer sur ses vêtements pour s’identifier parmi les participant·e·s à la démarche collaborative



Pour le professeur consulté par la fondation lors de l’organisation de la démarche, il y aurait en effet quatre types de catégories ou de “mondes“ auxquels les personnes appartiennent selon leur position dans le projet de la MISS, représentant ainsi l’hétérogénéité dont parle Callon au sujet des forums hybrides que j’ai évoqué précédemment.

*« [...] Potentiellement, il y a trois ou quatre savoirs quand on fait une démarche comme celle-ci. Il y a le savoir scientifique, le savoir professionnel et le savoir d'expertise d'usage et on peut rajouter savoir politique, dans certains cas. Ce qu'il faut, c'est créer des environnements délibératifs où il y a des représentants de ces savoirs et qu'ils aient le même pouvoir. C'est uniquement comme ça qu'on arrivera à changer les choses » (Itw, Professeur d'une haute école).*

La fondation a suivi les recommandations du professeur dans cette catégorisation en vue de suivre le principe démocratique de l’innovation sociale. L’extrait montre que ces quatre mondes seraient donc indispensables pour le projet de la MISS afin que la « délibération » soit vraiment

complète. Cette catégorisation suit l'objectif de l'« écologie des savoirs » théorisé par le chercheur Boaventura De Sousa Santos (cité dans Juan et Laville, 2020). Cette pensée théorique consiste à revendiquer un pluralisme des savoirs et à équilibrer les relations entre les savoirs scientifiques et non-scientifiques (Laville et Salomon, 2022) tout comme ce que défend la démocratie aux fondements de l'innovation sociale. Cela permettrait d'atteindre une « diversité » (idem), c'est-à-dire une démocratie représentative de la diversité des acteurs sociaux.

*« [L'innovation] ne peut être, ou rarement, le fait d'une personne isolée. Elle résulte d'un processus qui, pour être créatif, prend racine dans les interactions entre des acteurs multiples et variés – usagers, associations, institutions, pouvoirs public - de cultures et de logiques différentes » (ANAS-FNARS, 2001, p.35).*

L'assignation des personnes dans les mondes a été effectuée par la directrice de la fondation. Dans le monde politique, les personnes occupaient des fonctions de député·e·s, de conseiller·ère·s communaux·ales, de municipaux·ales, de président·e·s de fondations, de vice-syndics ou syndics dans les communes situées entre Gland et Genève. Le monde professionnel était représenté, lui, par des chef·fe·s de service de la ville de Nyon, de directeur·trice·s d'associations ou de fondations sociales, d'architectes, de responsables de secteur à l'État de Vaud. Ils travaillaient dans divers domaines (environnement, territoire, innovation, cohésion sociale, etc.). Le monde de l'académie était constitué de professeur·e·s, de responsables de recherche, de collaborateur·trice·s scientifiques de plusieurs hautes écoles et universités suisses romandes dans les secteurs du travail social, de l'art, de l'ingénierie, de l'environnement et de la sociologie. Enfin, dans le monde de l'usage, il y avait des locataires d'Esp'Asse qui sont artistes ou travailleur·euse·s sociaux·ales, pour la plupart, des bénéficiaires des associations locataires, des participant·e·s aux activités proposées par les locataires, mais aussi, des membres de la direction de l'école primaire du Rocher (à côté du site d'Esp'Asse) et des représentant·e·s d'autres associations culturelles et sociales de Nyon.

#### Déroulement des séances

Le premier jour du lancement de la démarche collaborative, la fondation et la ville de Nyon ont commencé par rappeler le contour du projet de la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités* et l'objectif de la démarche collaborative. « L'idée est de dessiner la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités* avec vous » proposait la fondation. Après une partie

officielle ponctuée de discours, la partie participative a démarré. Avant que les participant·e·s aient quitté la chaise qu'ils·elles occupaient, la fondation leur a demandé de choisir un thème parmi les trois suivants:

1. Bâtiment et Architecture
2. Environnement et Ambiance
3. Innovation Sociale

Une fois que les participant·e·s avaient choisi leur thème, ils·elles ont dû énumérer huit idées à propos de la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités* en relation au thème choisi. La question du logement pour les seniors, qui était à l'origine du dépôt de dossier pour obtenir la subvention de l'*Innovation Booster* n'a pas été abordée durant la démarche collaborative. Après cela, les personnes ont formé par elles-mêmes des groupes de 6-8 participant·e·s afin de partager leurs idées entre eux·elles. Des post-it étaient mis à disposition des groupes pour synthétiser les échanges. À l'issue de cette étape, chaque membre des groupes ont réintégré l'assemblée générale et trois animateur·trice·s, mandaté·e·s par l'organisatrice ont présenté les discussions entretenues au sein des groupes. La clôture de la démarche s'est accompagnée d'un apéro. Avant de partir, les participant·e·s pouvaient s'inscrire sur une feuille dans un sous-groupe de 5 à 6 personnes pour continuer le processus. L'idée était que ces sous-groupes s'auto-organisent pour continuer à imaginer la *Maison* entre cette première séance et la suivante prévue le 4 novembre.

Les séances du 4 novembre et du 2 décembre ont constitué le cœur de la démarche collaborative. Le format général suivi a été de continuer les discussions selon la division des trois thèmes.

Le 4 novembre, tous les sous-groupes qui avaient choisi la thématique *Bâtiment et Architecture* étaient regroupés, pareil pour les deux autres thèmes départageant les personnes présentes en trois grands groupes allant de 8 à 16 personnes. Chaque groupe était amené à poursuivre les réflexions de manière plus approfondie sur leur thème, accompagné d'un·e animateur·trice. pour conduire les échanges. À la fin des 45 minutes de discussion, chaque groupe (Bâtiment et Architecture, Environnement et Ambiance et Innovation Sociale) ont élu un membre pour restituer leurs réflexions à l'assemblée. La restitution s'est faite sous une forme de storytelling où le·la porte-parole jouait le rôle d'une personne découvrant la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités* avec toutes les caractéristiques imaginées par le groupe.

Finalement, le 2 décembre tous les groupes ont été supprimés. Après un retour de la fondation sur les avancées du travail collaboratif du 20 septembre au 2 décembre, les participant·e·s ont été invité·e·s à s'intégrer à un des cinq ateliers-thématiques répartis dans la salle. Ces ateliers

étaient formés en “îlots“ dans la salle, délimités par des chaises en arc de cercle, disposées en face de tableaux. Il y avait un atelier sur les cinq qui n’avait pas la même disposition. Le centre de cet îlot-là était occupé par une maquette, représentant une carte imprimée du site d’Esp’Asse. Aucune chaise n’était disposée autour de la maquette laissant la possibilité aux personnes de circuler autour. Divers objets comme des plots, des legos, des cartons accompagnaient la maquette. L’idée était d’imaginer le bâtiment de manière architecturale en le construisant à l’aide des objets. À chaque îlot-thématique une question était inscrite sur une feuille pour diriger la discussion. Voici les cinq thématiques avec leur question :

1. Bâtiment et Architecture (atelier maquette)
  - Comment imaginer la convergence d’un bâtiment innovant avec la réalité du bâti existant et de la future passerelle ?
2. Environnement et Ambiance
  - Comment imaginer un espace de vie propice à l’innovation sociale ?
3. Innovation sociale
  - Quelle innovation sociale imaginez-vous à Esp’Asse ?
4. Gouvernance
  - Quelle typologie de gouvernance pour la MISS ?
5. Finances
  - Comment imaginer un modèle de gestion financière pour la MISS ?

Chaque atelier durait 25 minutes. Une fois le temps imparti, un tournus s’opérait entre les ateliers. Au fur et à mesure des tournus, les contributions des groupes de participant·e·s s’additionnaient au contenu laissé par les précédentes.

#### d. Chiffres

La question que je me pose dans ce document est de comprendre pourquoi les usager·ère·s étaient quasiment absent·e·s de la démarche collaborative. Pour vérifier ce constat avant de poursuivre l’analyse, j’ai calculé le nombre de participant·e·s selon les mondes sur la base des documents de la fondation et de mes propres annotations lors des trois séances. Je résume ces calculs dans les tableaux ci-dessous. Les premiers, indiquent le nombre d’inscriptions enregistrées selon le monde d’appartenance des personnes et le nombre de participant·e·s. Les tableaux suivants comparent la proportion de participation entre les mondes.

Tableaux 1 : Nombre d’inscrit·e·s et de présence pendant la démarche

Monde politique	Date	Inscrit·e·s	Participant·e·s
-----------------	------	-------------	-----------------

20 septembre	18	11
4 novembre	18	6
2 décembre	18	7

Monde professionnel		
Date	Inscrit·e·s	Participant·e·s
20 septembre	29	21
4 novembre	29	8
2 décembre	29	9

Monde académique
------------------

Date	Inscrit·e·s	Participant·e·s
20 septembre	22	12
4 novembre	22	7
2 décembre	22	7

Monde de l'usage		
Date	Inscrit·e·s	Participant·e·s
20 septembre	33	24
4 novembre	33	16
2 décembre	33	13

Ces premiers tableaux présentent le nombre de personnes qui se sont inscrites et celles qui ont participé sur le nombre d'inscriptions à partir du document excel de la fondation. Au départ de la démarche collaborative, 18 personnes du monde politique, 29 du monde professionnel, 22 du monde académique et 33 du monde de l'usage étaient inscrites. Le 20 septembre, ce sont 11 personnes du monde politique, 21 du monde professionnel, 12 du monde académique et 24 du monde de l'usage qui ont participé. Le 4 novembre il y avait 6 participant·e·s du monde politique, 8 du monde professionnel, 7 du monde académique et 16 du monde de l'usage. Le 2 décembre, 7 personnes du monde politique participaient à la démarche collaborative, 9 du monde professionnel, 7 du monde académique et 13 du monde de l'usage.

À priori, si nous prenons que ces premiers tableaux, le total de participation du monde de l'usage est toujours supérieur aux autres mondes, avec 24 personnes le 20 septembre, 16 le 4 novembre et 13 le 2 décembre.

Tableau 2 : récapitulatif du nombre de participant·e·s selon les mondes

Nombre de participants				
Date	Monde politique	Monde professionnel	Monde académique	Monde de l'usage
20 septembre	11	21	12	24
4 novembre	6	8	7	16
2 décembre	7	9	7	13

Cependant, la définition de l’usager que j’ai faite à la page 27 de ce document et celle utilisée pour catégoriser les personnes dans le monde de l’usage par la fondation, sont différentes.

Pour rappel, les usager·ère·s selon ma définition sont les personnes qui louent un local à Esp’Asse, elles sont plus de 50. Font partie également du groupe, toutes les personnes qui bénéficient de l’aide ou participent aux activités proposées par les locataires. Il ne m’a pas été possible de chiffrer cette population, néanmoins il est possible d’estimer que le chiffre est en tout cas deux fois supérieur au nombre de locataires (c’est-à-dire 100), en restant attentif au fait que ce sont pour certain·e·s des passages très ponctuels.

Contrairement à ma définition, la fondation a intégré dans le monde de l’usage des membres d’associations culturelles et sociales de Nyon et des membres de la direction de l’école primaire voisine à Esp’Asse.

Cette ambiguïté nous mène à penser que le monde de l’usage est la catégorie la plus participative dans la démarche collaborative. Cependant, si nous considérons seulement les personnes usagères définies comme telle, ce n’est pas le cas. En voici la démonstration.

Tableau 3 : Reconsidération de la catégorie du monde de l’usage selon la définition page 27

Monde de l’usage					
Date	Inscrit·e·s	Nombre d’usager·ère·s* <sup>13</sup> sur les inscrit·e·s	Participant·e·s	Nombre d’usager·ère·s* participant·e·s	Nombre de bénéficiaires* participant·e·s
20 septembre	33	14	24	9	1
4 novembre	33	14	16	7	1
2 décembre	33	14	13	6	0

Il y a sur les 33 personnes qui sont inscrites seulement 14 personnes que je considère donc être des usagères et uniquement 4 de ces personnes sont des bénéficiaires. Sur les 24 personnes qui participent le 20 septembre, parmi elles, seulement 9 sont usagères, 7 le 4 novembre et 6 le 2 décembre. Nous noterons que la proportion de bénéficiaires sur le nombre d’usager·ère·s est très faible le 20 septembre et 4 novembre (1 personne) et nulle le 2 décembre.

<sup>13</sup> Les astérisques dans les tableaux se réfèrent aux définitions d’usager et de bénéficiaire de la page vingt-sept de ce document

Puisque selon ma définition seulement 14 personnes sur 33 sont usagères, il m’a fallu re-catégoriser les 19 autres personnes. Sur ces 19 personnes, j’ai replacé 11 personnes dans le monde professionnel, 4 dans le monde académique et 4 dans le monde politique en suivant la pertinence de la catégorisation avancée par la fondation. Je me suis basée sur la fonction et le rôle occupée par la personne dans son institution pour faire cette re-catégorisation.

Par cette adéquation à la définition de l’usager à la page 27, et puisque que les 19 personnes ont été réparties dans les autres groupes, le taux de participation par monde est différente.

Le 20 septembre, il y a 3 personnes supplémentaires dans le monde académique, 4 dans le monde politique et 8 dans le monde professionnel. Pour le 4 novembre, il y a 2 personnes supplémentaires dans le monde politique et 7 dans celui professionnel. Enfin, le 2 décembre, 2 personnes de plus ont été comptabilisées dans le monde académique et 5 dans le monde professionnel.

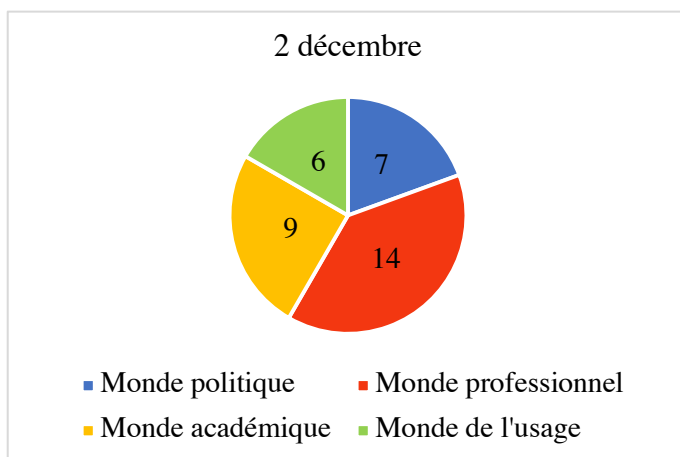
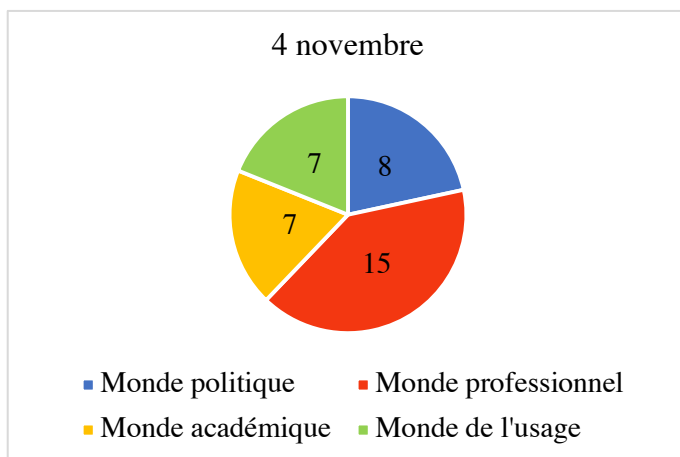
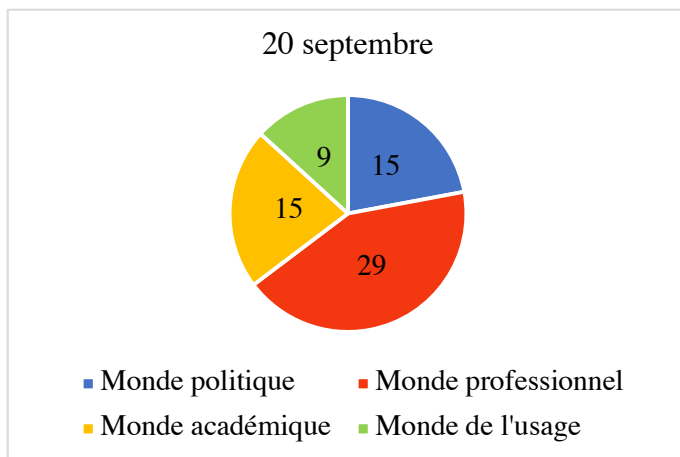
Ci-dessous, vous trouvez donc la proportion de participation selon les mondes après cette re-catégorisation.

Tableau 4 : nombre de participant·e·s selon les mondes après la re-catégorisation

Nombre de participants				
Date	Monde politique	Monde professionnel	Monde académique	Monde de l’usage
20 septembre	15	29	15	9
4 novembre	8	15	7	7
2 décembre	7	14	9	6

Les tableaux suivants sont de simples illustrations du tableau ci-dessus.

Tableaux 5 : illustrations graphiques du nombre de participant·e·s selon les mondes et par séance



Ces derniers graphiques montrent que la majorité des participant·e·s viennent du monde professionnel (en rouge). C'est le groupe le plus représenté à chaque fois, avec 29 personnes le 20 septembre, 15 le 4 novembre et 14 le 2 décembre.

Les tableaux montrent également que le monde de l'usage (en vert) est le moins représenté, mise à part l'égalité avec le monde académique le 4 novembre, contrairement à ce que nous observions dans les premiers tableaux.

Enfin, parmi les usager·ère·s, je rappelle que la proportion des bénéficiaires est quasi nulle.

\*

Dans ces deux premiers chapitres, j'ai dressé les différents principes de l'innovation sociale par l'illustration du projet de la MISS. J'ai montré dans ces parties, que le projet de la MISS s'inscrit dans un désir d'innovation motivé par un processus créateur où les personnes tentent collectivement de créer du neuf, réformer la société et la recherche, en les démocratisant, et cherchent à répondre aux besoins actuels et futurs de la communauté. Cependant, « le discours l'emporte sur la réalité » (ANAS-FNARS, 2001, p.45) quant à la participation des personnes usagères. Elle est demeurée très périphérique dans le processus de la démarche collaborative. De nombreuses contraintes sont à la source de cette problématique. L'analyse qui suit se consacre à les identifier et les expliquer. Avant cela, je présente les méthodes sur lesquelles je me suis appuyée pour mon étude.

## Chapitre 3 : Méthodologie

Cette partie est consacrée à présenter le cheminement de mon terrain et le choix des méthodes d'enquête. J'espère que cette présentation sera claire, voulant m'assurer, de remplir le deuxième critère de Sanjek d'informer au mieux sur : « qui sont les informateurs et comment [j'ai] recueilli [les] informations » (cité par Olivier de Sardan, 2008). J'espère aussi que ce chapitre permettra de statuer le « pacte ethnographique » qui consiste à assurer à mes lecteur·trice·s de « [mon] sérieux et [mon] professionnalisme : ce que je vous décris est réellement arrivé, les propos que je vous rapporte ont réellement été tenus, le réel dont je vous parle n'est pas un réel de fiction, ni le produit de mes fantasmes » (Olivier De Sardan, 2008, p.28).

### a. Le je

Tout au long de cet écrit, j'ai utilisé la première personne du singulier, le "je". Cette forme choisie me permet de mettre au jour la subjectivité de ma recherche où l'on reconnaît que « la personnalité du chercheur, la nature de ses relations avec les enquêtés, son mode d'implication dans la réalité locale jouent un rôle grand rôle » (Olivier de Sardan, 2008, p.178).

L'usage de cette forme me permet également de signaler que le regard que j'ai porté sur l'objet étudié est dirigé par mes intérêts et mes émotions. Malgré tout, ce regard est circonscrit par une approche anthropologique assidue. C'est-à-dire que ce regard voit des choses, qu'il les analyse et en dit quelque chose en suivant les règles de la méthode ethnographique. Ce regard a, de ce fait, une valeur scientifique. Bien évidemment, je ne vois pas tout, et donc je ne dis pas tout.

### b. Choix du sujet ; sortir de l'idéalisation

Mon terrain de mémoire a débuté le mercredi 14 septembre 2022, lors de ma visite du site à Esp'Asse. C'est en parlant avec la directrice de la fondation, qui est une amie de ma mère, au Festival du film à Locarno cet été-là que nous avons convenu, qu'elle m'inviterait à la fondation pour mieux me présenter l'organisation dans laquelle elle avait récemment pris un poste à la direction.

Comme prévu, ce jour-là, elle m'a présenté avec soin le lieu et les bâtiments ainsi que l'idée de projet qui occupait la fondation depuis juin 2022, et comptait l'occuper encore jusqu'en 2027, à savoir le projet de construction de la « MISS », la *Maison des Innovations Sociales et des Solidarités*. Durant la visite, elle a pris soin de m'expliquer l'histoire de la fondation et ses évolutions. Sur un ton élogieux elle a avancé les valeurs chères au projet. Les mots de *social* et *environnement* ont été répétés à plusieurs reprises « ils sont au cœur du projet ! » m'a-t-elle dit.

Je me laissais bercer par son discours et les espoirs qu'il promettait. Voilà ce que j'écrivais dans mon journal à mon retour de la visite :

*« J'ai choisi de travailler sur la fondation Esp'Asse en lisant leurs documents de présentation et leurs valeurs, après la visite. Depuis longtemps, je rêve à créer un lieu dans lequel art, écologie, débat et animations se lient au travers de différentes activités. Je rêvais à un lieu où des synergies et des volontés puissent se conjuguer et par lesquelles des idées prolifèrent. Je souhaitais que les domaines du social, de l'environnement et de l'art se mélangent. En lisant les valeurs de la fondation c'est ce rêve qui est réapparu à moi ».*

Je continue plus bas en écrivant ceci : *« je suis attirée par ce projet parce qu'il est ambitieux et me donne de l'espoir. Angoissée par le futur, de par le réchauffement climatique et les crises sociales constantes, j'ai besoin de voir que les gens veulent un changement et agissent en ce sens. Et aussi, j'ai envie de voir si la manière proposée par la démarche collaborative débouche sur un travail d'intelligence collective créatif et concluant, proposant des solutions aux problèmes auxquels nous faisons face ! C'est dingue que des gens dans une fondation sont en train de réaliser cela. C'est dingue qu'une démarche collaborative se mette en place pour penser à un projet. Je veux en faire partie. J'aimerais pouvoir observer que des échanges humains se créent, que des amitiés se lient, que des prises d'initiative centrées sur la partage s'initient. Je veux croire que nous sommes encore capables d'écouter l'autre, de donner, de recevoir, de parler. Si l'approche de la fondation se vérifie, je voudrais que mon travail illustre ce modèle « idéal », et comment le répliquer. Et si ce n'est pas idéal, alors comment y arriver ».* (Notes du journal de terrain, 14 septembre 2022).

Quelles exigences je m'étais imposées ! Et quels espoirs je nourrissais. C'était sur recommandation de Beaud et Weber (2010, p.21) que je m'étais attelée à cette écriture dans mon journal.

Par cet extrait, j'ai remarqué que le projet rejoignait beaucoup d'espoirs personnels. Le projet me parlait parce qu'il portait une attention particulière au domaine de la culture, du social et de l'environnement. Trois domaines que j'affectionne particulièrement. De plus, tout au long de ma trajectoire, je me suis souvent questionnée sur l'intervention sociale. Je réfléchissais à comment la rendre plus à l'écoute et plus proche des personnes qui en bénéficiaient. Dans le programme proposé par la fondation, il s'agissait justement de demander l'avis des personnes déjà locataires et usagères du lieu. Je suis arrivée sur mon terrain nourrie d'espoirs et d'attentes, espérant que le projet réussisse.

Au fur et à mesure que j'avancais, j'apprenais et voyais des choses qui me décevaient. Je me rendais compte que le projet ne répondait pas aux attentes que j'avais posées. Mes sentiments

personnels prenaient, certaines fois, le dessus sur ma posture de chercheuse. C'est-à-dire que mes déceptions teintaient le regard que je portais sur le projet. À un moment donné, je me suis rendu compte que je devais poursuivre l'exercice que j'avais fait au retour de ma visite (celui que vous venez de lire) mais cette fois-ci, en exprimant mes frustrations. C'était indispensable de mettre à distance mes émotions pour poursuivre l'analyse.

En ayant fait cela, j'ai réduit le biais de mes émotions. Par exemple, je n'ai plus expliqué l'absence des usager·ère·s comme un défaut de l'approche de la fondation dans l'organisation de la démarche, dès ce moment, je l'ai plutôt envisagé comme la conséquence de contraintes financières et de légitimité. Cette prise de distance m'a permis de mieux contextualiser mes observations et d'éliminer le risque de jugement, ce que je condamne absolument dans une démarche anthropologique. Pour l'éviter, il m'a fallu ouvrir ces espaces personnels d'écriture. Grâce à mon journal, j'ai posé mes aspirations et mes inquiétudes pour prendre de la distance.

### c. Position de chercheuse

Pour ma recherche, j'ai contacté et échangé avec de nombreuses personnes. La plupart montrait un grand enthousiasme à l'égard de mon étude, se disant toujours disponible pour un éventuel échange.

Cependant, il m'est arrivé à plusieurs reprises de n'avoir aucune réponse à mes tentatives de contact. Pourtant, j'avais eu un échange avec chacune de ces personnes et elles m'avaient toutes approuvées leur disponibilité et intérêt pour une rencontre.

Après coup, j'ai lié cette distance à la position à laquelle on m'avait peut-être associée dès mon arrivée sur le terrain. Lors de la première séance de lancement de la démarche collaborative le 20 septembre 2022, où j'y ai rencontré la plus grande partie de mes interlocuteur·trice·s, j'ai été présenté par la directrice comme étudiante en anthropologie à l'université de Neuchâtel et faisant mon travail de master sur le déroulement de la démarche collaborative à laquelle ils s'apprêtaient toutes et tous à participer. Comme c'est la directrice qui m'avait présenté ce jour-là, certain·e·s participant·e·s m'ont associé à la fondation. C'est ce que l'une d'entre elles m'a dit lors de notre entretien. Dans leur vision, si je faisais ce travail de mémoire sur la démarche collaborative c'était pour aider la fondation à comprendre les contributions de chacun·e, j'étais comme mandatée par Esp'Asse. Ce n'était évidemment pas le cas, mais il a été difficile d'expliquer le contraire une fois l'association établie.

Les personnes qui ont refusé de s'entretenir avec moi sont principalement des locataires du site. Dans la définition de ma problématique de recherche, aux prémices de mon étude, je désirais

travailler avec les locataires. Mon objectif était de comprendre leur point de vue sur les changements en cours à Esp'Asse. Cependant, comme il m'a été compliqué de les atteindre et par manque de temps pour me faire accepter au sein du groupe, j'ai décidé de me focaliser sur le groupe d'organisation de la démarche. L'orientation de ma problématique sur les enjeux de la réappropriation du concept d'innovation sociale dans l'élaboration du projet de la MISS à Esp'Asse découle de ce refus.

Si les locataires avaient répondu, je leur aurais posé des questions à propos de leur travail à Esp'Asse, de leurs relations avec les autres locataires, avec la fondation, leur implication dans le processus de la démarche collaborative. La problématique aurait été différemment formulée. Elle aurait visé à comprendre les interactions à Esp'asse, les rapports de pouvoir entre les locataires, la fondation, et les autres publics d'Esp'Asse. À partir d'une écologie du lieu, j'aurais pu expliquer les formes d'implication ou de retrait des locataires au développement d'Esp'Asse. En échangeant et documentant principalement le travail des membres du groupe copil, je n'ai pas pu poursuivre cette problématique.

En revanche, cette réorientation m'a permis, de constater tout d'abord l'absence des usager·ère·s (comprenant les locataires) durant la démarche collaborative et de tenter de l'expliquer à partir du cadre institutionnel. Je n'aurais pas pu expliquer que c'est à partir du besoin de trouver des partenaires que la fondation a organisé la démarche collaborative, et non dans la défense d'une représentativité démocratique. Ce qui a eu pour conséquence l'exclusion des usager·ère·s.

#### d. Récolte des données

Afin de réaliser les analyses produites dans ce travail, je me suis appuyée sur deux méthodes principales de récolte de données. La première est celle de l'observation, la seconde est celle de l'entretien. Mon corpus se constitue essentiellement des données produites par ces deux méthodes, n'oubliant pas néanmoins que c'est grâce à mon insertion régulière sur le terrain, considérée, elle aussi comme une méthode de production de données en soi (Olivier De Sardan, 2008), que les observations et les entretiens ont pu être faits.

#### Observations et entretiens

En *Annexe 2* vous trouvez un tableau chronologique de mon terrain, détaillant les observations effectuées (en bleu) ainsi que les entretiens (en vert). Figurent sur ce tableau, la date, la durée, le lieu de ces événements et ce que j'ai appelé « contenu ». Ce dernier précise, pour les

observations, l'objet d'attention, et pour les entretiens, la personne avec qui je me suis entretenue. J'ai dédié en tout 29 heures et 45 minutes à l'observation et un peu moins de 20 heures aux entretiens.

Toutes mes observations peuvent être considérées comme des observations « participantes », ayant toujours pris part aux cérémonies, interactions et lieux (Beaud et Weber, 2010, p.130), en parallèle de mon observation. Mes observations prennent la forme de descriptions détaillées sur chacun des événements auxquels j'ai assisté. Ces descriptions sont à la fois le support à l'analyse, le produit de mes analyses et un style d'écriture, « c'est ce lien direct entre l'observation, comme mode de production de données, et la description, comme trace écrite de cette observation, dans les données et dans le produit final » (Olivier de Sardan, 2008, p.139). Dans toutes les observations, le chercheur focalise son attention sur certains éléments au détriment d'autres. Bien que cette sélection ne permette pas une observation complète a priori, je rejoins Olivier De Sardan lorsqu'il parle du « pacte réaliste » et dit que « [Le] produit final entretient avec la réalité de référence une relation de fiabilité, de véridicité ou de plausibilité » (2008, p.144). Les observations ont constitué des données très utiles. Elles m'ont permis de comprendre la nature des relations entre mes interlocuteur·trice·s, notamment celles entretenues au sein du groupe copil. Les observations que j'ai effectué durant les réunions du groupe copil m'ont permis de mieux identifier le cheminement méthodologique pour la démarche collaborative, de saisir les enjeux de la démarche pour le groupe copil et de prendre conscience de l'ampleur des enjeux financiers. Les observations que j'ai faites durant les trois jours de la démarche collaborative ont permis de souligner les rapports de pouvoir dans la prise de parole des participant·e·s et les modes d'organisation et d'animation de la démarche. La Journée des Arts, un événement culturel qui a lieu chaque année à Esp'Asse et qui a pour but de présenter le travail des artistes locataires, m'a permis de vivre la fondation dans son ambiance festive. J'y ai rencontré beaucoup de locataires et ai pu observer leur environnement de travail. Mes observations ont apporté la profondeur contextuelle de ma recherche. Elles ont été indispensables à la compréhension et à l'analyse.

Mes entretiens ont duré entre une heure et trois heures. Pour diriger les échanges avec mes interlocuteur·trice·s, j'avais préalablement noté les thématiques et points importants que je souhaitais aborder. Ces points étaient déterminés en fonction du rôle de la personne dans le projet de la MISS. Je n'ai pas écrit de questions précises avant l'entretien et je n'ai donc pas travaillé avec une grille d'entretien.

Comme Abu Lughod le remarque lors de son travail ethnographique en Égypte,

*« pour des raisons tenant à des questions de principe, à mon goût personnel et aux circonstances, je me suis refusée tout enchaînement agressif de questions ainsi que la conduite d'entretiens structurés, ce qui m'a limitée dans l'étude systématique de certaines questions. Mais cela m'a également permis d'organiser ma recherche autour de points que les Bédouins eux-mêmes estiment plus intéressants et plus centraux » (2008, p.51).*

De manière semblable, je me suis laissée guider par la dynamique de l'échange, sans pour autant manquer les éléments importants.

Nous pouvons ajouter à cela ce que Beaud et Weber (2010) soulignent dans leur ouvrage *Guide de l'enquête de terrain* concernant l'utilisation de la grille d'entretien. Le risque est de ne pas être suffisamment attentif à ce que nous dit la personne, à ses mouvements, voire à l'expression de son visage. De plus, pris par le flux du récit, il se peut que celui-ci ne suive pas la chronologie des questions préinscrites sur la grille. Il se pourrait que nous soyons tentés de reprendre le fil tel qu'inscrit sur notre feuille, cependant en le faisant, nous pourrions couper toute spontanéité au discours. Ce que tout chercheur voudrait éviter. J'ai toutefois suivi la méthode décrite par Charmaz et Belgrave (2012) en débutant les entretiens par des questions larges, laissant à mon interlocuteur·trice la place au développement.

Les entretiens se sont déroulés, pour la plupart, dans des salles privées sur les lieux de travail des enquêté·e·s, ou dans des cafés calmes. J'ai enregistré et retranscrit les onze entretiens, faisant ainsi de mes échanges, des données pour mon analyse (Olivier de Sardan, 2008).

Le choix des enquêté·e·s s'est porté tout d'abord sur les membres du groupe copil créé spécialement pour le projet de la MISS. Les considérant un peu comme le « groupe témoin » (Olivier De Sardan, 2008) de ma recherche dans la réorientation de la problématique, évoquée plus haut. Ils·elles étaient lié·e·s entre eux·elles par le projet, créant le premier réseau d'interconnaissance que j'ai observé sur le terrain. Représentant aussi à eux·elles six une diversité de rôles. C'est pour ces raisons que j'ai commencé à échanger avec ce groupe.

Je me suis ensuite intéressée aux participant·e·s de la démarche collaborative organisée par le groupe copil, les choisissant aléatoirement au fur et à mesure de mon avancée sur le terrain. J'ai pris garde, toutefois, à échanger avec des personnes aux statuts et fonctions diverses, non pas dans le souhait d'une quelconque représentativité, mais pour envisager et étudier différentes perspectives. Ces personnes appartenaient principalement au monde de l'académie et de l'usage.

#### e. Codage et Analyse des données

Pour l'analyse de mes données, j'ai choisi de procéder par codage thématique, inspiré de la méthode de Flick (2009). Contrairement à l'approche des théoriciens de la Grounded Theory, l'objectif n'est pas de développer une théorie, mais davantage d'éclairer les thématiques principales dans le but de faire une comparaison entre les différentes perspectives récoltées. Elle permet d'éclairer un processus en mettant en lumière les divers points de vue. « The research issue is the social distribution of perspectives on a phenomenon or a process. The underlying assumption is that in different social worlds or groups, differing views can be found » (Flick, 2009, p.318).

J'ai fait ce choix en raison de la grande diversité des acteurs interrogés. Mais surtout, mettre l'accent sur les différents points de vue, me paraissait tout à fait adéquat pour ma recherche puisque ma problématique tente d'illustrer les différents avis au sujet du projet de la MISS et son ambition de créer un pôle d'innovation sociale.

Ce type de codage et l'analyse qui en découle rendent saillantes les divergences et les convergences entre les cas (Dahinden, 2020, cours non publié).

Pour faire ce travail d'analyse, j'ai d'abord traité chacune des retranscriptions séparément, en découpant le texte par thématique. Ensuite, m'appuyant sur les thèmes dégagés des premiers entretiens, j'ai continué le découpage des autres. C'est par la structure thématique que j'ai pu comparer les cas entre eux. Vous trouvez les thèmes en *Annexe 4*.

J'ai appliqué ce codage aux retranscriptions uniquement, et non aux observations. Les descriptions de mes observations se sont ajoutées aux matériaux de l'analyse des discours afin d'apporter le cadre contextuel global.

## DEUXIEME PARTIE

La deuxième partie de ce document a pour objectif de montrer les difficultés que comporte la mise en application de la démocratie participative discutée jusque-là. Cette partie illustre donc les contraintes auxquelles a fait face la fondation dans son projet de la MISS, plus particulièrement dans la mise en œuvre de la démarche collaborative, et comment ces contraintes l'ont empêché de mettre l'utilisateur au cœur de ses réflexions, entravant le principe démocratique du projet d'innovation sociale. Cette deuxième partie comporte trois chapitres.

Le chapitre 4 souligne les éléments de contradictions à l'origine du paradoxe entre la volonté d'inclure les personnes usagères et leur quasi-absence dans le processus de la démarche collaborative. Le chapitre 5 prolonge le précédent en montrant qu'en raison des difficultés liées à la légitimité, le choix d'organiser la démarche collaborative a relevé d'une forme de stratégie pour trouver des partenaires. Enfin, le chapitre 6 élargi l'analyse en intégrant un regard venu des sciences économiques. À partir de la théorie des agencements marchands de Callon, j'ai observé que l'orientation donnée à la démarche collaborative a davantage ressemblé à ce que Callon a appelé un agencement marchand qu'à l'établissement d'une démocratie participative. L'agencement marchand vient remplacer le terme de marché pour Callon. Ce qu'il tente de démontrer par l'usage de ce nouveau concept c'est que le marché est conditionné par de multiples interactions et négociations entre des agents, dans le but de définir la valeur d'un bien. Il théorise la notion afin d'élargir la vision du marché qu'il considère réduite à la dimension économique uniquement. Callon nous permet d'envisager le marché comme l'agencement de multiples relations qui se négocient pour définir les contours du bien. La théorie de Callon permet d'affiner le regard porté sur le projet de la MISS. Dans ma pratique anthropologique, j'ai souvent écarté l'analyse économique des interactions. Ici, elle était trop prégnante pour ne pas la prendre en compte. La théorie de Callon m'a permis d'identifier la démarche collaborative comme un outil du marché, ou plutôt, de l'agencement marchand. Le projet de *la Maison des Innovations sociales et des Solidarités* est un bien et les invité.e.s de la démarche collaborative ont participé à le définir. C'est ce que j'essaierai de montrer dans ce dernier chapitre. En définitive, ce chapitre rappelle que la démocratie participative est fortement dépendante d'enjeux financiers, et qu'elle devient par ce mécanisme, elle-même un outil des échanges marchands.

## Chapitre 4 : Les limites de la démarche collaborative

Dans ce chapitre, je présente les limites de l'approche adoptée par la fondation en amont et au cours de la démarche collaborative. Son approche a déterminé la manière d'organiser et d'animer la démarche, elle est donc à l'origine des limites d'application. J'expliquerai, tout d'abord, en quoi son idée normative de la mixité a empêché la participation des bénéficiaires d'Esp'Asse à la démarche. Ensuite, je présenterai plusieurs risques associés à l'activité d'innover et en quoi, ils ont obligé la fondation à mettre tous ses efforts dans la recherche de partenaires. Cette recherche s'est présentée comme gage de sécurité pour assurer la poursuite du projet face au risque principal, celui de la légitimité.

### a. Idéologie de la mixité sociale

*Moi* : « Et tu disais aussi dans le discours que tu as fait à la séance, que tu voulais entre guillemet réaliser une utopie ?

*Directrice*: oui, c'est quand même une utopie de, comment dire, oui ce qu'on vise ce mélange de gens dans un même lieu, un quartier qui soit totalement exemplaire, mixte, qui fonctionne bien et qui rayonne, je pense qu'il y a un côté utopique, mais j'y crois. On va essayer d'aller le plus loin possible ». [...]

*Moi* : Tu disais aussi créer du lien social infini, ça m'a interpellé ?

*Directrice*: ce sont des lieux, comme celui-là [supposé Esp'Asse]. Un lieu infini c'est à la fois un espace public où les gens se rencontrent, et puis il est infini par la quantité de rencontres qu'il permet donc justement toutes ces géométries variables. Il est infini aussi dans la géographie, l'idée c'est qu'il y ait des liens qui se fassent avec d'autres sites, alors peut-être qu'il soit que culturel d'un côté ou que social de l'autre ou que universitaire encore de l'autre, mais qu'il y ait une infinité de relations qui se tissent en fait, au global. Donc c'est dans ce sens-là cette infinité. Aussi ce qui me plaisait dans le mot infini, c'est aussi que c'est infini dans le temps. Parce que l'ambition de cette maison des innovations ce n'est pas que les acteurs s'installent dans un confort, avec leurs petits locaux, font leur petite cuisine et après deux trois ans soient installés. Il faut qu'on continue le processus d'innovation, de rencontre, de lien nouveau donc dans ce sens, ça doit être aussi infini dans le temps » (Itw, Directrice de la fondation Esp'Asse).

Le « lieu infini » tel que défini par la directrice est conçu comme un lieu de rencontres. Les échanges se font à la fois, à l'interne, c'est-à-dire entre les personnes usagères du site, mais également avec l'extérieur. Un espace public dit-elle. Cette ouverture est géographiquement illimitée, pouvant faire communiquer plusieurs sites aux fonctionnements similaires en Suisse et ailleurs. Le mot illimité est aussi pris dans le sens de « casser les murs » (que j'avais déjà

abordé précédemment). Finalement, le site est un lieu infini qui permet de construire des liens infinis. Certains liens sont constants et d'autres renouvelés. Le tournus des locations envisagé pour dynamiser le site assurerait la création de nouveaux liens. Pour finir, le lieu infini apparaît comme le support de rencontres et d'échanges « mixtes » et « exemplaires ». Le mot « mixte » pris au sens de la directrice comprend la pluralité des profils professionnels et des origines sociales des usager·ère·s du site. Cette mixité serait déjà existante, selon elle. Je le comprends par l'usage du « comme celui-là ». Cette « mixité » serait également l'atout premier de la fondation dans l'ambition de créer un pôle d'innovation sociale. Cette diversité serait à porter de main pour les recherches en faveur de l'innovation sociale. C'est un élément qu'identifie les membres du groupe copil.

*« J'ai dit : l'idée est géniale etc etc, mais y a un vrai raisonnement. Pourquoi c'est génial? Ce n'est pas juste que le site est cool et qu'on aime bien y être. Ça ne suffit pas. Non, du point de vue des connaissances, on va dire de la recherche sur l'innovation, on sait que le contexte qu'offre Esp'Asse pourrait être particulièrement propice à l'innovation. Pourquoi ? Parce qu'il y a des usagers et tout un monde très créatif. Et ça c'est assez unique ! Dans plein d'incubateurs, la Villa Nova de l'université de Lausanne par exemple, qui se proclame faire de l'innovation sociale, en réalité c'est un microcosme d'étudiants. Donc ils projettent des idées plus ou moins... (silence)*

*Moi: ... attendues ?*

***Responsable:** attendues c'est un terme, mais aussi déconnectées des réalités sociales. Enfin peut-être que quelques-uns se débrouillent d'aller vérifier si ça se passe comme ça ou pas. Mais c'est aussi la complexité de l'idée de mettre les gens d'horizons complètement différents dans un même espace. Comment faire ? Pour la HES-SO, de ma perspective, de mon analyse, elle est dans une tendance de vouloir mettre à bien, enfin, utiliser... quel est le terme..? utiliser ou matérialiser les connaissances que l'on tire de la recherche. Une forte tendance à vouloir des résultats concrets. En tant qu'étudiant ou étudiante, on voit peut-être pas ce drive qui existe au niveau politique, mais y a une pression politique de dire mais: vous faites de la recherche, mais... à quoi bon ? » (Itw, Responsable de projet scientifique dans une haute école).*

Pour ce responsable scientifique, le site d'Esp'Asse est particulièrement propice à l'innovation sociale parce qu'il y a des usager·ère·s directement sur place. Contrairement à d'autres incubateurs<sup>14</sup> les chercheur·euse·s pourraient directement vérifier « si ça se passe comme ça ou

---

<sup>14</sup> Un incubateur « est une structure d'accompagnement pour tout projet de création d'entreprise. Il apporte un appui à la fois en termes d'hébergement, de formation, de conseil et de financement. Au sein d'un incubateur, on passe de la formation à l'entrepreneuriat, on détermine la clientèle cible et on analyse son marché pour élaborer le

pas » dans la réalité sociale parce que les usager·ère·s sont présent·e·s sur le site. D'autant plus, que du point de vue de la HES-SO il y a une forte conviction, voire « pression », de concrétiser les résultats des recherches, tout comme le texte de loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation l'encourageait. Esp'Asse pourrait être un laboratoire social unique. À la fois, l'expertise de l'usager·ère serait gage d'une connexion avec la réalité, et du même coup, la recherche gagne en légitimité, répondant ainsi à la pression politique. Mais la personne dit aussi que « mettre des gens d'horizons complètement différents dans un même lieu, c'est compliqué ». En effet, l'idée de créer de la mixité en réunissant une diversité dans un même lieu, a ses limites. Il s'agit d'une idéologie normative.

L'idéologie de la mixité sociale consiste à croire qu'il suffit de réunir des personnes aux profils variés pour que des échanges s'établissent. Les auteur·e·s (Genestier, 2006, 2010, Lenel 2013, Schnapper, 2005, Vermeersch, 2006) ont montré que ce n'était pas aussi simple. La fondation avait d'ailleurs elle-même déjà identifié cette difficulté. Lorsque la directrice a débuté à Esp'Asse, elle avait remarqué malgré une mixité « déjà là », que les interactions entre les locataires étaient rares. Pour elle, les échanges sont encore trop peu fréquents aujourd'hui. Un employé d'Esp'Asse qui travaille depuis 2013, l'a également observé.

*« Les gens ils viennent, ils vont dans leur bureau et c'est tout. Ils s'enferment, ils n'ont pas un intérêt à s'approcher des autres » (Itw, Chargé de la maintenance à la fondation Esp'Asse).*

En réponse à cette problématique, la direction a envisagé plusieurs moyens pour redynamiser les interactions: la limitation du chiffre d'affaires des locataires. Le but étant d'aider au démarrage. Puisque qu'il y aurait des départs une fois le chiffre d'affaires dépassé, la fondation assurerait un renouvellement des locataires. La deuxième idée est d'engager un ou une animatrice pour assurer les échanges, et la troisième idée est la tenue d'événements annuels. Ceux-ci auraient pour objectifs de valoriser et faire connaître le travail des locataires à l'extérieur dans un premier temps. En second temps, cette valorisation et visibilité

---

modèle économique le plus adapté au projet en devenir. Les incubateurs jouent un rôle primordial dans la maturation d'une initiative de projet. Ils s'adressent aux porteurs de projet avec une idée considérée à fort potentiel [...]. Leur mission principale est d'assister les projets naissants en leur proposant un environnement de travail stimulant, associé à une mise en réseau (start-up, centres de recherche, technopôles). [...] Ils mettent à disposition une multitude de services pour un lancement d'activité dans les meilleures conditions ». (<https://infony.fr/lexique/definitions/incubateur/>, consulté le 1<sup>er</sup> avril 2023). Il existe de nombreux incubateurs en Suisse romande, tant dans le domaine privé que public.

motiveraient l'engagement des locataires vis-à-vis de la fondation. Ce que résume l'un des employés d'Esp'Asse dans sa proposition d'imposer dans le contrat des locataires de « faire la vie » :

**Chargé de la maintenance** : « pour moi il manque un truc dans le contrat qu'il faut mettre.

**Moi** : c'est quoi ?

**Chargé de la maintenance** : Et ça c'est mon idée. Dans les contrats qu'on fait pour les locataires, il faut écrire que lorsqu'on a un atelier ici, il faut faire la vie, c'est-à-dire qu'il faut venir deux ou trois fois par semaine. Pas comme la dame qui veut un atelier, mais qui ne sera jamais là. Elle le veut juste pour stocker du matériel, et ça non. Il y a beaucoup de monde qui a besoin d'un local, on a besoin de vie, on a besoin des gens qui participent » (Itw, Chargé de la maintenance à la fondation Esp'Asse).

Bien que la fondation envisage différentes mesures pour dynamiser les interactions, la mixité dans un même espace ne garantit pas nécessairement la création d'échanges entre les acteurs sociaux. Schnapper (2005) explique dans son texte *Idéal et limites de la mixité sociale* que l'idéal démocratique estime que les individus s'unissent autour de leur citoyenneté. Leur commune citoyenneté mettrait à égalité l'accès à leurs droits mais aussi suffirait à lier les individus entre eux. Seulement, cette idéal masque les hiérarchies et les différences des situations sociales des citoyen·ne·s. Elle dit : « le droit formel de chacun à échanger avec les autres ne correspond pas à la réalité des relations sociales » (p.7). En raison des différences sociales entre les individus, les échanges sont loin d'être homogènes. En effet, pour Lenel aussi, il ne suffit pas d'introduire de la mixité au sein des complexes urbains pour la favoriser. Les relations de cohabitation ne produisent pas forcément de la mixité.

*« l'idéologie contemporaine de la mixité imprègne très fortement les politiques de la ville. Pourtant, de nombreux travaux ont déjà montré que la mixité en milieu urbain était loin de donner lieu à des relations de cohabitation denses et harmonieuses » (Lenel, 2011, p.15).*

Plusieurs chercheur·euse·s (Genestier, 2010, Lenel, 2011, Vermeersch, 2006) ont donc montré qu'il ne suffisait pas de faire cohabiter dans un même lieu des personnes d'origines sociales différentes pour que les échanges aient lieu entre elles. Ce serait une fausse croyance. Malgré cela, cette idéologie a imprégné la démarche collaborative. En effet, vu la faible présence des usager·ère·s, il n'a pas suffi de les inviter pour qu'ils·elles participent. Tout comme il ne suffit

pas de faire cohabiter des artistes et des œuvres d'entraide pour que des initiatives professionnelles combinent art et culture.

Une participante à la démarche a observé l'absence d'usager·ère·s. Les chiffres attestent en effet de leur absence aux pages 40, 41 et 42. Son discours révèle d'autres points qui expliquent leur absence en lien à l'idéologie normative.

*« Ça montre aussi quelque chose d'intéressant c'est qu'effectivement on a des groupes qui sont plus ou moins égaux en termes numériques sur le papier, alors que sur place et bien nous (en désignant sur une feuille le groupe des verts, celui des usager·ère·s) qui devrions être beaucoup plus nombreux. En réalité on est sous-représenté. C'est comme il n'y a pas une cinquième catégorie de bénéficiaires » (Itw, Participante à la démarche collaborative catégorisée dans le monde de l'usage).*

Elle évoque notamment certain·e·s bénéficiaires qui n'ont pas été identifié·e·s par la fondation.

*« Il y a une école de Judo, les petits judokas il n'étaient pas là. Il y a un atelier de poterie, les élèves n'étaient pas là non plus. On aimerait pas avoir plus d'importance que le politique mais en attendant le municipal il n'est pas le futur utilisateur » (Itw, idem).*

L'idéologie de la mixité s'accompagne alors d'un autre phénomène que celui de croire que le mélange engendre les échanges, le défaut d'identifier la mixité présupposée. Le discours de la fondation sur la mixité a eu ses limites également dans sa capacité à identifier toutes les personnes qui feraient d'Esp'Asse un lieu mixte.

### Quelle mixité ?

Il y a plusieurs paramètres qui expliquent que les bénéficiaires étaient très peu représentés durant la démarche collaborative en lien avec l'idéologie de la mixité. Tout d'abord, comme je viens de le dire, le problème d'identification des bénéficiaires. Dans le discours des membres de la fondation, les professionnels apparaissent comme les principaux acteurs de la mixité. Le mélange des activités professionnelles des locataires est le vecteur de diversité. Il y a des professionnels de l'art, de la culture et du social. Seulement, les autres usager·ère·s tels que les bénéficiaires (définis à la page 27) ne sont pas intégrés à cette mixité. La profession est le critère de mixité à Esp'Asse. Cela explique l'oubli de nombreux·euses bénéficiaires.

L'identification de ce public est rendu d'autant plus difficile pour la fondation par l'architecture et l'agencement du site d'Esp'Asse. Le site d'Esp'Asse est grand, la plupart des locataires que j'ai rencontré disent qu'ils ne se croisent presque jamais dans les couloirs. Si les locataires ont peu d'opportunités de se croiser, la fondation a peu de chances également de croiser les bénéficiaires. Le fait qu'il n'y ait pas de « lieu de rencontre » comme une cafétéria rend les échanges spontanés plus rares, selon de nombreux·euses locataires et membres du groupe copil.

*« La fondation n'a pas de contact avec les bénéficiaires, ils les voient passer, leur disent bonjour mais c'est tout. [...] La cafétéria de Pro-Jet a été en travaux un long moment et on y va pas forcément pour boire un café parce que ce n'est pas très accueillant. Donc y a pas forcément un lieu où justement la fondation peut entrer en contact avec ces personnes. Ils auraient dû passer par nous pour les faire venir, ça aurait été plus facile ». (Itw, Participante à la démarche collaborative catégorisée dans le monde de l'usage).*

Comme les rencontres dans les bâtiments sont rares, la fondation ne connaît pas les bénéficiaires, ce qui rend la prise de contact plus compliquée. Un membre du groupe copil d'ailleurs reprenait le concept de « hard to reach population » pour exprimer la difficulté d'être en contact avec ces publics. Cependant, comme la personne le dit, la fondation n'a pas eu l'idée de proposer aux locataire·trice·s avec lequel·le·s elle échange plus souvent et possède le contact, de venir accompagné·e·s de certain·e·s bénéficiaires. La prise de contact avec les bénéficiaires est le deuxième paramètre qui expliquerait la faible participation des bénéficiaires.

### Créer des espaces pour la mixité

Troisièmement, la difficulté du dispositif de la démarche collaborative a été de créer ce que Winnicott appelle des espaces potentiels (cité dans Heijboer, 2022). Ces espaces sont potentiels dans la mesure où les usager·ère·s (les bénéficiaires sont compris dans la définition) sentent que leur savoir, leur rapport au monde et leurs normes sont considérés à égalité avec ceux des professionnel·le·s (Heijboer, 2022). Dans l'extrait ci-dessous, un participant du monde académique parle d'un écart ressenti lors de la prise de parole de la personne bénéficiaire.

*« [...] Il y avait effectivement ces "fameux" précarisés qui n'étaient absolument pas présents. Alors il y avait une personne qui manifestement venait de cet endroit [Esp'Asse], tout son ethos le disait, sa prise de parole l'a dit aussi. On s'en rappelle aussi, parce qu'il y avait un tel contraste avec le reste de l'assemblée » (Itw, Participant à la démarche collaborative catégorisé dans le monde académique).*

Ce contraste, je l'ai aussi constaté.

*« Elle a pris la parole mais personne n'a rebondi. C'est comme si les personnes ne l'avaient pas entendu. Il y a eu un long silence. Probablement parce que ce qu'elle venait de dire n'avait aucun rapport avec la discussion en cours » (Note du journal de terrain, 20 septembre 2022).*

La prise de parole n'a pas été prise à égalité. Elle n'a d'ailleurs selon moi pas été prise en compte du tout. Cette personne n'a pas participé aux deux séances suivantes (le 4 novembre et le 2 décembre). La gestion des prises de parole et leur prise en compte n'ont pas permis l'établissement d'un espace potentiel au sens de Winnicott. Le format choisi pour le premier jour du lancement de la démarche collaborative a souligné également le clivage.

*« Qui est resté à l'apéritif ? Les jaunes (en référence au monde académique) et les bleus (en référence au monde politique). C'est quand même fou ! Je pense j'étais presque la seule verte. Déjà c'était à l'étage, tu montes, enfin c'est l'ascension sociale. Je me suis dit ceux qui restent ce sont des personnes qui sont habituées à ce genre de soirée, qui sont habituées à ce genre de relations un peu mondaines entre guillemet. On prend un verre et on discute, ce n'est vraiment pas évident pour tout le monde. Et qui est habitué à ça ? Le monde académique et le monde politique. Les gens qui étaient dans mon sous-groupe et qui étaient verts n'étaient pas là » (Itw, Participante à la démarche collaborative catégorisée dans le monde de l'usage).*

Pour certain·e·s participant·e·s le premier jour du lancement de la démarche a été comparée à une soirée mondaine. Pour ce participant, ce format de type « soirée mondaine » ne convient pas à tout le monde. Certains profils sont plus habitués aux interactions sociales qui émergent de ces situations. Tandis que d'autres pourraient être mal à l'aise ou intimidés. Les usager·ère·s étaient moins nombreux·euses à l'apéro. Peut-être étaient-ils·elles intimidé·e·s par la situation, comme le suggère ce participant du monde de l'usage.

*« En créant des catégories, tu crées automatiquement un classement social parce que les verts pouvaient se sentir très intimidés par le groupe des jaunes et par le groupe des bleus » (Itw, idem).*

Le fait de ne pas connaître beaucoup de personnes est aussi un facteur d'intimidation en soi, qui n'est pas unique aux bénéficiaires.

*« Le grand chef qui ne connaissait personne, parce qu'il ne travaille pas à Nyon et parce qu'il ne fait pas partie d'autres groupes sociaux, il était aussi très intimidé. [...] Il est resté très en retrait alors que d'un point de vue hiérarchique il est deux échelons au-dessus de moi » (Itw, Participante à la démarche collaborative catégorisée dans le monde de l'usage).*

### L'intérêt et la mixité

Pour le quatrième et dernier paramètre, le manque d'intérêt pour la démarche est aussi une raison de renoncement à la participation. Les personnes identifiées comme représentant la mixité dont parle la directrice ne sont pas toutes intéressées de la même manière par le projet. De ce fait, la mixité n'est pas toujours garantie en raisons de la divergence d'intérêt.

Lorsque la fondation préparait la démarche collaborative, elle avait été avertie par un professeur d'une haute école de travail social spécialiste des dynamiques d'innovation sociale consulté à ce sujet, d'avoir oublié un savoir indispensable à la réflexion du projet, celui de l'« expertise d'usage », tel que je l'ai définie au chapitre 1. À cet avertissement, la fondation avait réadapté son design et intégré dans la liste des invité·e·s les usager·ère·s du site, comme je l'ai expliqué. En réponse à cet avertissement, la fondation avait aussi décidé d'organiser un atelier « participatif » pour informer les locataires du nouveau projet (c'est un dispositif qui vient aussi du courant de la recherche-action) et d'encourager leur participation. Cet atelier s'est déroulé le 30 août 2022, un mois avant le lancement de la démarche collaborative. Il était réservé aux locataires du site. L'animation de cet atelier a été menée par la même personne qui a organisé la démarche collaborative quelques semaines plus tard. Sur ses recommandations, la fondation a mis donc un certain effort pour mobiliser les locataires.

*« C'est évident qu'on devait relancer la dynamique du quartier avec ses locataires actuels, avant de démarrer. Sinon c'était juste pas cohérent parce que le nouveau site doit s'insérer dans tout le quartier, c'est juste obligatoire.*

**Moi :** *oui, forcément. Et du coup la démarche collaborative vous l'avez annoncé aux locataires avant de l'annoncer publiquement j'imagine ... ?*

**Directrice:** *ouais ouais*

**Moi :** *et c'était quoi leurs réactions ?*

**Directrice:** *pas...mmh ils étaient déjà pris par le fait qu'ils étaient contents de se revoir, certains plus anciens ont eu besoin de vider leur sac et dire des choses, nous on était pas présents, c'est [nom de l'animatrice] qui a raconté. Donc la maison des innovations, c'était le dernier de leurs soucis. Mais au moins, nous, on l'a*

*annoncé et moi je voulais que les locataires s'inscrivent d'eux-mêmes, et finalement j'ai été chercher les gens. Y a quatre personnes que j'ai été chercher.*

*Moi : parce qu'ils ne voulaient pas s'inscrire ou il y avait pas tellement d'intérêt ?*

*Directrice: ouais, je pense que c'était trop court notre séance et qu'il y avait d'autres priorités pour les locataires. Peut-être simplement se voir entre eux » (Itw, Directrice de la fondation Esp'Asse).*

Comme je l'ai dit avant, nous nous apercevons ici, que les locataires n'ont pas manifesté un fort intérêt pour le projet de la MISS lors de cet atelier. D'autres choses semblaient plus importantes à ce moment-là. Ces derniers points peuvent s'appliquer également à toutes les personnes qui étaient absentes. Le désintérêt manifesté chez les locataires engendre leur non-participation, et avec, l'impossibilité de représenter la mixité supposée d'Esp'Asse.

## b. Les risques de l'innovation sociale

En plus des limites causées par l'idéologie de la mixité, l'activité d'innover comporte des risques. Cet élément est également l'une des principales limites du projet de la MISS. La dernière enquête sur l'innovation en Suisse, effectuée par le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich sur l'année 2021, montre que seulement 2% des entreprises n'identifient pas de risques pour la faisabilité ou l'implémentation sur le marché de leur activité d'innover. (Hulfeld, Spescha et Wörter, 2023, p.16)<sup>15</sup>. En opposition, cela veut dire que 98% des entreprises interrogées pensent qu'il y a des risques. L'exigence et la prise de risque de l'innovation apparaissent donc bien réelles.

*« L'innovation suppose un potentiel de désordre et de contestation, de destruction même dans une optique de changement. Elle réclame de la maîtrise, demande de la pertinence. Elle a des conséquences sur l'évolution des métiers. Elle comporte toujours de ce fait une responsabilité et une part de risque pour les acteurs qui la mettent en place » (ANAS-FNARS, 2001, p.59).*

### Un projet de construction à imaginer

Le projet de la MISS a pris des risques tout d'abord dans sa conceptualisation même, ne suivant pas les normes attendues pour les projets de construction "standards". À l'inverse des projets de construction habituels, la nature des activités qui se tiendraient à l'intérieur du bâtiment de la *Maison des Innovations Sociales et des Solidarités* était inconnue. La fondation avait

---

<sup>15</sup> Document Power Point communiqué sur le site internet de la confédération. <https://www.innosuisse.ch/inno/fr/home/actualites/nouvelles/kof2021.html> [consulté le 13 avril 2023].

volontairement choisi de ne pas attribuer au bâtiment une fonction a priori, elle voulait l'imaginer avec les invité·e·s. Elle souhaitait procéder autrement, en proposant au travers de la démarche collaborative une réflexion collective sur les besoins auxquels pouvait répondre le bâtiment, suivant là le mouvement de l'innovation sociale. « L'innovation n'est pas un moment inaugural mais un processus de construction constant » (idem, p.33). Les adaptations et réadaptations inhérentes au projet d'innover rendent plus compliquée la recherche de partenaires. Ça a été le cas avec la ville de Nyon, par exemple. En effet, le caractère incertain du projet a freiné la ville dans l'affirmation d'un total soutien.

*« Je peux difficilement aller devant ma municipalité et dire : ah ça vous dit qu'on mette 30'000 francs par année au budget pour subventionner ça, alors que je sais pas ce que c'est pour l'instant. Donc première chose à faire, c'est de faire la synthèse du projet, savoir ce qu'on veut. Et ensuite, il faut concrétiser les contributions de la démarche collaborative en projet architectural. Et c'est à ce moment-là, la municipalité pourra dire : ah ok, là on a une image de synthèse, une idée des coûts, des contenus, on sait ce qu'il va y avoir. Et là, moi je pourrais aller devant ma municipalité et dire : écoutez c'est un beau projet, il y a une opportunité pour Nyon, soutenons-les. Mais là, en l'état, je ne peux pas demander à la municipalité de prendre position alors que pour l'instant il n'y a rien de tangible ». (Itw, Délégué à l'économie à la commune de Nyon).*

A cause de son apparence « floue », la ville n'avait pas encore complètement adhéré au projet de la *Maison*. Elle attendait de recevoir un plan plus détaillé, notamment par la concrétisation des contributions de la démarche collaborative à propos de ce que contiendrait le bâtiment. Elle souhaitait également avoir davantage de précisions sur le projet architectural envisagé. Pour ces différentes raisons, la fondation n'avait pas encore reçu une confirmation officielle de partenariat. L'engagement financier, une forme de soutien que pouvait asseoir la ville, n'était donc pas garanti à ce stade. N'ayant pas de cautionneur, le risque ici était d'entamer des démarches sans garantie de soutien futur.

### Un bricolage méthodologique

La fondation a également pris des risques au niveau de sa méthodologie. L'innovation sociale a recours à toutes les méthodes que « ce soit de manière inductive, déductive, abductive, quantitative ou encore qualitative, dans une forme de « bricolage » (De Certeau, 1990) au sens noble du terme » (Rullac, 2018, p.46). Parfois, plusieurs méthodes sont croisées au cours d'un même projet. Cela signifie que la recherche est caractérisée par une navigation méthodologique

et pratique quasi constante, ce qui apparaît à la fois comme une nécessité pour l'innovation et comme une difficulté pour les acteurs.

*Moi: « Toi c'est courant que tu fasses partie de ce genre de pilotage de démarche collaborative ? ou c'est la première fois ? »*

*Responsable: non c'est pas la première fois. J'ai expérimenté la démarche participative ou collaborative dans tous les contextes. Mais comme tu viens de l'évoquer avec l'exemple de Nestlé, il y a des facilitateurs, des animatrices très spécialisées qui guidaient toujours ces processus dans lesquels j'étais. Et là dans le groupe de pilotage, à part [nom de l'organisatrice de la démarche], aucune personne n'est spécialiste. Mais on essaie! d'être spécialistes! (rires) et ça créé cette difficulté. Mais en même temps c'est très bien parce que le processus d'innovation il est là. Il faut avancer, il faut ouvrir, refermer, réfléchir. Pour moi c'est acceptable dans ce sens. Il faut être assez ouvert. [...]. Et oui alors bon j'ai lu beaucoup de choses, mais il y a tellement de variations dans cette méthodologie, c'est assez surprenant. Et l'une n'est pas compatible avec l'autre ou elles se contredisent ou elles ont d'autres focus. Là on a un peu navigué » (Itw, Responsable de projet scientifique dans une haute école).*

En choisissant de faire une démarche collaborative, la fondation a pris des risques car les membres n'étaient pas des spécialistes de cet outil. Comme la fondation a procédé par tâtonnement, le choix des méthodes et leurs justifications n'étaient pas toujours clairs et explicites. Ce qui a rendu le processus abstrait aux yeux de certain·e·s participant·e·s. Certain·e·s d'entre eux·elles ont eu le sentiment que le déroulement de la démarche collaborative n'avait pas un angle d'approche prédéterminé. Ils·elles ont observé des changements au cours de la démarche sans qu'ils aient été explicités par la fondation. Cela a eu une influence sur la légitimité que les participant·e·s ont attribué au projet.

#### Une réputation à maintenir

Dans ce « parcours du combattant » où l'innovateur doit :

*« [...] trouver les partenaires, imaginer le montage technique et financier, adopter un cap et s'y tenir, accompagner les usagers, trouver et convaincre les financeurs, l'innovateur s'inquiète pour sa crédibilité professionnelle, les risques techniques et financiers du développement du projet et surtout il s'inquiète pour les usagers » (ANAS-FNARS, 2001, p.56),*

les risques et les préoccupations sont multiples. Parmi les risques cités, l'inquiétude première de la fondation est celle de sa crédibilité. L'image et la réputation d'Esp'Asse étaient mises en danger par le projet en tant que tel et par la gestion de la démarche collaborative. Cette réputation était d'autant plus à risque en raison du fait que des personnes représentant l'élite vaudoise et genevoise participaient à la démarche. La directrice exprime son appréhension face aux potentielles recherches de fonds et la volonté de rayonnement de la fondation.

Le rayonnement<sup>16</sup> pour la fondation comprend toutes les actions qui participent à la visibilité d'Esp'Asse vers l'extérieur. Il s'agit entre autre de sa communication sur les activités de ses locataires, via différents supports médiatiques (réseaux sociaux, newsletters, brochures, presse). Le rayonnement s'entretient aussi par les événements publics organisés à Esp'Asse, telle que la Journée des Arts par exemple. Le risque de perdre la crédibilité empêcherait la possibilité de rayonnement, ce qui aurait des conséquences pour la fondation, mais aussi les locataires.

L'enjeu de la crédibilité me mène au point suivant. Le risque prédominant de la réputation reflète un aspect important des projets d'innovation. Puisque la finalité d'un projet d'innovation est souvent incertaine, le projet cherche à être légitimé auprès des acteurs concernés tout au long de son élaboration. C'est ce que j'expliquerai dans le chapitre suivant intitulé : *le combat de légitimité*. Enfin, cette légitimité a des conséquences sur la recherche de financements et de rayonnement. Comme une boucle, le risque de crédibilité met en péril la légitimité du projet provoquant par-là, le danger de manquer de soutiens financiers pour la réalisation du projet et finalement de son rayonnement. Afin de garantir la légitimité, et avec elle, les financements, la fondation a consacré quasiment toute son énergie à trouver des partenaires. Je reviendrai sur cet élément au chapitre 6.

### c. Le combat de légitimité

Meyer et Rowan (cités dans Denos, 2022) ont démontré que les :

*« organisation subissent les pressions de leur environnement technique et de leur environnement institutionnel. Le premier est composé des ressources et contraintes matérielles qui imposent une manière efficiente d'exécuter les tâches pour l'organisation. L'environnement institutionnel, quant à lui, est composé d'éléments moins tangibles : mythes, schémas cognitifs, croyances collectives qui cadrent moins l'efficience de l'action que sa légitimité » (Denos, 2022, p.96).*

---

<sup>16</sup> Dans un document PDF, la fondation a résumé et partagé aux participant·e·s à la démarche collaborative ses cinq valeurs principales. Il s'agit de 1. l'insertion, de 2. la créativité, l'innovation et le rayonnement, de 3. l'économie solidaire, de 4. l'ouverture et interactions et de 5. l'écologie.

Si nous reprenons le discours ci-dessus et que nous envisageons la fondation comme une organisation, nous nous rendons compte qu'elle est sujette aux mêmes pressions. La fondation subit des pressions de son environnement technique et de son environnement institutionnel.

Son environnement technique est celui de ses ressources et contraintes matérielles. Le plan de quartier, son règlement, la passerelle, son budget et ses ressources humaines et sociales constituent son environnement technique.

Son environnement institutionnel, quant à lui, se réfère en partie aux croyances collectives posées sur l'innovation sociale et ce que ces croyances induisent sur la légitimité à accorder aux projets d'innovation sociale. Je parle de ces croyances au point suivant *Climat peu propice ?* dans lequel j'affirme que la fondation a gagné une légitimité grâce au mécanisme de soutien de l'*Innovation Booster* déployé par la confédération. De plus, le cadre institutionnel de l'innovation est régulé par une loi. La loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation influence les croyances collectives. Elle a octroyé une légitimité au projet de la MISS en raison du fait qu'elle-même encourage la recherche appliquée, qui serait assurée par l'organisation de la démarche collaborative.

Dans tout ça, l'inquiétude de la fondation dans sa recherche de fonds témoigne d'un climat politique et institutionnel où l'argent est toujours le « nerf de la guerre » comme me l'a souligné un interviewé. Bien que grâce à l'appel de l'*Innovation Booster*, la fondation trouve « sa légitimité d'agir » (Wattiez cité dans ANAS-FNARS, 2001, p.88). Bien que les acteurs de l'innovation sociale s'accordent pour dire que le climat général à l'égard de ce domaine n'est pas encore tout à fait propice.

Dans la suite de ce chapitre, je m'interroge tout d'abord sur la situation politique à l'égard de l'innovation sociale et la légitimité qui en découle. Une légitimité qui dépend de l'environnement institutionnel. Ensuite, lorsque j'aurai montré dans quel contexte de légitimité s'insère le projet de la MISS, je montrerai comment la fondation Esp'Asse, trouve une légitimité que je considère partielle.

### Climat peu propice ?

La fondatrice de l'entreprise d'accompagnement en innovation sociale est de l'avis qu'actuellement le climat est encore peu favorable aux porteur·euse·s de projet dans le domaine social. C'est en me parlant de son activité qu'elle l'observe.

**Fondatrice :** « Il existe des mécanismes de la confédération pour financer des projets pilote. C'est le cas d'InnoSuisse qui nous a soutenu pour des ateliers. Ou du BFEG pour certains programmes. Ces financements permettent de démarrer un projet, de tester une idée, mais les porteurs de projets doivent ensuite trouver des mécanismes de financement au long terme. Ça fait que beaucoup de projets, au bout d'un moment, qui reposent sur 50% de bénévolat. Parce que l'on est toujours sous-financé. Ce qui manque en Suisse c'est ce qui s'appelle un mécanisme de scale-up. C'est ce qui se fait dans les start-ups normales, à savoir, t'as un investisseur, du coup tu embauches une équipe, du coup tu arrives à pérenniser le projet. Dans le domaine social, tu n'as pas ça

**Moi:** t'as une idée de pourquoi ?

**Fondatrice:** alors, en tout cas à l'époque, gros manque de reconnaissance de l'impact réel de l'entrepreneuriat social. Il y a cette notion de, ça n'a pas de valeur. Pourquoi ? Parce que les rentabilités sont moindres. En Suisse il y a une conviction que innovation = rentabilité. S'il n'y a pas rentabilité, ça n'a pas de valeur. Hors c'est une vision qui est complètement fautive » (Itw, Fondatrice d'une entreprise d'accompagnement dans le domaine de l'innovation sociale).

Pour cette personne, il manque un niveau de soutien pour pérenniser les projets qu'elle appelle le « scale-up ». Ce niveau existerait pour l'innovation technologique mais pas pour l'innovation sociale, sous-entendu que le domaine social est toujours relayé au second plan et n'apparaît jamais comme prioritaire. « Le social est une dépense, jamais un investissement » souligne Sibille (2016, p.14). Dans cet extrait, l'interlocutrice parle également du manque de reconnaissance à l'égard du travail social en raison de sa non-rentabilité. Pour rétablir cette vision, elle invite les autorités publiques à chercher la rentabilité des entreprises sociales du côté des déductions de coûts qu'elles apportent.

*« la notion de ; ça n'a pas de valeur parce que ça n'a pas de rentabilité ne tient pas. Parce que tout le raisonnement il est tronqué. Parce qu'en fait une entreprise sociale qui fait bien son taf, c'est une déduction de coûts pour les autorités publiques. Donc si les autorités publiques comprennent ça et bien elles agiraient en solidarité et elles financeraient. Ça créerait un effet levier. Mais y a une réelle difficulté à passer là-dedans » (Itw, idem).*

Il n'existerait pas encore d'effet levier qui permettrait de passer au niveau supérieur, c'est-à-dire à la durabilité des projets. Un manque de reconnaissance que le livre *The Moon and the*

*Ghetto*<sup>17</sup> rend très saillant. Cet écrit pourrait s'apparenter à ce que nous dit la fondatrice, sur le besoin de reconnaître l'impact de l'intervention sociale et de fournir les moyens nécessaires pour répondre à ses problématiques.

Dans cet ouvrage, l'auteur s'interroge sur comment, « un pays (les Etats-Unis) où il a été possible d'envoyer un homme sur la lune et de le ramener vivant sur terre, il ne réussit pas à ralentir le coût toujours plus élevé des soins médicaux, à garder l'air et l'eau propres, à stopper les problèmes d'addictions et les crimes y étant associés ? » Pour répondre à cette question, il décrit les difficultés que les sociétés ont à répondre à ces problématiques en utilisant le concept de « know-how » pour expliquer que les sociétés investissent dans des domaines dans lesquels ils savent « comment faire ». L'ingénierie astronaute semble plus accessible, pour l'État américain, que de résoudre les inégalités que reproduisent la vie dans les ghettos. C'est ce que démontre, en partie, Nelson (2011) dans cet ouvrage.

Que l'État ne sache pas comment répondre aux problématiques sociales ou qu'il ait choisi de ne pas les prioriser (je pense que la situation est bien plus complexe que cela), engendre ce ressenti d'un manque de reconnaissance général. Dans ce contexte, les risques apparaissent d'autant plus grands et les inquiétudes légitimes. La lutte pour la légitimité et la reconnaissance sont de vrais enjeux. Toutefois, nous l'avons vu, les politiques changent et les fonds pour l'innovation sociale se sont développés. C'est grâce à la subvention de l'*Innovation Booster* que le projet de la fondation s'est inséré dans le champ de l'innovation sociale. Je considère, donc, que la fondation a obtenu une légitimité partielle par cet octroi de subvention.

### Légitimité partielle

La Fondation a acquis cette légitimité, en partie, par l'octroi de la subvention de l'*Innovation Booster*, mais pas uniquement. Elle l'a gagné également dans le soutien qu'elle a reçu de la ville. Bien qu'il est encore insuffisant aux yeux des membres de la fondation, avoir un partenaire d'autorité publique lui a conféré jusque-là une certaine fiabilité. Pour la fondatrice, le fait que la ville ait fait partie du projet a garanti que la construction allait bien bénéficier à la communauté et non être détourné du but public.

*« Et moi, c'est aussi ça qui m'importait pour le projet de la fondation Esp'Asse. Le fait d'avoir la ville avec le porteur de projet, rien que ça, il y a un début de garantie*

---

<sup>17</sup> J'ai lu cet article à l'écoute du podcast intitulé « Crise = innovation ? ». <https://www.rts.ch/audio-podcast/2021/audio/le-grand-debat-crise-innovation-25179725.html> [épisode du 8 février 2021, consulté le 4 janvier 2023].

*que le projet il va réellement se faire au bénéfice de la communauté et pas au bénéfice d'une institution. Donc là, on est pas mal. Si en plus tu rajoutes une uni. Ça veut dire qu'en plus il va y avoir une validité scientifique pour la démarche. Donc tout ça, c'est des bons signes, qui indiquent qu'il y a une volonté réelle de créer quelque chose au service de la communauté et c'est pas le cas partout » (Itw, idem).*

La volonté de créer quelque chose au bénéfice de la communauté a été garanti par le partenariat que la fondation a entretenu avec la ville, notamment par la participation du délégué à l'économie et de son stagiaire dans le groupe copil. La garantie de répondre aux demandes de la communauté était d'autant plus assurée si une université faisait partie intégrante du projet. Ceci s'est établi par la participation du représentant de la HES-SO dans le groupe copil. En s'associant à ces deux organes, la fondation a paru fiable et soucieuse des avis de la communauté. Ce qui ne serait pas toujours le cas selon l'interviewée. Ces points l'ont convaincu de prendre part au projet de la MISS et d'organiser la démarche collaborative.

Tous ces paramètres : la subvention, la présence de la ville, celle de la HES-SO et de l'expertise de l'organisatrice ont confirmé la fondation dans son projet et lui ont conféré sa légitimité. Une légitimité que j'ai estimé néanmoins temporaire. Comme l'argent reste le nerf de la guerre, la fondation était encore à la recherche de partenaires financiers pour la suite de son projet. Elle devait aussi trouver des expertises pour dresser un cahier des charges architectural pour la MISS et financer ces expertises. Ces recherches ne permettaient pas à la fondation de confirmer une légitimité absolue. Elle était encore en constante négociation, c'est pourquoi je l'ai considéré comme partielle.

\*

L'idéologie normative de la mixité, les risques liées à la conceptualisation du projet, aux choix méthodologiques, à la crédibilité et le combat de légitimité sont tous les facteurs qui ont limité la fondation dans sa volonté d'inclure les personnes usagères dans la démarche collaborative. Pour faire face à ces différents facteurs la fondation a cherché intensivement à s'associer. La recherche de partenaires se présentant comme la solution face à tous ces obstacles.

## Chapitre 5 : La recherche de partenaires place l'utilisateur en marge de la collaboration

En raison du fait que la fondation n'avait pas de fonds propres, le besoin de trouver des partenaires était urgent et a contraint les membres de la fondation à agir vite. Le dépôt du projet à l'*Innovation Booster* et le lancement de la démarche collaborative se sont succédés à seulement quelques mois d'intervalle.

**Délégué :** « Comment c'est parti concrètement ? On a déposé un dossier pour une démarche Innosuisse qui s'appelle le *Innovation booster*, qui nous a forcé à mettre en place une procédure de projet pour savoir ce qu'on voulait faire. Donc on a déposé l'idée, ça a été présenté en plusieurs étapes et on a dû remplir des dossiers. Et au fur et à mesure, s'imposait un peu à nous le besoin de définir ce qu'on allait avoir dans ce lieu. Et du coup, comme on ne le savait pas vraiment, on s'est dit on va faire une démarche collaborative. [...]

**Moi :** ok, mais ça s'est posé comme un

**Délégué :** ça s'est posé parce qu'on ne savait pas comment définir le contenu. Au final, je rappelle toujours dans les séances auxquelles tu assistes c'est que : quel est le produit fini, c'est un cahier des charges architectural. Parce que qu'est-ce qu'on veut faire ? C'est un bâtiment. Du coup, il nous faut un cahier des charges architectural mais pour créer ce cahier des charges, il faut qu'on sache ce qu'on veut. Quels types de typologie d'espace, quels utilisateurs, quels locataires, quels visiteurs ou services ? etc. Et chaque fois que l'on se pose des questions il faut qu'on trouve une façon d'y répondre. La démarche participative est une des solutions pour trouver des réponses » (Itw, Délégué à l'économie à la commune de Nyon).

### a. La recherche de partenaires

La légitimité est partielle car tout n'était pas encore décidé. La fondation était encore à la recherche de plusieurs types de partenariats. Tout d'abord, elle cherchait des partenaires financiers pour cautionner son emprunt pour la construction, mais aussi pour financer les professionnels qui dessineraient le plan du bâtiment, et finalement pour animer la future MISS. Ensuite, elle cherchait également des expertises. C'est ce que je présente brièvement dans cette partie.

#### De l'argent pour la construction

Bien que la possibilité de construire s'est offert à la fondation depuis 2017 par la modification du plan de quartier, la fondation n'avait pas les fonds propres pour construire seule. Ce qui est

d'ailleurs très courant, sachant qu'une construction de cette envergure coûte plusieurs millions de francs. Dans un premier temps, comme je l'ai mentionné, elle devait trouver un cautionneur. Dans l'espoir de s'associer à la ville, la fondation est entrée en négociation avec elle. L'orientation du projet vers l'innovation sociale a émergé de leurs intérêts et recherches communes. Les deux partenaires se sont confirmés dans leur choix en tombant sur l'appel à projet de l'*Innovation Booster*, voyant là une première opportunité de financement. Mais comme la ville n'avait pas officialisé son soutien, bien que partie intégrante de la réflexion, la fondation restait à la recherche d'un cautionneur.

#### De l'expertise pour la construction

De plus, pour dresser un cahier des charges architectural, la fondation envisageait d'engager un architecte, un urbaniste et un sociologue. Ces trois professionnels seraient mandatés pour traduire les souhaits des invités de la démarche collaborative en projet architectural.

#### De l'argent pour l'expertise architecturale

Le travail des trois experts (architecte, urbaniste et sociologue) aurait un coût que la fondation ne pouvait pas financer. Elle devait donc trouver un partenaire pour la soutenir.

#### De l'expertise pour l'innovation sociale

Lorsque la fondation a choisi de créer un pôle d'innovation sociale au travers de la MISS, elle savait qu'elle allait devoir s'associer à un organisme de recherche compétent dans le domaine. C'est d'ailleurs ce qui lui était imposé dans l'appel à projet de l'*Innovation Booster*. La condition de l'appel à projet était d'être suivie par un « partenaire de recherche » compris dans les institutions de recherches définies selon la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation. Au moment de l'appel à projet, elle s'est associée à la HES-SO. Au moment de ma recherche, la HES-SO était toujours l'acteur de recherche premier, les expertises semblaient donc être disponibles au travers de ce partenariat. Mais est-ce que la HES-SO aurait financé elle-même ses recherches ? Ou la fondation devait également participer aux financements ? Le modèle économique de la MISS était incertain.

## De l'argent pour la pérennisation de la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités*

Trouver un cautionneur et un financeur pour les expertises pour la construction du bâtiment n'étaient pas les seuls soucis économiques de la fondation. Le fait d'agrandir le site d'Esp'Asse en construisant la *Maison des Innovations Sociales et des Solidarités*, peu importe les activités qui s'y dérouleraient, demanderait une gestion administrative et logistique plus grandes. Ce développement suggérait d'anticiper l'apport en ressources financières. Surtout que la fondation estimait avant même la synthèse de la démarche collaborative qu'il faudrait engager un ou une animatrice pour la MISS. Ses tâches, supposées, étaient de veiller aux bonnes relations entre les futurs occupants de la *Maison* et d'encourager les échanges avec les autres locataires des bâtiments voisins et toute la population extérieure susceptible d'y venir. Une fonction qui aurait été occupée à un certain taux et qui devait être financé elle aussi.

\*

En conclusion, la recherche de partenaires et d'expertises était double. Tant que la ville n'officialisait pas sa position de cautionneur, la fondation était à la recherche d'un partenaire pour la construction et le travail des trois experts. La recherche d'expertises était également double. D'abord, il fallait trouver les experts qui s'attèleraient au projet architectural et, trouver l'expertise garantissant que le bâtiment soit vecteur d'innovation sociale. En résumé, la légitimité partielle que la fondation avait obtenu grâce à la subvention, la présence de la ville et celle de la HES-SO a permis à la fondation d'être attrayante à l'extérieur et vis-à-vis des participant·e·s à la démarche, mais le combat de légitimité se poursuivait encore lorsque j'ai quitté mon terrain. En raison du fait que les soutiens n'étaient pas encore officialisés. C'est pourquoi, j'ai considéré que la fondation était toujours en train de négocier sa légitimité. Ses activités depuis l'été 2022 étaient donc toutes dirigées dans le but de répondre à ces recherches plurielles. La démarche collaborative, en plus d'avoir été un outil apprécié de *l'Innovation Booster* qui a choisi de soutenir le projet, et d'encourager la participation des usager·ère·s, a eu un autre atout pour la fondation. Il a été un bon moyen de réunir des acteurs susceptibles de correspondre aux recherches citées.

## b. L'utilisateur en marge

Comme je l'ai évoqué, la fondation a consacré toute son énergie dans la recherche de partenaires et s'est appuyé grandement sur la démarche collaborative pour développer cette recherche. Dans cette configuration, l'utilisateur n'a pas eu sa place. D'une part, car il ne serait pas en mesure d'apporter le soutien financier nécessaire au projet, et d'autre part, car il n'aurait pas les connaissances requises.

“L'utilisateur ne va pas payer“

La principale préoccupation de la fondation était de trouver des financements.

*« Esp'Asse doit trouver des fonds pour ses prochaines constructions, dont la MISS, puisque nous songeons à l'emprunt et qu'il faut des garanties pour la banque. Or, depuis 20 ans, Esp'Asse a passablement hypothéqué ses parcelles, de sorte qu'on ne pourra pas obtenir de nouveau crédit sans argent liquide. Ou sans partenaires extérieurs » (Itw, Chargé de projet à la fondation Esp'Asse).*

Cette recherche de financement s'est faite de deux manières. Une première manière que j'ai considéré indirecte. En invitant les politicien·ne·s à la démarche, la fondation espérait qu'ils leur fassent de la pub auprès de partenaires potentiels. Une pub qui profiterait donc à la recherche de financement. Ce qui semblait déjà avoir eu un effet selon la directrice.

Aux côtés du monde politique, le monde académique était aussi un acteur indispensable du projet d'innovation sociale. Il a participé tout autant que celui du politique à l'apport d'une légitimité. Tout d'abord parce que dans ce projet il était un partenaire obligatoire pour recevoir la subvention comme je l'ai dit, mais aussi pour apporter l'expertise de l'innovation sociale.

La deuxième manière que j'ai considéré plus directe, est celle d'avoir invité à la démarche, des acteurs qui pouvaient payer pour soutenir le projet. C'était le cas par exemple, de certaines communes et des acteurs privés comme les assurances. Dans ce prolongement, l'outil de la démarche collaborative est devenu le support du plan de communication d'Esp'Asse auprès des éventuels partenaires.

*« Compte-tenu de notre situation financière, nous avons besoin de trouver des partenaires et, pour ce faire, nous faire connaître et assoir une réputation. La mission de communication intervient donc également à ce niveau-là. Il se trouve, par ailleurs, que des soutiens publics sont disponibles aujourd'hui pour tout ce qui*

*touche à l'innovation sociale. Derrière ce néologisme peu compréhensible se cache pourtant une manière de faire que notre Fondation pratique depuis 20 ans : solidarité, démarche participative, synergie, récupération, mélange des populations. Nous découvrant précurseurs, nous sommes tout à fait légitimes pour postuler à ces soutiens étatiques et menons notre projet de MISS sans trahir aucunement notre identité » (Itw, Chargé de projet à la fondation Esp'Asse).*

La notion d'innovation sociale était perçue ici comme un moyen de faire de la communication. Comme je l'ai souligné plus haut, c'est parce que la légitimité du mouvement de l'innovation sociale était de plus en plus fort dans le domaine politique que l'usage du terme est devenu un moyen de communication qui légitime les actions entreprises dans le domaine social.

Toutefois, le membre de la fondation a souligné que son usage était crédible, il n'a pas eu la sensation de mentir dans le but d'obtenir une légitimité auprès des politiques et des financeurs. Il dit qu'à Esp'Asse, l'innovation sociale se fait depuis vingt ans. Dans cette perspective, c'est le vocabulaire qui a changé et non pas les pratiques, d'où l'usage du mot « néologisme ». Bien que la fondation ait pu être crédible (ce n'est pas de mon ressort de l'estimer ici), le fait même que la fondation savait que l'usage de la notion accordait de la légitimité, a relevé d'une forme de stratégie.

Ce pragmatisme s'insère dans un contexte institutionnel et politique où l'argent doit toujours être mobilisé avant le reste. De ce fait, sans argent le projet aurait eu du mal à se réaliser. Cette logique systémique a mis l'utilisateur au second plan. Cette observation s'est traduite également dans l'approche adoptée durant les séances de la démarche collaborative.

*« C'est bien du bottom-up, mais il faut des gens qui financent. Tout ce grand monde du politique, il y a des gens qui financent, qui ont des relations. [...]. C'est clair que le monde politique, ils peuvent donner des idées à la MISS, mais en même temps, ils ont la fonction d'assurer la légitimité. Et c'est pas des petits fonds qu'il faut pour créer ce truc, il faut passé un million. Ce n'est pas un bottom-up qui va nous trouver un million » (Itw, Responsable de projet scientifique dans une haute école).*

Le bottom-up (de bas en haut ou l'approche ascendante en français) est une modalité de gouvernance en recherche ou ailleurs qui signifie de se focaliser dans un premier temps sur les réalités du terrain, considérées comme la base. À partir de ce premier niveau d'analyse, l'idée est de faire remonter ces réalités plus haut, aux entités supérieures concernées, ayant le pouvoir de les transformer. Dans le cas de la démarche collaborative qui s'est tenue à Esp'Asse, l'approche bottom-up signifiait de prendre d'abord en considération les données produites par

les participant·e·s afin de les faire remonter, ensuite, à la direction de la fondation. L'approche bottom-up suit également les principes démocratiques concernant la production de la connaissance discutée en première partie. L'avis des usager·ère·s est important, puisqu'ils expérimentent les réalités du terrain.

Durant la préparation de la démarche, la fondation a été appelée à reprendre l'approche qui était envisagée. La composante collaborative n'était pas établie, car le « peuple » comme nous dit l'un des membres du groupe copil était oublié du processus.

*« On s'est rendu compte que du réel collaboratif, ça veut dire qu'on va vraiment du bottom-up. Ce qu'on avait envisagé en juin, c'était un peu par-dessus, on avait oublié, le peuple, soi-disant. Et c'est là qu'on a ouvert la boîte » (Itw, Responsable de projet scientifique dans une haute école).*

Le groupe copil a donc ouvert la boîte au monde de l'usage, considéré comme le peuple ici. Dans ce que nous disent ces deux personnes, c'est que la posture bottom-up qui suppose l'intégration du « peuple » dans le processus n'apporte pas de l'argent. En revanche, le monde politique, lui, peut permettre de trouver des financements par les deux moyens que j'ai expliqué plus haut. Le premier, c'est que les personnes du monde politique peuvent participer à légitimer le projet auprès des financeurs. Et le deuxième, c'est qu'ils peuvent directement décider d'investir dans le projet en allouant un montant si la position politique le permet. Leur position leur octroie ce pouvoir. À la différence, le peuple ne possède pas cet atout, d'autant plus quand il s'agit d'un montant aussi conséquent.

*“L'utilisateur n'a pas les connaissances”*

Pleine de bonnes volontés, la fondation a aspiré à l'inclusion des différents mondes dans le processus de recherche. En admettant la diversité des savoirs, la fondation a suivi ce que Feyerabend (2007) décrit comme la démocratie. En effet, l'égalité entre tous est au fondement des valeurs de la fondation. Néanmoins, dans la pratique, la fondation n'est pas arrivée à s'affranchir de l'approche classique dont parle Laville et Salomon (2022) qui est en porte-à-faux avec l'établissement de la démocratie. La croyance de cette approche est cramponnée au fait que l'expertise reste hiérarchiquement supérieure au vécu de la personne.

*« L'approche qu'on a eu mi-juin, c'était de dire : il faut ramener dans ce projet, toutes les expertises qui potentiellement nous sont utiles. Alors qu'est-ce qu'il faut pour un projet comme la MISS ? Il faut des architectes, des urbanistes et des*

*spécialistes de l'accompagnement social » (Itw, Responsable de projet scientifique dans une haute école).*

Dans cet extrait, la personne ne parle pas de l'expertise d'usage comme un savoir qu'il est nécessaire de convoquer dans l'élaboration du projet de la MISS. Cette pensée classique empêche, en effet, de considérer l'usager·ère comme un expert·e. la démocratie réelle « *pose une exigence radicale et ordinaire à la fois : tout ressortissant ou habitant d'une société possède un savoir ou une compétence politique qui suffit à lui conférer la responsabilité de prendre des décisions qui engagent l'avenir et le destin d'une collectivité* » (Laugier, 2018, p.166). Le discours de la fondation sur son désir de démocratie ne permettait pas d'établir une démocratie « réelle » que serait la « démocratie comme forme de vie » au sens de Laugier.

*« Une conception de la démocratie comme forme de vie, à l'opposé de la démocratie comme système institutionnel, ou régime de gouvernement, voire idéal politique, redéfinit la démocratie, au-delà d'un mot d'ordre creux ou moralisateur, comme exploration de nouvelles formes de vie politique, plus égalitaires et appropriées aux variétés de voix humaine. Les citoyen.ne.s y sont alors des expérimentateur.trice.s de formes de vie démocratique, ou pour parler en termes « pragmatistes », des enquêteur.trice.s politiques » (idem, p.161).*

Tout comme l'idéologie de la mixité sociale, l'idée de démocratie est normative dans la mesure où elle est envisagée comme un idéal politique plutôt qu'une nouvelle forme de vie politique où les citoyen·ne·s participent à l'enquête. Par la non-participation des personnes usagères dans la démarche collaborative, j'estime que la fondation n'a pas réussi à créer une nouvelle forme de vie démocratique. Ses aspirations démocratiques sont, malgré elle, restées « creuses ».

Dans un monde où il y a « une pression » de rendre la connaissance plus démocratique et de conduire une recherche **avec** et non plus **sur** les personnes usagères, de nombreux outils ont été développés. Les politiques ont été influencés par ces basculements et ont modifié leurs mesures. Cela se voit dans le développement de fonds et de subventions qui encouragent la démocratie participative. En 2014, en France, le gouvernement a octroyé des centaines de budgets à l'égard de ces dispositifs (Lefebvre, 2020). C'est aussi le cas en Suisse, avec l'exemple de *l'Innovation Booster*, sur lequel s'est appuyé la fondation. *L'Innovation Booster* a octroyé la subvention au projet d'Esp'Asse notamment parce que le comité avait apprécié l'idée de la démarche collaborative. Ces outils qui mettent au cœur de leur revendication l'inclusion des personnes usagères sont quasiment indispensables dans ce type d'appels à projet. Les acteurs en sont très conscients.

*« À titre personnel, et pour les avoir observées ailleurs, je ne suis pas totalement convaincu par les démarches participatives, pour quantité de raison. Mais nous devons faire avec les modes et exigences du moment, telle que la sociologie et la politique les ont décidées » (Itw, Chargé de projet à la fondation Esp'Asse).*

Une autre personne ajoute :

*« C'est assez courant maintenant de faire des approches participatives. Moi [où] j'habite ils veulent refaire le site de foot. Pour ça, il y a eu un processus participatif. Ce qui sort et c'est évident, c'est que la population ne veut pas que ce soit dédié qu'au foot. Ce processus il donne de la légitimité au conseil communal d'adjuger les montants demandés. Parce qu'il faut payer un peu plus pour avoir d'autres infrastructures. Et en même temps la commune a profité de proposer leur truc qui ne serait pas passé autrement dans le projet. C'est-à-dire, la commune elle s'est dit ; on pourrait faire des souterrains pour des garages, des dépôts pour notre voirie. Ça ne serait pas allé sans la démarche participative parce que la population veut ça. Ça donne de la légitimité et ça permet en même temps d'arriver à une certaine acceptabilité » (Itw, Responsable de projet scientifique dans une haute école).*

Les conditions de soumission de projet et les décisions d'octroi des subventions fédérales poussent les porteur·euse·s de projet à "faire" de la démocratie participative. Pour bénéficier de ces fonds, les acteurs jouent le jeu. Malheureusement, cela ne garantit pas dans les faits une réelle participation des usager·ère·s.

\*

Le combat de légitimité qui s'est imposé à la fondation et qui s'est traduit par une recherche de partenaires et d'expertises, a exigé un investissement en temps et en énergie considérables, faisant de la démarche collaborative l'outil premier de cette recherche. Dans cette recherche de partenaires, l'usager·ère n'a pas eu sa place car il n'était pas en mesure de payer ni d'apporter la légitimité souhaitée. Il n'est pas apparu comme un partenaire prioritaire.

Ces contraintes ne sont pas uniques au projet de la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités*, elles sont inhérentes à tous les projets d'innovation. Malheureusement, cet investissement se fait, très souvent, au détriment du principe démocratique prônant la

participation des usager·ère·s dans le processus réflexif et décisionnel des projets. C'est pourquoi, « la démocratie locale apparaît davantage « octroyée » par les élus en quête de légitimité que « conquise » par les citoyens » (Lefebvre, 2020, p.140).

Dans ce contexte-là, la démocratie avancée par la fondation a relevé de l' « idéal politique » dont parle Laugier dans sa citation précédente. Par les différentes contraintes énoncées au chapitre précédent, la démarche collaborative n'a pas établi une nouvelle forme de vie démocratique, mais a contribué, selon moi, au développement d'un agencement marchand. C'est par l'intention volontaire de réunir des acteurs capables de financer, imaginer et formater le bien qui me mène à la théorie des agencements marchands de Callon.

## Chapitre 6: La démarche collaborative comme outil de la « valuation » de l'agencement marchand

Par mes observations, je constate que la démarche collaborative s'est davantage apparentée à ce que Callon a appelé un agencement marchand, qu'à un outil de participation démocratique. C'est ce que j'essaie de démontrer dans cette partie en m'inspirant très fortement de la sociologie des agencements marchands introduite par Michel Callon.

Dans son chapitre 13 *Qu'est-ce qu'un agencement marchand*, Callon propose une nouvelle notion à celle de marché. Il présente le concept d'*agencement marchand* pour étendre l'analyse des marchés, jusque-là réduite à la confrontation entre offre et demande, d'une part, et bien et agent, d'autre part. Pour lui, il est indispensable d'intégrer dans l'analyse « toutes les activités qui visent à ce que les biens se trouvent un marché » (2013, p.337). Pour Callon la conceptualisation, la définition et l'acceptation du bien s'établissent au sein des échanges entre les personnes ou organismes intéressé.e.s (qu'il appelle agents ou agences). Ce processus se structure en plusieurs étapes.

Dans sa proposition, Callon parle de cinq cadrages qui structurent l'action marchande. Celle-ci se définissant comme :

*« une action collective qui peut se résumer en un programme très simple : organiser, tout au long du processus de conception et de production, le profilage conjoint des biens et des agents de manière à instaurer une transaction bilatérale au cours de laquelle des agents qui ont été attachés à des biens conçus pour eux et avec eux, acceptent de payer pour jouir en toute quiétude de cet attachement » (Callon, 2013, p.346).*

Les cinq cadrages sont: la passivation des biens, l'activation d'agences *qualculatrices*, l'organisation des rencontres marchandes, les attachements marchands et la fixation du prix. Ils permettent d'éclairer chaque étape depuis la conception à la production de l'action marchande. Dans les trois cadrages de l'activation d'agences *qualculatrices*, d'organisation des rencontres marchandes et des attachements marchands, un processus dit de *valuation* se met en route. Ce terme illustre tout le mécanisme qui mène à la détermination de la valeur d'un bien. Considérant que la *Maison des Innovations Sociales et des Solidarités* est le bien de l'agencement marchand ici, j'argumente dans la suite de mon développement, que la démarche collaborative a été l'outil pour enclencher le processus de *valuation*. En résumé, je prendrai les quatre premiers cadrages,

pour montrer que la démarche collaborative est le dispositif qui a permis d'établir le processus de *valuation*. Les objectifs de la démarche collaborative était de présenter les premières idées conceptuelles du bien envisagé (la MISS), d'intéresser les acteurs autour de ce bien, d'organiser leur rencontre et d'affiner la définition du bien. La fixation du prix ne faisait pas partie du processus de la démarche. Comme mon terrain s'est achevé en même temps que la démarche, je n'ai donc pas pu observer l'édification de ce dernier cadrage. Je n'en parlerai donc pas ici.

## 1. La passivation des biens

Dans un premier temps, pour qu'une idée, un produit ou un projet soit considéré comme un bien, il faut qu'il soit passivé. La passivation s'établit en deux étapes.

Premièrement, les porteur·euse·s du projet, que je considère être les membres du groupe copil, doivent mener des réflexions sur la conceptualisation du bien en confrontant l'idée aux possibilités réelles de réussite. Cela se fait en s'inspirant d'autres lieux ressemblant à la MISS, en interrogeant les acteurs de l'innovation sociale et en envisageant les moyens et opportunités de soutiens et légitimité vis-à-vis du projet. Par exemple, l'appel à projet de *l'Innovation Booster* a grandement participé à cette première étape de la passivation. Il a permis d'encourager le lancement du projet.

Deuxièmement, les porteur·euse·s de projets doivent soumettre leur idée à un public. Le projet doit se détacher de ses producteurs, dirait Callon. En somme, le bien doit devenir une marchandise qui peut se partager et se commercialiser. La passivation n'est donc en rien une inaction, seulement les actions qui mènent la fondation à soumettre le projet aux acteurs extérieurs sont en amont de la présentation du bien et par ce fait quasi invisibles.

Ensuite, au bien doit être attribué une valeur. C'est le processus de *valuation* qui passe par les trois étapes suivantes.

## 2. L'activation d'agences qualculatrices

Callon explique que pour l'attribution de la valeur d'un bien, plusieurs agents sont mobilisés. C'est cette mobilisation qui constitue le principe d'activation d'agences. C'est à partir de l'intérêt et la nature de l'agent ou des agents (Callon préfère la notion d'agence. Dès maintenant, j'utiliserai les deux notions comme synonymes) que la valeur du bien est déterminée. Ce processus est obligatoirement issu d'une réflexion collective nous dit Callon. Il ajoute que ce processus, « inclut d'ailleurs et de manière de plus en plus marquée les utilisateurs finaux qui

participent d'une manière ou d'une autre à la qualification des biens qui leur sont destinés » (idem, p.356). Avec l'élargissement de Callon sur l'analyse des marchés, les agents qui sont impliqués dans l'agencement marchand apparaissent plus diversifiés.

*« La liste des agents engagés dans l'activité marchande ainsi embrassée s'étend bien au-delà des rôles habituels qu'imaginent les notions d'offre et de demande. Elle inclut, par exemple, des chercheurs, dont certains travaillent dans des laboratoires universitaires, d'autres dans des centres de recherche industriels, des ingénieurs, des fonctionnaires et des experts de la direction de la concurrence ; des banquiers sollicités pour investir dans de nouvelles lignes d'activités ; des usagers ou des consommateurs (individuels ou collectifs) ; des associations professionnelles, des syndicats ou encore des organismes de certification » (idem, p.357).*

Si l'on considère que le processus de la démarche collaborative vise la logique d'agencement marchand, les invité·e·s de la démarche sont les agents dont parle Callon. Comme dans l'extrait ci-dessous, la diversité des agents a été représentée par les quatre mondes. Des chercheur·euse·s dans le monde de l'académie, des ingénieur·e·s, des banquier·ère·s et des expert·e·s dans le monde professionnel, des fonctionnaires dans le monde politique et des usager·ère·s, consommateur·trice·s et associations dans le monde de l'usage.

Selon Callon, plus les agents sont mobilisés tôt dans l'agencement marchand, plus ils ont le pouvoir d'orienter la finalité du bien selon leurs intérêts. Cette possibilité de façonnage est un élément qui peut encourager l'agent à participer au processus. Il peut façonner le bien en fonction de ses désirs.

*« Elle a un double intérêt cette démarche. La première, c'est d'obtenir du contenu. Et la deuxième, c'est de mobiliser les gens autour du projet. C'est de se dire, s'ils ont participé au projet, ils vont adhérer au projet et du coup le soutenir ou s'impliquer à un moment donné » (Itw, Délégué à l'économie à la commune de Nyon).*

Comme l'exprime le membre du groupe copil, l'un des intérêts de la démarche était de mobiliser les gens « autour » pour qu'ils adhèrent au projet et le soutiennent. En intégrant les « gens » assez tôt dans le projet, la chance qu'il y adhère était plus grande. C'est exactement le processus d'activation des agences.

La participation des agents avait pour objectif la co-production de la valeur du bien. Chaque monde avait une tâche, un rôle et des compétences particulières à engager dans la qualification en cours du bien. Pour rappel, ce processus est appelé *valuation*. Les trois séances de la démarche collaborative qui se sont succédées ont eu pour objectif l'attribution de la valeur de la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités*. Sans les agents la valeur n'aurait pas pu être déterminée. Les agents procèdent à un calcul qui invoque tant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, ce qui se regroupe sous la notion de « qualcul » avancé par Cochoy (cité dans Callon, 2013).

*« Ce néologisme souligne que le calcul combine de manière indissociable des opérations numériques quantitatives et des opérations qualitatives ». (Callon, 2013, p.360).*

Pour faire ce qualcul, il faut des compétences. Des compétences à la fois dans les opérations numériques, en mathématiques, en statistiques, etc. mais aussi dans l'analyse qualitative, c'est-à-dire à identifier si le bien apporte un réel bénéfice à l'organisation ou l'individu en faisant des comparaisons de produits. Seulement, la distribution de ces compétences n'est pas égale entre les agents, participant·e·s dans ce cas-là. Parmi les invitées, certain·e·s en possédaient plus que d'autres selon la fondation. Les usager·ère·s et bénéficiaires n'auraient pas les compétences requises pour adopter le rôle d'*agent qualculateur*. Comme soi-disant dépourvu des capacités *qualculatrices*, d'une part, il n'est pas forcément indispensable de les inviter au processus d'agencement marchand, d'autre part, eux·elles-mêmes n'ont pas envie d'y participer ne pouvant valoriser les compétences qu'ils·elles défendent (pas celles activées dans la démarche collaborative). Cela expliquerait pourquoi la fondation ne les a pas invité·e·s en priorité.

Un autre élément favorise l'activation. Si la posture de l'activateur est très ouverte, l'agent est d'autant plus confiant dans le façonnage du bien. C'était le cas de la fondation qui, bien qu'elle ait négligé la participation des personnes usagères en raison des contraintes énoncées tout au long du document, et ne les voyant pas comme des agents aux compétences *qualculatrices*, elle a montré néanmoins une réelle ouverture aux propositions des invité·e·s.

*« Ils [les membres de la fondation] avaient une vraie ouverture au partenariat. Je suis pas sûre que dans les acteurs qui étaient là s'il y avait eu des propositions de partenariats qu'il y aurait eu des refus de la fondation Esp'Asse. J'ai l'impression que la fondation, plus il y a de bonne volonté, plus ils sont contents » (Itw,*

*Fondatrice d'une entreprise d'accompagnement dans le domaine de l'innovation sociale).*

La fondation n'aurait selon la fondatrice pas refusé une proposition de partenariat. Elle précise ; dans les « acteurs qui étaient là ». Si la démarche collaborative a été un outil stratégique pour inviter des partenaires et à établir un agencement marchand, la fondation y a invité des partenaires qu'elle envisageait déjà comme partenaires. De ce fait, il était évident que les propositions « des acteurs qui étaient là » intéresseraient la fondation.

### 3. L'organisation des rencontres marchandes

Après avoir activé les agents. L'acteur qui souhaite produire le bien doit faire en sorte que les différents agents se rencontrent. La démarche collaborative a servi à cela, elle a été le meilleur moyen de réunir l'ensemble des potentiels partenaires. En les faisant se rencontrer, elle a enclenché le mécanisme marchand. Néanmoins, pour les personnes usagères qui ont malgré les impasses, participé à la démarche collaborative, le format qui avait été choisi pour l'organisation de la démarche collaborative n'était pas prévu pour réunir toutes les compétences au nom de la démocratie. Les compétences valorisées étaient celles *qualculatrices*.

Le faible médiation dans les échanges et l'apéro de type soirée mondaine, sont des exemples d'exclusion de monde de l'usage. Dans un document adressé à la fondation après la première séance de la démarche collaborative, un participant remarquait :

*« Le groupe innovation sociale est trop grand en l'état. J'ai observé un problème connu concernant la prise de parole, à savoir que peu de personnes (entre 5 et 6) ont pris la parole pour placer leurs intérêts et que la dynamique n'a pas profité de la contribution de toutes et tous. Aussi et ce point est important, il y a une telle asymétrie de connaissance et de compréhension de ce que peut recouvrir l'innovation sociale que le collectif est plutôt une métaphore. Il y a nécessité d'un cadrage et d'une explicitation de la part des porteurs de projets sur ce que recouvre l'innovation sociale dans le contexte de la MISS » (Notes du document transmis à la fondation par un participant du monde de l'académie).*

Le participant a soulevé une asymétrie à la fois dans la prise de parole que dans les connaissances concernant l'innovation sociale. Pour pallier à cette asymétrie, le participant encourageait la fondation à mieux définir l'innovation sociale dans le contexte de la MISS.

L'organisation de la démarche collaborative a en effet permis aux agences de se réunir et de se concerter, mais par le format choisi, ce sont les agences aux compétences *qualculatrices* uniquement qui étaient en mesure de prendre part au processus de *valuation*. C'est ce que j'ai noté dans la partie Créer des espaces pour la mixité, lorsque j'évoque l'hypothèse que le format de la démarche collaborative n'a pas permis d'ouvrir un espace potentiel pour accueillir les contributions des usager·ère·s. En prenant la parole, en défendant leurs intérêts et en affichant leurs connaissances de l'innovation sociale les porte-paroles démontraient leurs compétences *qualculatrices*. Ceux·celles qui étaient dépassé·e·s étaient silencieux·euses. Je l'étais.

#### 4. Les attachements marchands

Ce troisième cadrage porte sur les éléments qui amènent les agents à s'attacher au bien. Si l'agencement marchand réussit c'est parce que les acteurs engagés dans le processus de définition du bien s'affectionnent pour le bien et y voient un intérêt pour eux-mêmes (au nom de leur institution ou en tant qu'individu).

Tout comme le disait Antoine Spire (cité par ANAS et FNARS, 2001) concernant le processus d'innovation ; un modèle devient innovant, du moment où les acteurs se le réapproprient. Si l'invention ne débouche pas sur un usage, il n'est pas possible de dire que le processus a engendré de l'innovation. L'adoption des acteurs est, en ces termes, déterminante dans le succès tant de l'agencement marchand que d'un projet d'innovation. Le bien c'est pareil. Son existence dépend de son usage effectif.

Cette étape de l'agencement marchand est particulièrement délicate car si les « innovateurs » s'aperçoivent que les agents ne se sont pas attachés au bien, le processus doit être repris depuis le début. Dans ce cas, il faut re-convoquer d'autres agents potentiellement intéressés, re-définir les intérêts de chacun des agents afin de re-configurer avec eux les lignes du produit pour assurer leur adoption. C'est un processus qui prend du temps et qui est coûteux. La fondation a investi tout l'argent de la subvention dans l'organisation de la démarche collaborative, elle n'avait pas la possibilité de reconduire depuis le début l'agencement marchand.

Comme j'ai terminé mon terrain avant la fin du projet (prévu en 2027), il ne m'était pas encore possible d'affirmer si l'attachement avait eu lieu ou pas, et par qui. D'autant plus que Callon, explique que la co-production à l'origine du processus de valuation peut se poursuivre au-delà de la réalisation de la transaction marchande.

En revanche, avant la fin de mon terrain il était clair que l'enjeu autour du questionnement de l'attachement était prégnant. En discutant avec l'un des participants à la démarche collaborative, il semblait que sa position à cet égard était mitigée.

*« Oui je pense qu'on peut apporter des contenus, mais je vois pour l'instant vraiment pas quel intérêt on aurait à louer de l'espace là-bas. On peut pas amener des contenus gratuitement et payer pour les amener gratuitement. C'est de l'expertise. Je veux dire, on est d'accord, moi je suis ouvert à pas faire financer toute l'expertise que l'on donne parce qu'on est des employés de l'état, mais il faut pas se tromper non plus. On va pas amener de l'expertise, des contenus, des animations, de l'accompagnement et payer pour faire ça » (Itw, Participant à la démarche collaborative catégorisé dans le monde académique).*

Le participant ci-dessus exprime une inquiétude face à l'instrumentalisation de l'expertise de l'organisation qu'il représente. En effet, pour lui, il n'était pas envisageable de proposer de faire des recherches dans le domaine de l'innovation sociale à Esp'Asse tout en louant des locaux. L'attachement au bien qui se traduirait ici par l'acceptation de louer un espace dans la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités* n'était pas confirmé par cet acteur. Toutefois, l'intérêt était là. Comme il y a un certain intérêt, l'agent peut encore négocié la fixation du prix et déterminer avec l'activateur (la fondation) d'une autre modalité d'attachement.

D'autres acteurs, en revanche, ont exprimé un attachement fort au bien. Par exemple, la personne ci-dessous voyait en le projet de la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités*, la possibilité d'offrir à des acteurs dans les domaines de l'environnement et du social de participer à une réflexion collective, sans que cet exercice leur coûte trop cher. Le but était de poser les conditions cadres pour favoriser l'émergence de l'innovation sociale (infrastructures et accompagnement), comme me l'a dit aussi l'un des membres du groupe copil.

*« Au lieu d'avoir je sais pas, là on a des artistes, des peintres, des sculpteurs, etc. au lieu d'avoir ce genre d'acteurs, on aura des gens qui réfléchissent à des problématiques de société et d'environnement afin de trouver des solutions, dans un cadre où ils ne paient pas 5'000 balles de loyers par mois. Les lieux d'incubation et les espaces de coworking, il faut pas se leurrer, ceux qui sont aux mains privées, c'est cher. Ce n'est pas accessible à tout le monde ou alors t'as une collectivité publique, une université ou une haute école qui finance derrière. Là, on pourrait être un lieu hors des hautes écoles, mais quand même lié, hors des collectivités*

*publiques, mais quand même lié, hors du marché. Un lieu de convergence assez intéressant d'idées et d'acteurs. Si ça prend et qu'une communauté se constitue, ça peut être vachement riche je pense » (Itw, Délégué à l'économie à la commune de Nyon).*

Cette personne pense que l'attrait du projet d'Esp'Asse est dans les partenariats qu'elle a déjà tissés avec la ville et la haute école. En étant une organisation privée, elle ne dépendrait pas des contraintes de chacune des institutions avec lesquelles elles s'associent. Mais elle bénéficierait de leurs compétences et légitimité. Il y aurait de l'expertise grâce à la présence de la haute école tout en n'ayant pas la pression institutionnelle de produire intensivement des recherches. Il y aurait l'appui de la ville sans les contraintes de l'administration publique. Grâce à ce fonctionnement, la fondation pourrait offrir à de nombreux acteurs la possibilité de devenir locataire. Cela permettrait de créer un lieu « riche » par la « convergence d'idées et d'acteurs ».

Une haute école a également manifesté son attachement en proposant une sorte de contrat à la fondation. Le représentant de cette école a parlé d'une déclaration d'intérêt qui confirmerait leur volonté de collaborer et de louer un espace.

La diversité des manifestations d'attachement ne m'autorisent pas à affirmer ou non la réussite de l'agencement marchand. Ce que je peux dire en revanche, c'est que cette étape était toujours en cours et a relevé d'un vrai défi pour les « innovateurs ».

\*

À partir de la sociologie des agencements marchands, mon analyse de l'usage de la démarche collaborative s'est élargie. Une nouvelle dimension s'est ajoutée à mon enquête.

Mon questionnement de recherche reposait sur l'absence des usager·ère·s à la démarche. Pour comprendre le cheminement théorique et pratique de la fondation dans son choix d'organiser la démarche collaborative, je suis tout d'abord revenue à l'origine de cet outil et sur sa principale injonction, qui est d'encourager la participation des « chercheurs occasionnels » ou « usagers ». Mon analyse a révélé que le cadre institutionnel imposé par l'*Innovation Booster* et la loi sur l'encouragement à la recherche et l'innovation, reproduit par la fondation, a placé la recherche de financements et de partenaires en priorité. Faisant de la démarche collaborative l'outil privilégié de cette recherche. Le discours de la fondation justifiait le choix pour la

démarche collaborative comme support à l'établissement d'une démocratie participative. Mes données ont montré que malgré une réelle intention de changer la nature des échanges, la démarche collaborative a plutôt été utilisée dans le but de réunir des agences pour qu'elles s'engagent et investissent du temps et de l'argent pour assurer que le bien (la MISS) se produise (se construise comme il s'agit d'un bâtiment) et entraîne un usage durable. L'argent était toujours au cœur des discussions du groupe copil, et toujours une priorité. C'est pourquoi, il m'a semblé pertinent de voir en la démarche collaborative un outil pour implémenter la MISS sur le marché. En définitive, à l'installation d'un agencement marchand.

## Conclusion générale

Dans ce document je me suis posé la question principale suivante : comment se fait-il que dans un projet d'innovation sociale prônant la démocratie participative, les usager·ère·s soient absent·e·s du processus de la démarche collaborative? Pour y répondre, j'ai d'abord expliqué ce que voulait dire « faire de l'innovation sociale » en suivant le principe démocratique. J'ai montré que le principe démocratique dans la recherche a une origine relativement ancienne. C'est à partir des années 1910 avec John Dewey, que les scientifiques ont identifié un problème dans la production de la connaissance. À ce moment-là, dans la société, les scientifiques étaient considéré·e·s comme les seul·e·s ayant le pouvoir et les capacités de produire de la connaissance. Seulement, plusieurs courants et épistémologies ont commencé à critiquer cette vision. Dans le champ des sciences sociales, ce sont notamment les épistémologies féministes et postcoloniales qui ont mis le doigt sur l'approche classique qui considérait les « sujets » des recherches comme des « profanes ». Le changement de paradigme, justement, suggérait de concevoir le « sujet » comme ayant une expérience utile à la production du savoir.

À partir de cette revendication, les disciplines académiques ont commencé à réfléchir à des dispositifs pour inclure le « sujet » dans les recherches. Le sujet étant le citoyen ordinaire. Les recherches participatives en sont les meilleurs exemples. Elles ont développé de nombreux procédés pour inclure la parole des citoyen·ne·s. Dans cette même inquiétude, le courant de la recherche-action collaborative a aussi développé des méthodologies afin de rendre les rapports entre chercheur·euse·s et praticien·ne·s plus symétriques.

L'outil de la démarche collaborative a émergé de ces multiples débats au sujet de l'accès à la science et au savoir. Ce dispositif a pour but de réunir des acteurs aux compétences et aux savoirs différents pour enrichir la réflexion autour d'une cible commune. Dans cet objectif, la base de l'outil de la démarche collaborative est d'inaugurer un espace où chacun des savoirs à une place et un pouvoir égal dans la concertation. Le souci démocratique est le constituant de cet outil.

Dans les politiques urbaines, le souci démocratique s'établit par la mise en place d'espace de délibération où la population peut s'exprimer, donner son avis et participer à l'aménagement de leur ville. La démarche collaborative organisée pour imaginer la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités*, bien que dirigée par une fondation privée, a suivi les mêmes intentions. Durant trois demi-journées, elle a réuni une quarantaine de personnes issues de divers mondes : le monde politique, le monde professionnel, le monde académique et le monde

de l'usage. Chaque jour les participant·e·s étaient encouragé·e·s à partager leurs idées sur le bâtiment prévu. Les personnes ont échangé à propos de l'architecture, l'environnement (espaces verts extérieurs), l'ambiance du bâtiment et de l'innovation sociale (comme la construction avait la vocation de créer un centre d'innovation sociale). Si la fondation partage les valeurs démocratiques de l'innovation sociale au sujet de l'inclusion de tous les savoirs, dans la pratique l'aspect financier a précédé la démocratie participative dans l'usage de la démarche collaborative.

Pour créer la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités*, la fondation devait trouver des financements : pour sa construction, pour mandater un architecte, un urbaniste et un sociologue, la gestion et la maintenance de la *Maison*, le·la potentielle animateur·trice et garantir la location de tous les espaces de la *Maison des Innovations sociales et des Solidarités*. Dans le besoin urgent de trouver des partenaires, la fondation a vu en la démarche collaborative un moyen efficace d'effectuer ces recherches. C'est pour cette raison que la démarche collaborative a davantage ressemblé à un agencement marchand qu'à un outil d'inclusion des personnes usagères. Les invité·e·s et participant·e·s étaient davantage des personnes catégorisées dans le monde politique, professionnel et académique que de l'usage. Tout comme dans l'agencement marchand, la démarche collaborative a réuni dans le processus de *valuation* des agents *qualculateurs* qui avaient la légitimité de soutenir et promouvoir le projet de la MISS. Tout comme l'approche classique, critiquée par les épistémologies féministes et postcoloniales, la fondation a négligé l'expertise d'usage dans le dispositif de la démarche collaborative.

Néanmoins, les travers que j'ai observé dans la conduite du projet de la fondation sont très fréquents. Ils ne sont de loin pas propres à Esp'Asse. C'est ce que me rappellera une personne experte dans le déploiement de ces processus que j'ai interrogé à ce sujet.

En effet, comme je l'ai dit au début de cet écrit, l'innovation sociale est un domaine très complexe. Il se base sur de multiples épistémologies parfois contradictoires, se pratique à partir des méthodologies divergentes, et est dirigé par une prolifération d'acteurs (privés et publiques) aux objectifs disjoints. Il n'est donc pas facile de se retrouver dans cette polysémie.

*« Mais c'est tellement à la mode que tout le monde le fait, et parfois un peu n'importe comment. Nous [les membres de la haute école qu'il représente], faudrait qu'on soit plus actif pour partager des outils méthodologiques. Dire ; alors vous voulez faire une démarche ? Bon. Alors soyez attentifs à ça et faire des*

*recommandations sur comment on s’y prend » (Itw, Participant à la démarche collaborative catégorisé dans le monde académique).*

Comme le suggère ce professeur, je suis de l’avis qu’il est nécessaire de cadrer et clarifier le champ de l’innovation sociale. Sa polysémie la rend difficilement accessible et praticable. Les organes de recherche ont une responsabilité dans la réappropriation des approches et outils qu’ils ont eux-mêmes développés. Le professeur propose de partager les outils méthodologiques et de faire des recommandations. Dans ce même prolongement, il pourrait être envisagé de rédiger des manuels de référence et d’intensifier l’accompagnement. Tout comme je pense que les institutions de recherche ont une responsabilité, je pense que les « innovateurs » l’ont aussi. Pour s’inscrire dans le mouvement de l’innovation sociale, ils ont la responsabilité de s’informer sur ses principes et ses pratiques et comprendre le cadre institutionnel dans lequel s’insèrent ce mouvement.

Mon terrain s’est terminé le 17 janvier 2023. La synthèse de la démarche collaborative était en cours d’écriture par le groupe copil et la construction de la MISS n’est prévue que pour l’année 2027. Ces quelques détails me permettent de préciser que le projet était encore loin d’être terminé. La fondation a par ailleurs annoncé (dans sa synthèse fraîchement terminée) qu’elle avait reçu un nouveau chèque d’InnoSuisse pour mandater une chercheuse afin de définir un cahier des charges pour le concours architectural et définir une méthodologie innovante pour la suite du projet. La fondation a donc encore un long chemin devant elle, et avec, de nombreuses opportunités d’inclure les personnes usagères.

## Limites et difficultés personnelles

Après avoir conclu sur le contenu de mon mémoire, j'avais envie de partager certaines des difficultés que j'ai rencontrées dans la réalisation de ce travail. Cet exercice a été, sans aucun doute, le plus difficile de ma trajectoire académique. De nombreux motifs l'expliquent, mais je n'en prends que quelques-uns ici.

Premièrement, je me suis attelée sans le savoir à deux champs de recherche bien trop vastes. Tant l'innovation sociale que celui des outils de la démocratie participative. En partant sur le terrain, je n'avais pas une idée très claire de ce que j'allais démontrer. D'un côté, cela me permettait d'adopter une approche itérative que je trouvais particulièrement pertinente, d'un autre côté, j'ai été dépassé par la quantité de données sur le sujet. Comme je n'avais pas suffisamment cadré ma problématique, j'ai recueilli de nombreuses données un peu partout, un peu sur tout. Certainement trop. Je l'ai réalisé une fois que je me suis retrouvée devant mes données. Et cela m'a bloqué pendant plusieurs semaines. J'avais l'impression qu'avec les données que j'avais récolté, je pouvais reformuler et réorienter ma problématique de toutes les manières possibles. Heureusement, après plusieurs semaines de détricotage et rettricotage, je revenais toujours à la même observation. Malgré cela, j'aurais dû mieux circonscrire ma problématique et préciser l'objet de recherche avant ma récolte de données. De cette façon, j'aurais pu mieux affiner mon analyse. Le sentiment de n'avoir que survolé le sujet me contrarie encore aujourd'hui.

Deuxièmement, je n'ai pas interrogé les non-participant·e·s à la démarche collaborative. Ce qui signifie que je n'ai pas eu accès aux dynamiques individuelles du refus de participer au processus. J'ai surtout expliqué le cadre institutionnel qui a contraint la fondation à utiliser la démarche collaborative de manière stratégique ayant pour conséquence l'exclusion des personnes usagères, mais le versant des individus je ne l'ai pas investigué. Cela me semble être une limite très importante de mon travail. D'autant plus, que j'ai défendu tout au long de ma démonstration, que les personnes usagères ont été oubliées de la démarche collaborative, alors que moi-même je les ai oublié dans ce document. Même si la problématique n'exigeait pas de passer des entretiens avec les non-participant·e·s, je suis traversée par un sentiment d'hypocrisie.

La troisième limite concerne mes intentions personnelles. J'étais partie pleine de curiosité à propos de l'innovation sociale. L'origine de cette curiosité était évidemment l'espoir de trouver dans l'innovation sociale un courant qui transformerait le monde social (positivement !). Cependant, au fur et à mesure de mon avancée sur le terrain, ma naïveté en a pris un coup. C'était le « désenchantement de la démocratie participative » (Mazeaud et Nonjon, 2018), en voyant que les contraintes institutionnelles dépassaient la possibilité de transformation que j'avais imaginée. Ce désenchantement a suscité un grand nombre de doutes. Je ne savais plus si mes résultats étaient réellement issus de mes données ou si mes émotions les avait construites. Est-ce que mon désenchantement biaisait mon regard sur l'absence des usager·ère·s ? Pour y répondre, il a fallu séparer mes émotions de mes observations. Même si j'ai tout fait pour remettre en question mes émotions, je doute m'en être totalement émancipé. C'est une autre lourde limite.

La quatrième difficulté a été celle de me rendre compte que je prenais progressivement une posture critique à l'égard de ceux et celles qui me permettaient de réaliser mon mémoire. La fondation m'avait ouvert ses portes avec bienveillance et confiance. En démontrant les travers du projet d'innovation sociale, j'avais le sentiment de la trahir. Même si j'ai essayé de montrer que malgré elle, la fondation s'insère dans un cadre institutionnel qui l'a obligé à répondre de cette manière aux attentes, je sais que le contenu de mon travail la surprendra. C'est un sentiment avec lequel j'ai dû évoluer tout au long du processus, dans mes interactions avec la fondation, dans le traitement de mes données, dans ce rendu écrit.

Les difficultés et limites citées au-dessus sont liées à des émotions. Tandis que celle que je m'appête à évoquer relève de la pratique. Il s'agit de l'exercice d'écriture.

Au tout début du document, j'avais dédié une page entière (avant de la supprimer) à parler de mon envie de rendre mon travail accessible en utilisant un langage simple. J'avais intitulé ce court passage « *Je voudrais que mes parents lisent mon mémoire* ». J'expliquais dans ces lignes, combien j'avais envie de rendre le savoir issu des sciences sociales accessible et lisible, dans l'espoir que mes parents (qui ne sont pas formés aux sciences sociales) aient envie de lire mon mémoire. Aussi, j'étais sensible au fait de ne pas reproduire un écart entre chercheur·euse·s et profanes dans mon écrit, tout comme le principe démocratique de l'innovation sociale.

Selon, un ami qui a lu mon mémoire, je n'aurais pas réussi à le faire. Il a dit en me relisant : « c'est beaucoup trop compliqué pour moi ! » Et n'a jamais terminé sa lecture. J'ai raté ce pari.

## Bibliographie

ABU-LUGHOD Lila

2008. *Sentiments voilés*. Paris : Les Empêcheurs de penser en rond. 420 p.

ALTER Norbert

2002. “1.L’innovation :un processus collectif ambigu“. In :Norbert ALTER (dir.), *Les logiques de l’innovation. Approche pluridisciplinaire*, pp. 13-40. Paris : La Découverte, 288 p. (« Recherches »). DOI : 10.3917/dec.alter.2002.01.0013. URL : <https://www.cairn.info/les-logiques-de-l-innovation--9782707136954-page-13.htm>

ANAS-FNARS ; en collab. avec LALLEMAND Dominique

2001. *Les défis de l’innovation sociale*. Paris : ESP. 132 p.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L’INNOVATION SOCIALE

2022. Idées de projets, cycle d’innovation 2022 [En ligne]

<https://www.innovationsociale.ch/idees-de-projet> [Page consultée le 7 février 2023]

ASSOCIATION PRO-JET

2019. Nos mesures, Semolac [En ligne] <https://association-projet.ch/nos-mesures/#semolac> [Page consultée le 19 décembre 2023]

BEAUD Stéphane, WEBER Florence

2010. *Guide de l’enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. 4<sup>ème</sup> éd.augmentée. Paris : La Découverte. 334 p. (Grands Repères. Guides)

CALLON Michel

2013. “Chapitre 13. Qu’est-ce qu’un agencement marchand ?“. Paris : Presses des Mines. pp.325-440

CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BARTHE Yannick

2014. “7. La démocratisation de la démocratie“. Dans : , Y. Barthe, M. Callon & P. Lascoumes (Dir), *Agir dans un monde incertain: Essai sur la démocratie technique* (pp. 309-344). Paris: Le Seuil

CANTON DE VAUD. Département de l’enseignement et de la formation professionnelle (DEF), Office cantonal d’orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

2022. Semestre de motivation (SEMO) [En ligne] [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/formation/orientation/fichiers\\_pdf/filieres\\_infos/Fil\\_Info\\_SEMO.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/filieres_infos/Fil_Info_SEMO.pdf) [Page consultée le 3 janvier 2023]

CHARMAZ Kathy, BELGRAVE Fuentes

2012. « Qualitative interviewing and grounded theory analysis ». *The SAGE Handbook of Interview Research: The Complexity of the Craft*, pp. 347-366. <https://doi.org/10.4135/9781452218403.n25>

DAHINDEN Janine, NEUBAUER Anna

2020. Méthodes et recherches qualitatives en sciences sociales : analyse/codage thématique. Cours dispensé dans le cadre de l’enseignement Méthodes qualitatives, le 1<sup>er</sup> avril 2020. Neuchâtel : Université de Neuchâtel, Laboratoire d’analyse des processus sociaux (cours non publié)

DENOS Guillaume

2022. Trajectoires et mécanismes d'émergence des innovations sociales : immersion dans une organisation naissante de l'ESS. [Thèse de doctorat, Université d'Angers].

ESP'ASSE

2022. Invitation à la démarche collaborative (communication à tous les participants, 2 septembre 2022)

FEYERABEND Paul

2007. *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*. Traduit de l'anglais par B.Jurdant et A.Schlumberger. Paris : Seuil. 349 p. (Points sciences N°56)

FLICK Uwe

2009. *An Introduction to Qualitative Research*. 4<sup>th</sup> ed. London: Sage Publications. 504 p.

GENESTIER Philippe

2010. « La mixité : mot d'ordre, vœu pieux ou simple argument ? ». *Espaces et sociétés*. n°140-141, pp. 21-35

GOURGUES Guillaume

2020. « Démocratie participative ». Dans : Romain PASQUIER, *Dictionnaire des politiques territoriales*, pp. 141-147. 2<sup>ème</sup> édition. Paris : Presses de Sciences po. 628p. (Références)

HAUTE ECOLE DE TRAVAIL SOCIAL DE LAUSANNE

2023. « L'innovation pour dynamiser le champ du travail sociale » Section Travail social, 24 avril 2023 (<https://www.hetsl.ch/actualites/detail/linnovation-pour-dynamiser-le-champ-du-travail-social/>)

HAUTE ECOLE DE TRAVAIL SOCIAL DU NORD DE LA SUISSE (FHNW)

2022. Innovation sociale 2023 : un copier-coller ? [En ligne] <https://www.hetsl.ch/actualites/detail/colloque-sur-linnovation-sociale/> [Page consultée le 18 décembre 2023]

HEIJBOER Claire

2022. « À quoi sert l'expertise usagère ? », *Sociographe*, vol.77, no.1, pp. 149-155

JUAN Maïté, LAVILLE Jean-Louis

2020. « Pour un questionnement critique de l'innovation sociale », Dans : Maïté JUAN éd., *Du social business à l'économie solidaire : Critique de l'innovation sociale*, pp. 7-40. Toulouse : Ères. 334 p.

LAUGIER Sandra

2018. "La démocratie comme enquête et comme forme de vie". *Multitudes*, vol.71, n°2, pp.157-166

LAVILLE Jean-Louis, SALMON Anne

2022. Pour un travail social indiscipliné. Participation des citoyens et révolution des savoirs. Ères. (Intervention sociale). 224 p.

LEFEBVRE Rémi

2020. « Démocratie locale ». Dans : Romain PASQUIER, *Dictionnaire des politiques territoriales*, pp. 136-141. 2<sup>ème</sup> édition. Paris : Presses de Sciences po. 628p. (Références)

LENEL Emmanuelle

2011. « Un regard phénoménologique sur la mixité urbaine ». Dans : *EspacesTemps.net*, Vol. 1, no.1, p. 15

LES CHERCHEURS IGNORANTS (dir.)

2015. *Les recherches-actions collaboratives: Une révolution de la connaissance*. Presses de l'EHESP. (Politiques et interventions sociales), 292 p.

Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)

Du 14 décembre 2012. *Chapitre 1 Dispositions générales, art.1, 2, 3, 4*. pp. 4425-4426. R0 2013 4425

LYS – Laboratoire d'innovation sociale

2016. Qui sommes-nous ? [En ligne] <https://lys.ch/qui-sommes-nous/> [Page consultée le 10 mars 2023]

MANASTERSKI Valérie

2017. « Master 4.0 : l'Université de Neuchâtel ouvre une voie ». L'AGEFI quotidien de l'agence économique et financière à Genève (Echandens-Denges) 377.004, p.8

MAZEAUD Alice, GOURGUES Guillaume et NONJON Magali

2022. « Du tournant participatif des administrations à la bureaucratisation de la démocratie participative : Étude à partir du cas français », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 88, no. 4, pp. 921-936

MAZEAUD Alice et NONJON Magali

2018. Le marché de la démocratie participative. *Vulaine-sur-Seine : Editions du croquant*. 365 p.

NELSON Richard R.

2011. « The Moon and the Ghetto revisited ». *Science and Public Policy*. n°38, pp. 681-690

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre

2008. La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant. 365 p. (Anthropologie prospective : no3)

O'RUSSEL David (directeur)

2015. *Joy*. États-Unis : Fox 2000 Pictures.

ROY Mario et PREVOST Paul

2013. «La recherche-action : origine, caractéristiques et implications de son utilisation dans les sciences de la gestion. *Recherches qualitatives*, volume 32, number 2, pp.129-151

RULLAC Stéphane

2021. « Les expertises d'usage et usagère : quelles définitions pour quelle participation », *Revue petite enfance*, no. 135, pp. 28-36

RULLAC Stéphane

2018. « Recherche Action Collaborative en travail social : les enjeux épistémologiques et méthodologiques d'un bricolage scientifique ». *Pensée plurielle*, vol.48, no.2, pp.37-50

SCHNAPPER Dominique

2005. « Idéal et limites de la mixité sociale : les arguments du débat public ». *Informations sociales*, Vol.125, no.5, pp.6-15

SCHUTZ Alfred

1987. *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*. Paris : Méridiens-Klincksieck. 290 p.

SIBILLE Hugues

2016. *La grande promesse : innovation sociale : inventer les mondes de demain*. Paris : Rue de l'Echiquier. 157 p.

SOFTWEB

2001. Page d'accueil Softweb [En ligne] <https://www.yoursoftweb.org/> [Page consultée le 20 septembre 2022]

SOULAGES Jean-Claude

2006. « Les stratégies humoristiques dans le discours publicitaire ». *Questions de communication* (10), p.103-118

UNIVERSITE DE LAUSANNE. HUB Entrepreneuriat et Innovation

2023. Ucreate Forum de l'innovation sociale 2<sup>ème</sup> édition [En ligne] <https://ucreate.ch/forum-de-linnovation-sociale/> [Page consultée le 18 avril 2023]

UNIVERSITE DE LAUSANNE. HUB Entrepreneuriat et Innovation

2023. Villanova [En ligne] <https://www.unil.ch/hub/fr/home/menuinst/villanova.html> [Page consultée le 14 avril 2023]

VERMEERSCH Stéphanie

2006. « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? ». *Espaces et sociétés*, n°126, pp. 53-68

WARIN Philippe

2020. « Usager ». Dans : Romain PASQUIER, *Dictionnaire des politiques territoriales*, pp. 136-141. 2<sup>ème</sup> édition. Paris : Presses de Sciences po. 628p. (Références)

2014. « Cette fois, Stellram quitterait définitivement La Côte ». *La Côte* (Nyon) <https://www.lacote.ch/val-de-romandie/la-cote/nyon-district/cette-fois-stellram-quitterait-definitivement-la-cote-318627>

## Annexes

Annexe 1 : tableau des actuels locataires (État au 15 février 2023)

<b>Culturel</b>	<b>Activité</b>	<b>Année d'arrivée</b>
Décosterd Marc (Wake up ! Films)	Cinéma	2002
Friedli Gérald (Objectif 31)	Photographie	2002
Garo Bernard	Peinture et sculpture	2022
Rochat Laurent et Blaise	Photographie	2002
Dernière Tangente (Collectif)	Arts scéniques	2002
Nassisi Fabrice	Graphisme	2003
N'Duhirahé Cécile	Arts	2007
Pellissier Nathalie (Atelier Quelque P'art)	Arts	2007
Schwerzmann Pierre	Peinture	2007
Zagolin Mireille	Arts	2007
Pfister Stéphanie	Arts	2008
Jessica Vaucher (Ripopée)	Edition	2008
Bertschi Laurent (Envar)	Architecture	2009
Prudente David (Envar)	Architecture	2009
Arnoldi Françoise (La Cabane des Marionnettes)	Art-thérapie	2010
Heinzelmann Natascha (We art local)	Peinture	2010
Hurni Patricia (We art local)	Peinture	2010
Robert-Tissot Monique (We art local)	Peinture	2010
Schlaepi Anna (Atelier lavabo)	Céramique	2017
Watson Sarah	Peinture	2020
Aubort Luc	Arts	2021
Sanchez Raoul	Peinture	2021
Polypitique (Collectif)	Galerie	2021
Dinh Hai-Au ?		2021
De Senaclens Pascale	Arts	2023
Delwaulle Isabelle	Artiste	2023
Prodollet Jules	Artiste	2023
<b>Social</b>	<b>Activité</b>	<b>Année d'arrivée</b>

Fondation Esp'Asse		2023
Association Pro-Jet	Insertion des jeunes	2001
Croix-Rouge vaudoise	Entraide	2002
Lire et Ecrire	Apprentissage du français	2002
Pro Infirmis	Handicap	2002
Fondation Compétences Bénévoles	Aide au bénévolat	2008
Fondation de Vernand		2008
Oeuvre Suisse d'entraide ouvrière (OSEO)	Réinsertion	2008
Caritas Vaud	Entraide	2013
Association Sociale Œcuménique de La Côte (ASOLAC)		2017
EVAM	Logement d'urgence	2021
ECUM urbaine	Valorisation du territoire	2022
Profa	Santé sexuelle	2023
Fondation Trait d'union		2023
Bulle creative Association	Insertion par l'art	2023
Plateforme intégration 1et 2	Intégration	2023
Fondation Claudi-Russel- Eynard		2023
<b>Loisirs</b>	<b>Activité</b>	<b>Année d'arrivée</b>
Judo Team Nyon	Sport	2008
Future Kids	Informatique	2017
<b>Logement</b>		<b>Année d'arrivée</b>
Ferreira Santo Jorge		2023
Bras Lopo Andrea		2023
Dubois Alain		2023
Dousse Arnaud et Schrag Léa		2023

## Annexe 2 : Chronologie du terrain

Tableau: chronologie du terrain (observations et entretiens)

Date	Durée	Lieu	Contenu
------	-------	------	---------

14.09.2022	15h00-16h30	Nyon, Esp'Asse, le site entier	Visite du lieu et discussion avec la directrice
20.09.2022	17h30-21h30	Nyon, Esp'Asse, ancien bric à brac	1 <sup>er</sup> jour lancement de la démarche
26.09.2022	14h00-16h00	Nyon, Esp'Asse, salle de conférence	Séance de copilotage de la MISS
7.10.2022	14h00-15h15	Nyon, Esp'Asse, salle de conférence	Entretien avec la directrice
26.10.2022	9h00-11h00	Nyon, Esp'Asse, salle de conférence	Séance de copilotage de la MISS
28.10.2022	16h00-17h50	Lausanne, Café Impression	Entretien avec une participante
2.11.2022	12h15-13h45	Nyon, Café Ex Machina, dehors	Entretien avec un participant
4.11.2022	14h00-18h00	Nyon, Esp'Asse, ancien bric à brac	2 <sup>ème</sup> jour de la démarche
5.11.2022	10h30-14h15	Nyon, Esp'Asse, sur tout le site	4 <sup>ème</sup> édition de la Journée des Arts
15.11.2022	10h15-12h10	Lausanne, Hes-So, Bureau	Entretien avec un responsable de projet scientifique
16.11.2022	13h30-16h15	Nyon, Esp'Asse, Atelier	Entretien avec un locataire
21.11.2022	11h00-13h00	Visio-conférence	Séance de copilotage de la MISS
21.11.2022	14h00-16h00	Lausanne, Amphimax, cafétéria	Entretien avec un participant
22.11.2022	11h00-12h10	Lausanne, HETSL, Bureau	Entretien avec un professeur
29.11.2022	9h00-10h30	Nyon, Esp'Asse, salle de conférence	Séance de copilotage de la MISS
2.12.2022	14h00-18h00	Nyon, Esp'Asse, ancien bric à brac	3 <sup>ème</sup> et dernier jour de la démarche
5.12.2022	10h00-11h50	Nyon, Esp'Asse	Entretien avec un chargé de la maintenance à Esp'Asse
13.12.2022	14h00-16h30	Nyon, Esp'Asse, salle de conférence	Séance de copilotage – Clôture de la démarche
19.12.2022	14h00-15h00	Nyon, Esp'Asse, salle de conférence	Entretien avec la directrice – approfondissement
20.12.2022	9h00-11h15	Nyon, Esp'Asse, salle de conférence	Entretien avec un chargé de projet d'Esp'Asse

20.12.2022	14h00-15h40	Nyon, Salle de conférence de la municipalité	Entretien avec un délégué de Nyon
17.01.2023	15h30-18h00	Nyon, Salle de conférence	Séance de copilotage - Synthèse de la démarche
2.02.2023	10h00-11h50	Genève, Soft space	Entretien avec une fondatrice d'une entreprise active dans l'innovation sociale

### Annexe 3 : définition de l'innovation par les acteurs

#### Principes :

Vert : collaboration entre divers acteurs de façon démocratique

Jaune : processus dynamique et ouvert

Bleu : proche du besoin et du terrain

Violet : conditions

Rouge : changement de norme

#### Objectif :

La base : vert – nouveauté

Idéologiquement : jaune + bleu (discours de la mixité sociale)

Matériellement : se concrétise en offrant un environnement propice aux échanges, infrastructure, la machine à café

#### Tableau : les principes et objectifs de l'innovation sociale

Définition par les acteurs	
Principes	Objectifs/buts
<ul style="list-style-type: none"> <li>- collaboratif (co-crédation, co-appartenance du projet)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des projets à impact positifs</li> <li>- Maximiser l'impact sur le terrain</li> <li>- Au bénéfice de la communauté</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter</li> <li>- Inverse de technologique</li> <li>- Échanger, discuter</li> <li>- Processus démocratique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changer les choses</li> <li>- Nouveauté</li> <li>- « Nouveau monde »</li> <li>- Casser les murs</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intelligence humaine et collective</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration</li> <li>- Poser les conditions cadres</li> <li>- Inclusion des usagers ou utilisateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles idées</li> <li>- Apporter des solutions aux problèmes sociaux et environnementaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mélange de gens</li> <li>- Diversité des horizons</li> <li>- Proche du besoin</li> <li>- Les usagers présents</li> <li>- Ouverture</li> <li>- Les 4 mondes : politique, professionnel, scientifique, terrain</li> <li>- S'adapter</li> <li>- Changement</li> <li>- Dynamique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logique de démocratisation</li> <li>- Décorticage des rapports de pouvoir</li> <li>- Changement de norme</li> <li>- Ouverture</li> <li>- Délibération</li> <li>- Créer les conditions d'échanges</li> <li>- Créer un environnement</li> </ul> <p>« L'innovation ne se décrète pas, elle se rend possible »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner du pouvoir à des gens qui n'en avaient pas avant (ex : réseaux sociaux)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à disposition des infrastructures</li> <li>- Nouvelles idées</li> <li>- Permettre à des gens de se rencontrer</li> <li>- D'inventer eux-mêmes (donner le pouvoir à d'autres personnes)</li> </ul>

	- « La machine à café ça s'appelle »
Conclusion : polysémie de la notion	
Flou autour de la notion	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ça veut tout et rien dire</li> <li>- Mot fourre-tout</li> <li>- L'innovation de manière classique c'est la technologie</li> </ul>	
Agacement de la notion	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- « L'innovation c'est un néologisme pour dire quelques chose de très simple » (R )</li> <li>- « Trop grandiloquent »</li> <li>- « La machine à café ça s'appelle »</li> </ul>	
Notions associées	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incubateur</li> </ul>	
Un lieu de co-crédation, de facilitateur.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fablab</li> </ul>	
Fabriquer, laboratoire	

#### Annexe 4 : liste des codes

Grands Codes	Sous-codes
Innovation Sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition</li> <li>• Idéologie</li> <li>• Climat politique</li> <li>• Les espaces</li> </ul>
Esp'Asse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Histoire</li> <li>• Organisation interne</li> <li>• Dynamique entre les locataires</li> <li>• Architecture</li> <li>• Plan de quartier</li> </ul>
Le projet de la MISS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche de la fondation</li> <li>• Défauts de l'approche</li> <li>• L'argent</li> <li>• La ville de Nyon</li> </ul>
La démarche collaborative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'ENVAR</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation</li><li>• Processus de choix</li><li>• Quatre mondes</li><li>• Les usagers</li><li>• Difficultés</li><li>• Avantages</li></ul>
Ma position de chercheuse	

## Déclaration sur l'honneur

Par la présente, j'affirme avoir pris connaissance des documents d'information et de prévention du plagiat émis par l'Université de Neuchâtel et m'être renseigné-e correctement sur les techniques de citation.

J'atteste par ailleurs que le travail rendu est le fruit de ma réflexion personnelle et a été rédigé de manière autonome.

Je certifie que toute formulation, idée, recherche, raisonnement, analyse ou autre création empruntée à un tiers est correctement et consciencieusement mentionnée comme telle, de manière claire et transparente, de sorte que la source en soit immédiatement reconnaissable, dans le respect des droits d'auteur et des techniques de citations.

Je suis conscient-e que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer clairement, correctement et complètement est constitutif de plagiat.

Je prends note que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université. J'ai pris connaissance des risques de sanctions administratives et disciplinaires encourues en cas de plagiat (pouvant aller jusqu'au renvoi de l'université).

Je suis informé-e qu'en cas de plagiat, le dossier sera automatiquement transmis au rectorat.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir eu recours au plagiat ou à toute autre forme de fraude

Nom : Aebischer Manon Margaux

Cursus : Master en sciences sociales, pilier principal anthropologie

Faculté d'inscription : Faculté des lettres et des sciences humaines

Lieu et date : Lausanne, le 28 juin 2023

Signature :

